

PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES **MINISTÈRES ET ORGANISMES**

2021 • 2022

PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES **MINISTÈRES ET ORGANISMES**

2021 • 2022

pour l'année financière se terminant
le 31 mars 2022

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par madame Sonia LeBel,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Budget de dépenses 2021-2022
**Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes**

Dépôt légal – Mars 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-88838-3 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-88839-0 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Budget de dépenses	7
--------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	13
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	27
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	39
Conseil exécutif.....	51
Culture et Communications.....	67
Économie et Innovation	79
Éducation	91
Énergie et Ressources naturelles	109
Enseignement supérieur	119
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	129
Famille.....	141
Finances.....	151
Forêts, Faune et Parcs	161
Immigration, Francisation et Intégration	171
Justice	181
Relations internationales et Francophonie	193
Santé et Services sociaux.....	203
Sécurité publique	223
Tourisme	239
Transports	247
Travail, Emploi et Solidarité sociale	257

**SOMMAIRE DU BUDGET
DE DÉPENSES**

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022	Dépense probable 2020-2021	Variation		Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2021-2022 (incluant les mesures)	Variation	
			M\$	%			M\$	%
Assemblée nationale ²	142,6	142,1	0,5	0,4	-	142,6	0,5	0,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	121,3	105,4	15,9	15,1	-	121,3	15,9	15,1
Affaires municipales et Habitation ³	2 575,3	3 240,0	(664,8)	(20,5)	89,6	2 664,9	(575,2)	(17,7)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 094,3	1 069,6	24,7	2,3	6,0	1 100,3	30,7	2,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	5 754,3	2 513,4	3 240,9	3,0	(2 592,3)	3 162,0	648,6	3,2
Conseil exécutif	675,3	1 287,7	(612,4)	(47,6)	597,4	1 272,7	(15,0)	(1,2)
Culture et Communications	857,3	1 099,3	(242,0)	(22,0)	108,0	965,3	(134,0)	(12,2)
Économie et Innovation	1 505,0	1 866,4	(361,3)	(19,4)	255,2	1 760,2	(106,1)	(5,7)
Éducation ⁵	15 559,5	15 300,8	258,8	2,2	251,8	15 811,3	510,6	3,9
Énergie et Ressources naturelles	121,9	245,9	(123,9)	(50,4)	51,3	173,2	(72,6)	(29,5)
Enseignement supérieur ⁶	7 894,5	7 585,2	309,3	4,1	284,6	8 179,1	593,9	7,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	301,3	281,3	20,0	7,1	21,0	322,3	41,0	14,6
Famille	2 976,1	3 027,5	(51,4)	(1,7)	31,2	3 007,3	(20,2)	(0,7)
Finances ⁷	175,6	512,7	(337,1)	(68,7)	1,0	176,6	(336,1)	(68,5)
Forêts, Faune et Parcs	553,9	693,5	(139,6)	(20,1)	84,8	638,7	(54,8)	(7,9)
Immigration, Francisation et Intégration ⁸	522,8	369,0	153,8	(2,2)	84,9	607,7	238,7	13,6
Justice ⁹	1 154,2	1 161,8	(7,6)	(0,3)	85,1	1 239,3	77,5	7,1
Relations internationales et Francophonie	126,6	122,9	3,7	3,0	-	126,6	3,7	3,0
Santé et Services sociaux ¹⁰	47 113,9	49 053,9	(1 940,0)	(3,9)	-	47 113,9	(1 940,0)	(3,9)
Sécurité publique ¹¹	1 753,1	1 784,3	(31,2)	0,2	37,6	1 790,7	6,4	2,3
Tourisme	215,7	305,9	(90,2)	(29,5)	53,1	268,8	(37,1)	(12,1)
Transports	1 221,3	2 880,7	(1 659,4)	(57,6)	508,4	1 729,7	(1 151,0)	(40,0)
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹²	4 559,4	4 448,3	111,1	4,4	41,3	4 600,7	152,4	5,4
Dépenses de programmes	96 975,4	99 097,5	(2 122,2)	(2,1)	-	96 975,4	(2 122,2)	(2,1)
Service de la dette	6 202,0	5 378,2	823,9	15,3	-	6 202,0	823,9	15,3
Dépenses budgétaires	103 177,4	104 475,7	(1 298,3)	(1,2)	-	103 177,4	(1 298,3)	(1,2)

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2021-2022 et de la dépense probable 2020-2021, le programme 5 – Fonds de suppléance.
- ⁵ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁶ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁷ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 47,9 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants.
- ⁹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 4,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹⁰ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ¹¹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 33,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 8,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022	Dépense probable 2020-2021	Variation		Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2021-2022 (incluant les mesures)	Variation	
			M\$	%			M\$	%
Assemblée nationale ²	142,6	142,1	0,5	0,4	-	142,6	0,5	0,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	121,3	105,4	15,9	15,1	-	121,3	15,9	15,1
Affaires municipales et Habitation ³	2 569,4	2 355,0	214,3	9,2	89,6	2 659,0	303,9	13,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	994,3	1 005,6	(11,3)	(1,1)	3,0	997,3	(8,3)	(0,8)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	4 819,1	2 513,4	2 305,7	3,0	(1 657,1)	3 162,0	648,6	3,2
Conseil exécutif	675,3	1 287,7	(612,4)	(47,6)	597,4	1 272,7	(15,0)	(1,2)
Culture et Communications	857,3	862,3	(5,0)	(0,6)	108,0	965,3	103,0	11,9
Économie et Innovation	1 153,0	1 079,6	73,5	6,8	4,2	1 157,2	77,7	7,2
Éducation ⁵	15 302,0	14 787,5	514,5	4,0	81,3	15 383,3	595,8	4,6
Énergie et Ressources naturelles	116,9	220,9	(103,9)	(47,1)	-	116,9	(103,9)	(47,1)
Enseignement supérieur ⁶	7 819,0	7 392,7	426,3	5,8	130,0	7 949,0	556,3	7,5
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	301,3	281,3	20,0	7,1	21,0	322,3	41,0	14,6
Famille	2 951,1	2 886,3	64,9	2,2	31,2	2 982,3	96,1	3,3
Finances ⁷	175,6	275,7	(100,1)	(45,7)	1,0	176,6	(99,1)	(45,4)
Forêts, Faune et Parcs	555,4	649,9	(94,5)	(14,5)	1,0	556,4	(93,5)	(14,4)
Immigration, Francisation et Intégration ⁸	522,8	369,0	153,8	(2,2)	-	522,8	153,8	(2,2)
Justice ⁹	1 154,2	1 156,8	(2,6)	0,1	85,1	1 239,3	82,5	7,5
Relations internationales et Francophonie	126,6	122,9	3,7	3,0	-	126,6	3,7	3,0
Santé et Services sociaux ¹⁰	44 702,9	42 473,9	2 229,0	5,3	-	44 702,9	2 229,0	5,3
Sécurité publique ¹¹	1 753,1	1 760,6	(7,5)	1,5	37,6	1 790,7	30,1	3,7
Tourisme	205,7	184,7	21,0	11,4	-	205,7	21,0	11,4
Transports	1 221,3	1 168,9	52,4	4,5	465,0	1 686,3	517,4	44,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹²	4 558,7	4 426,9	131,8	4,9	1,7	4 560,4	133,5	5,0
Dépenses de programmes	92 799,1	87 509,1	5 289,9	6,0	-	92 799,1	5 289,9	6,0
Service de la dette	6 202,0	5 378,2	823,9	15,3	-	6 202,0	823,9	15,3
Dépenses budgétaires	99 001,1	92 887,3	6 113,8	6,6	-	99 001,1	6 113,8	6,6

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2021-2022 et de la dépense probable 2020-2021, le programme 5 – Fonds de suppléance.
- ⁵ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁶ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁷ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 47,9 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants.
- ⁹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 4,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹⁰ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ¹¹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 33,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 8,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Organisation municipale en 2020 1 130 municipalités locales 87 municipalités régionales de comté 2 communautés métropolitaines	Plan québécois des infrastructures 2021-2031 7,6 G\$ pour les infrastructures municipales 2,6 G\$ pour les logements sociaux et communautaires	Habitation 132 358 logements à loyer modique et abordables en 2019-2020 73 053 audiences au Tribunal administratif du logement en 2019-2020 15 515 visites d'inspection par la Régie du bâtiment du Québec en 2019-2020
Aménagement du territoire 258 avis gouvernementaux relatifs aux schémas d'aménagement en 2019-2020 15,0 % des schémas d'aménagement et de développement de moins de 5 ans au 31 décembre 2020	Fonds régions et ruralité 1,3 G\$ en aide financière prévue de 2020-2021 à 2024-2025 Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole 18,3 M\$ en aide financière en 2019-2020	Partenariat 2020-2024 7,2 G\$ en transferts financiers aux municipalités prévus sur une période de cinq ans dont 730 M\$ pour le partage de la croissance d'un point de TVQ¹

¹ En considérant la dotation spéciale de fonctionnement de 70,0 M\$ en 2019-2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Habitation » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), le Tribunal administratif du logement (TAL) et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

En tant que responsable de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire. De plus, le Ministère assure la coordination de l'action de l'État en habitation.

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, a pour mission de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordables et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, le TAL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont il est saisi dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

La RBQ a pour mandat de veiller à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes dans les domaines du bâtiment, de l'électricité, de la plomberie, du gaz, des équipements pétroliers, des installations sous pression, des ascenseurs et autres appareils élévateurs, des remontées mécaniques, des jeux et manèges ainsi que des lieux de baignade. La RBQ veille à l'intégrité des entrepreneurs de construction et surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 2 575,3 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 664,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 3 240,0 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5,9 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 885,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 214,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 89,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, l'habitation, l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire ainsi que le traitement des divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 78,4 M\$ en 2021-2022, soit une hausse de 13,8 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du Plan de protection du territoire face aux inondations ainsi que par le transfert au Ministère de la responsabilité de l'élaboration des politiques et des programmes en habitation.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées ou des infrastructures collectives.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 416,3 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 8,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par la fin du remboursement du service de la dette associé à des projets réalisés dans le cadre d'anciens programmes d'infrastructures dont les coûts annuels étaient supérieurs à ceux associés aux investissements réalisés dans le cadre des nouveaux programmes du Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe des mesures du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Enfin, il vise à soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures pour mitiger ou atténuer les impacts des changements climatiques, dont les inondations.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 777,5 M\$, soit une diminution de 830,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 885,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une hausse de 54,4 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation est due principalement aux bonifications annoncées au Partenariat 2020-2024.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développements alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux municipalités régionales de comté (MRC) dans l'exercice de leur compétence pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme s'établit à 271,6 M\$, soit une hausse de 17,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est essentiellement due à la bonification du Fonds régions et ruralité (FRR) annoncée au Partenariat 2020-2024.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 139,5 M\$, soit une augmentation de 96,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement due à l'octroi prévu à la Ville de Montréal en 2021-2022 du transfert annuel pour son exercice financier 2021 en vertu de l'Entente-cadre Réflexe Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, alors que le transfert pour son exercice 2020 avait été fait au cours de l'exercice 2019-2020.

PROGRAMME 6**Commission municipale du Québec**

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans certains organismes municipaux et municipalités, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou de l'accompagnement d'une municipalité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 10,9 M\$, soit une diminution de 0,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement liée aux mesures d'optimisation des processus de travail, notamment en matière d'éthique et de déontologie municipale et en demandes d'exemption de taxes, générant des gains en efficacité et en efficience.

PROGRAMME 7**Habitation**

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il appuie financièrement le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordables, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités du TAL. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celui-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont il est saisi, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations découlant d'un bail de logement. Le Tribunal veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget de ce programme s'établit à 881,1 M\$, soit une hausse de 48,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5,9 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une hausse de 42,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la subvention gouvernementale versée à la SHQ afin de financer la construction de logements abordables dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et du programme visant le financement de programmes municipaux d'habitation de la Ville de Montréal.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	78 351,9	13 776,7	68 478,8	64 575,2
2. Modernisation des infrastructures municipales	416 265,8	(8 938,0)	428 203,8	425 203,8
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	777 459,3	(830 556,4)	1 479 715,7	1 608 015,7
4. Développement des régions et des territoires	271 624,4	16 967,6	254 656,8	254 656,8
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	139 481,1	96 592,2	41 388,9	42 888,9
6. Commission municipale du Québec	10 943,5	(798,6)	11 742,1	11 742,1
7. Habitation	881 127,1	48 178,0	831 099,1	832 949,1
Total	2 575 253,1	(664 778,5)	3 115 285,2	3 240 031,6

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 89,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien aux activités ministérielles	78 351,9	13 776,7	68 478,8	64 575,2
2. Modernisation des infrastructures municipales	416 265,8	(8 938,0)	428 203,8	425 203,8
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	777 459,3	54 443,6	679 715,7	723 015,7
4. Développement des régions et des territoires	271 624,4	16 967,6	254 656,8	254 656,8
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	139 481,1	96 592,2	41 388,9	42 888,9
6. Commission municipale du Québec	10 943,5	(798,6)	11 742,1	11 742,1
7. Habitation	875 227,1	42 278,0	831 099,1	832 949,1
Total	2 569 353,1	214 321,5	2 315 285,2	2 355 031,6

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 89,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 221,0	746,0	475,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 952,6	(1 487,1)	3 439,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	3 173,6	(741,1)	3 914,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2021-2022 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

OUTILLER ADÉQUATEMENT LES MUNICIPALITÉS

Le Ministère continuera de soutenir les municipalités pour les épauler dans l'accomplissement de leur mission. D'ici à 2023, il s'assurera que son action envers les collectivités évoluera afin de s'adapter à leurs responsabilités et défis particuliers.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Adapter les instruments d'intervention du Ministère aux responsabilités et aux défis à relever par les collectivités	Taux de satisfaction des municipalités ayant procédé à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités à la suite d'un accompagnement du Ministère	90 % des municipalités sondées satisfaites
	Proportion des services numériques proposés à la clientèle municipale offrant systématiquement la possibilité d'évaluer le service rendu	- ¹

¹ La cible pour cet indicateur est en 2022-2023.

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.2. Moderniser le cadre de gestion municipale, d'aménagement et de développement du territoire	Proportion de candidates aux élections générales municipales	34 %
	Proportion des municipalités ayant intégré à leurs outils de planification et à leur réglementation la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des 8 conventions d'aide financière convenues avec le milieu municipal ou pour lesquelles les outils de planification et la réglementation de leur MRC rendent cette cartographie applicable	66 %
	Proportion des schémas d'aménagement et de développement intégrant la mise à jour de la cartographie et les dispositions normatives associées aux risques de glissements de terrain	100 %
1.3. Assurer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des municipalités	Taux de satisfaction des MRC à l'égard de démarches d'accompagnement en aménagement du territoire	80 %
	Taux de conformité aux OGAT ² des règlements modifiant ou révisant les documents de planification transmis par les MRC au Ministère	83 %

² Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le plan de travail pour l'accroissement des candidatures féminines lors des élections municipales générales de 2021;
- Poursuivre l'accompagnement personnalisé des MRC conformément au Cadre d'intervention en aménagement du territoire en favorisant le travail en amont dans une approche partenariale;
- Mettre en œuvre un plan d'action de transformation numérique au bénéfice de la clientèle et du personnel;
- Poursuivre la mise en œuvre des différentes actions découlant des engagements contenus au Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes;
- Renforcer les exigences en matière de probité des élus municipaux;
- Poursuivre la réflexion et les travaux sur la modernisation des différentes lois municipales;
- Réaliser des interventions en matière d'aménagement du territoire relatives aux inondations;

- Favoriser la coopération intermunicipale, notamment en accompagnant les organismes municipaux dans la conclusion et le renouvellement d'ententes intermunicipales;
- Élaborer des guides et des outils d'aide à la décision afin de combler les besoins en expertise des municipalités;
- Consolider et accroître les effectifs en région afin de mieux soutenir les municipalités pour faire face à la multiplication de leurs enjeux et à l'élargissement de leurs compétences, ainsi que pour favoriser le renforcement des capacités des gouvernements de proximité;
- Assurer la mise en œuvre de l'Entente découlant du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC).

ORIENTATION 2

MOBILISER LES PARTENAIRES DANS LA RÉOLUTION D'ENJEUX IMPORTANTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Les pouvoirs publics doivent répondre aux enjeux du 21^e siècle en recourant à un mariage d'expertises variées qu'il serait inefficace de chercher à cloisonner à l'intérieur de l'appareil étatique. En conséquence, pour assurer l'émergence de collectivités dynamiques et résilientes, le Ministère devra mener une action horizontale au sein du gouvernement et de la société en général. Ainsi, il souhaite se définir comme un partenaire du milieu municipal parmi une pluralité de partenaires ayant chacun un rôle à jouer : ministères et organismes (MO) gouvernementaux, chercheurs, associations professionnelles, organismes de la société civile, etc.

Dans ce contexte, le Ministère entend jouer un rôle de leader mobilisateur à l'égard des actions des partenaires. Dès lors, les structures de dialogue et de gouvernance transversale qu'il chapeaute prendront une plus grande importance. Il lui appartient de s'appuyer sur ces structures pour concrétiser la concertation gouvernementale et pour faire en sorte que les interventions gouvernementales s'adaptent efficacement aux besoins et aux priorités des collectivités. Ces mécanismes assureront la cohérence de ces actions et en maximiseront les retombées pour les collectivités. C'est pourquoi, en premier lieu, le Ministère se donne pour objectif de stimuler la participation des MO gouvernementaux à ces structures de gouvernance, telles que les conférences administratives régionales.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Stimuler la pleine participation des MO aux structures de gouvernance transversale	Nombre de dossiers interministériels proposés par les autres MO à la Table gouvernementale aux affaires territoriales	6
2.2. Amener les MO à épauler les collectivités dans la réalisation de leurs priorités en matière d'occupation et de vitalité des territoires	Proportion des rencontres des conférences administratives régionales ou métropolitaines abordant des sujets liés aux priorités régionales impliquant d'autres MO	60 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.3. Améliorer la performance environnementale des municipalités	Proportion de la population du Québec résidant dans des MRC ayant des planifications en aménagement du territoire qui prennent en compte les changements climatiques	70 %
	Taux de réduction de la quantité d'eau distribuée par personne par jour	- 11,5 % en 2020 par rapport à 2015
	Taux de réalisation des projets d'infrastructures par les municipalités dans le cadre du Plan québécois des infrastructures	87 %
	Délai entre l'obtention d'un dossier complet et la date de signature de la lettre de promesse d'aide financière à la municipalité dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 1.2	30 jours calendaires pour 85 % des dossiers

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;
- Poursuivre la coordination de la démarche conjointe du gouvernement et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal dans le cadre de la déclaration signée à cet effet;
- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action visant à favoriser la prise en compte du Réflexe Montréal par les MO et la conclusion d'ententes sectorielles;
- Amorcer les travaux en vue de moderniser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);
- Sensibiliser les municipalités et les citoyens à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de divers outils promotionnels;
- Appuyer, par ses programmes d'aide, les investissements des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des projets d'infrastructures collectives;
- Favoriser le recours aux lieux d'échanges reconnus que sont les conférences administratives régionales, la Table gouvernementale aux affaires territoriales, la Table Québec-municipalités, le Comité permanent de liaison environnement-municipalités et le Comité consultatif municipal.

ORIENTATION 3**ACCROÎTRE LE RÔLE DE L'ÉTAT EN HABITATION**

En habitation, il importe de dégager une vue d'ensemble qui permette d'établir une vision commune de l'action de l'État dans ce domaine. Pour ce faire, le Ministère déploiera les efforts nécessaires pour entamer un dialogue avec les partenaires de la société civile et les organismes publics déjà actifs en matière d'habitation afin de répondre aux besoins concrets de la population.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cible 2021-2022
3.1. Assurer le leadership du Ministère en habitation	Taux de réalisation d'un plan d'action gouvernemental en habitation	100 % des mesures prévues pour 2021-2022

Actions envisagées

- Élaborer le plan d'action gouvernemental en habitation en mettant à contribution les grands acteurs des secteurs communautaire, privé, municipal et gouvernemental, concernés;
- Assurer la coordination et la cohérence des interventions, des actions, des politiques, des lois et des stratégies des différents MO gouvernementaux concernés par l'habitation, notamment :
 - coordonner les travaux d'élaboration d'un règlement sur la copropriété divise à la suite de l'adoption de la Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2019, chapitre 28);
 - coordonner les travaux sur la révision du bail à l'égard des services offerts dans les résidences privées pour aînés et ceux concernant la modification du Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2021-2022 sont les suivants :

- poursuivre la réalisation de logements sociaux et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- poursuivre ses interventions auprès des ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement par le biais de ses programmes;
- poursuivre ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements;
- poursuivre ses interventions en matière d'adaptation et de rénovation domiciliaire auprès de ménages dans le besoin au moyen de ses différents programmes s'adressant en particulier aux personnes handicapées et aux propriétaires à faible revenu en région rurale;

- réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés;
- soutenir les initiatives en habitation de la Ville de Montréal.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés notamment dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7), la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	10 943,5	11 742,1
Tribunal administratif du logement	26 403,2	27 065,7

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie du bâtiment du Québec	77 546,5	-	68 092,0	-
Société d'habitation du Québec	1 467 934,0	854 723,9	1 245 374,0	804 033,4

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds régions et ruralité				
Dépenses	306 078,6	269 839,0	224 253,2	252 339,0
Investissements	-	-	-	-

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

PIB du secteur bioalimentaire québécois¹ 29,2 G\$ soit 7,8 % de l'économie du Québec	Investissements du secteur bioalimentaire québécois¹ 2,3 G\$² soit 5,2 % des investissements au Québec	Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois¹ 8,8 G\$ soit 9,5 % des exportations du Québec 69,0 % vers les États-Unis
Emplois du secteur bioalimentaire québécois¹ 532 526 12,3 % de l'emploi total au Québec Au moins 10,0 % de l'emploi dans 14 des 17 régions administratives du Québec	Effectifs en poste (au 31 mars 2020) 2 325 desservant l'ensemble des régions du Québec au MAPAQ, à La FADQ, à la RMAAQ et à la CPTAQ³	Politique bioalimentaire 2018-2025 7 cibles pour 2025 1,1 G\$ sur sept ans pour financer des initiatives découlant de la Politique⁴

¹ Données pour l'année 2019.

² En production, en transformation et en distribution alimentaire.

³ MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; La FADQ : La Financière agricole du Québec; RMAAQ : Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec; CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec.

⁴ Discours sur le budget de mars 2018, 2019 et 2020 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et il est impliqué dans la formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricoles adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Sa clientèle se compose principalement d'entreprises agricoles et couvre également les entreprises agroalimentaires liées au développement du secteur agricole.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » s'établit à 1 094,3 M\$ en 2021-2022, soit 24,7 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021. Cette hausse s'explique principalement par la majoration, pour l'exercice 2021-2022, des montants annoncés dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020 pour accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole ainsi que par la mise en œuvre d'une mesure ponctuelle, au cours de l'exercice 2020-2021, visant à faciliter le recrutement de travailleurs agricoles.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 100,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 64,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une diminution de 11,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 6,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 653,3 M\$ pour l'exercice 2021-2022 est inférieur de 22,9 M\$ à la dépense probable de 676,2 M\$ pour l'exercice 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 91,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 64,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021 et en incluant, pour être sur une base comparable à la dépense probable de l'exercice 2020-2021, un réaménagement budgétaire estimé à 55,0 M\$ à prévoir au cours de l'exercice 2021-2022, en provenance du programme 2 « Organismes d'État » au bénéfice du programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments », afin de financer, à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, la récurrence des mesures annoncées au Budget 2019-2020 (part de 20,0 M\$ du Ministère de l'enveloppe d'investissements de 250,0 M\$ dans le secteur agricole et agroalimentaire) et au Budget 2020-2021 (25,0 M\$ pour le Plan d'agriculture durable et 10,0 M\$ pour le Plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture), le budget de dépenses 2021-2022 du programme 1 représente une hausse de 5,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Cette hausse s'explique par une augmentation estimée, au cours de l'exercice 2021-2022, des dépenses du Ministère associées à l'enveloppe d'investissements dans le secteur agricole et alimentaire annoncée au Budget 2019-2020 ainsi que par des ajustements à la baisse apportés à l'enveloppe budgétaire.

PROGRAMME 2

Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Le budget de dépenses de 441,0 M\$ pour l'exercice 2021-2022 est supérieur de 47,6 M\$ à la dépense probable de 393,4 M\$ pour l'exercice 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 9,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et en incluant, pour être sur une base comparable à la dépense probable de l'exercice 2020-2021, un réaménagement budgétaire estimé à 55,0 M\$ à prévoir au cours de l'exercice 2021-2022, en provenance du programme 2 « Organismes d'État » au bénéfice du programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments », afin de financer, à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, les mesures annoncées au Budget 2019-2020 et au Budget 2020-2021 mentionnées précédemment, le budget de dépenses 2021-2022 représente une diminution de 16,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Cette diminution s'explique par une augmentation estimée, au cours de l'exercice 2021-2022, des dépenses du Ministère associées à l'enveloppe d'investissements dans le secteur agricole et alimentaire annoncée au Budget 2019-2020, financée à même des excédents de La Financière agricole du Québec, ainsi que par des ajustements à la baisse apportés à l'enveloppe budgétaire.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	653 277,9	(22 920,8)	608 273,7	676 198,7
2. Organismes d'État	441 034,7	47 592,2	437 142,5	393 442,5
Total	1 094 312,6	24 671,4	1 045 416,2	1 069 641,2

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 6,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	562 277,9	(49 920,8)	568 273,7	612 198,7
2. Organismes d'État	432 034,7	38 592,2	437 142,5	393 442,5
Total	994 312,6	(11 328,6)	1 005 416,2	1 005 641,2

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 3,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	12 926,0	1 743,0	11 183,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 278,0	(2 237,6)	8 515,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	500,0	-	500,0
Total	19 704,0	(494,6)	20 198,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

En fonction de son contexte, de sa mission et de la disponibilité de ses ressources, le Ministère a établi, dans son Plan stratégique 2019-2023, trois orientations auxquelles ses efforts seront consacrés en priorité.

Ci-après sont présentées ces trois orientations avec leurs objectifs, indicateurs et cibles.

ORIENTATION 1

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS D'ICI ET D'AILLEURS

Les attentes des consommateurs, d'ici et d'ailleurs, à l'égard de l'alimentation et du secteur bioalimentaire sont multiples. Elles évoluent au rythme des valeurs individuelles et sociétales ainsi qu'à celui des changements dans les habitudes de vie. La pandémie de la COVID-19 a démontré plus que jamais que le secteur bioalimentaire est essentiel et névralgique en raison de son rôle de premier plan au regard de l'autonomie alimentaire en privilégiant les aliments québécois. L'achat local fait partie des valeurs des Québécois alors que sur les marchés d'exportation, des entreprises peuvent se démarquer par une offre de produits distinctifs.

Par ailleurs, parmi les principaux critères de choix des aliments par les consommateurs se trouvent la qualité et la salubrité des aliments ainsi que le caractère santé. C'est par l'intermédiaire d'inspections et de la responsabilisation des établissements alimentaires que le Ministère s'assure que les aliments offerts sont salubres et que les risques sanitaires sont contrôlés. De plus, les entreprises doivent innover pour offrir des aliments transformés à caractère santé.

Ainsi, le Ministère entend favoriser l'accroissement de l'achat d'aliments du Québec, appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires et soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1. Accroître l'achat d'aliments québécois dans les réseaux d'approvisionnement du Québec	Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible d'achat d'aliments québécois	45 %
	Proportion des entreprises bioalimentaires québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui du commerce de détail alimentaire du Québec	70 %
2. Accroître les ventes des entreprises bioalimentaires sur les marchés extérieurs	Proportion des entreprises québécoises soutenues ayant un taux de croissance des ventes supérieur à celui des exportations alimentaires québécoises	70 %
3. Appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires	Proportion des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	95 %
4. Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité	Nombre cumulé des établissements de transformation alimentaire québécois appuyés pour la mise en place ou l'amélioration de leur système de contrôle et de gestion de la qualité	150
	Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés à caractère santé	90

Actions envisagées

Pour l'orientation 1, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques;
- accompagnement et soutien aux entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits bioalimentaires sur les marchés québécois et extérieurs, ainsi que la transformation d'aliments de qualité et à caractère santé;
- contrôle de la sécurité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires.

ORIENTATION 2**SOUTENIR LES ENTREPRENEURS ET LES PARTENAIRES DU SECTEUR**

Le Ministère poursuivra ses actions d'accompagnement et d'appui au développement des entreprises et des filières sectorielles du secteur bioalimentaire. Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères, durables et innovantes.

D'une part, les interventions du Ministère seront orientées vers l'investissement productif, qui constitue un vecteur déterminant pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises, que ce soit pour réduire les frais liés à l'exploitation, pour offrir de nouveaux produits grâce à l'innovation et à la technologie ou pour faire face à la concurrence et à l'ouverture des marchés découlant des accords et ententes de commerce. L'utilisation de services-conseils favorise également l'adoption de pratiques d'affaires durables et responsables. D'autre part, les interventions seront orientées vers la formation, la productivité de la main-d'œuvre, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que vers le développement en région des potentiels bioalimentaires.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
5. Accroître l'investissement dans les entreprises bioalimentaires	Investissements cumulés générés par les entreprises agricoles, aquacoles, de pêches et de transformation alimentaire à la suite du soutien du Ministère	1,5 G\$
6. Stimuler la recherche et l'innovation comme levier du développement du secteur bioalimentaire	Investissements cumulés en recherche et innovation générés à la suite du soutien du Ministère	200,0 M\$
7. Accompagner les entreprises dans le développement de leur prospérité et de leur durabilité	Proportion d'entreprises agricoles et agroalimentaires accompagnées bénéficiant de services-conseils diversifiés	20 % (de 2018 à 2022)
8. Former une main-d'œuvre qualifiée pour les employeurs du secteur bioalimentaire	Taux de diplomation après cinq ans de l'Institut de technologie agroalimentaire	Taux annuel supérieur à celui de 55 % de la cohorte de 2012
9. Contribuer à l'atténuation de la rareté de la main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	Taux d'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre des entreprises de transformation alimentaire et des activités de production végétale appuyées par le Ministère	+ de 30 % annuellement en transformation alimentaire + de 50 % annuellement en production végétale
10. Soutenir la relève entrepreneuriale dans le démarrage et l'acquisition d'entreprises dans les secteurs agricole et de la capture	Nombre d'entrepreneurs de la relève soutenus dans la réalisation de leur projet d'établissement	680
11. Soutenir la croissance du secteur biologique	Superficies en production biologique	114 000 hectares
12. Appuyer la responsabilisation des éleveurs dans l'implantation des bonnes pratiques reconnues en matière de santé et de bien-être des animaux	Taux cumulé d'accroissement des visites zoosanitaires de prévention en matière de santé et de bien-être des animaux	70 %
13. Renforcer l'accompagnement permettant l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles	Taux cumulé d'accroissement des entreprises agricoles accompagnées dans la mise en place des pratiques durables	15 %
14. Appuyer la mobilisation des partenaires des territoires autour des priorités de développement du secteur bioalimentaire	Proportion des MRC participant à une entente de concertation ou de développement du secteur bioalimentaire	90 %

Actions envisagées

Pour l'orientation 2, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- déploiement de la Stratégie de croissance des serres afin de soutenir l'alimentation locale au bénéfice des consommateurs, de même que pour augmenter l'autonomie alimentaire du Québec;
- soutien à la croissance de la production et de la productivité des entreprises bioalimentaires notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant les investissements;
- accompagnement à l'accélération de l'adoption de pratiques agroenvironnementales responsables et performantes dans le cadre du Plan d'agriculture durable;
- soutien d'activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;
- appui à l'offre de formation bioalimentaire, notamment par le biais de la formation offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire;
- accompagnement et soutien financier aux entrepreneurs de la relève agricole et de la pêche;
- mesures d'aide pour accompagner des entreprises agricoles dans leur conversion de la production conventionnelle à la production biologique;
- accompagnement des éleveurs en santé et bien-être des animaux par l'accès à des services vétérinaires;
- mise en œuvre de divers programmes d'aide financière pour mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA COHÉSION ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONELLES**

Des ressources limitées et la poursuite d'une prestation de services de qualité commandent au Ministère de s'adapter et d'optimiser son efficacité et son efficience. Une organisation plus performante et en cohésion passe par un suivi de la satisfaction de sa clientèle ainsi que par une amélioration en continu de son offre de service, de ses programmes et de la réglementation qu'elle est appelée à appliquer. Pour y arriver, le Ministère doit pouvoir compter sur un personnel engagé et compétent. Le télétravail étant privilégié pour le plus grand nombre d'employés, le personnel a été équipé en outils technologiques lui permettant d'exercer ses fonctions à distance, et ce, tout en assurant la sécurité de l'information et la continuité des services aux clientèles.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
15. Maintenir un haut niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à l'égard de la prestation de services par segment de clientèle	- ¹
16. Réduire le coût des formalités réglementaires et administratives	Taux de réduction du coût des formalités réglementaires et administratives	- ²
17. Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant le développement des compétences du personnel	Indice de qualité de vie au travail	Amélioration progressive par rapport à la mesure initiale
18. Hausser l'utilisation des outils numériques par la clientèle	Proportion de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique pour les services visés	45 %

¹ La cible est établie pour 2022-2023 pour un taux de satisfaction égal ou supérieur à 8,5/10, correspondant à la mesure initiale 2019-2020.

² La cible est que, d'ici 2022-2023, les taux de réduction des formalités soient de 20 % (commerce de détail et restauration ainsi qu'enregistrement des entreprises agricoles) et de 40 % (crédit de taxes foncières agricoles) par rapport à la situation de départ 2018-2019.

Actions envisagées

Pour l'orientation 3, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- actualisation et mise en œuvre de la Déclaration de services aux citoyens;
- révision de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) et les règlements afférents en prenant en compte notamment la réduction des coûts des formalités réglementaires et administratives;
- actualisation de la réglementation relative à l'enregistrement des exploitations agricoles;
- établissement du portrait de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère et d'une stratégie d'amélioration prenant en compte la nouvelle réalité du télétravail;
- mise en place d'une stratégie globale d'acquisition des talents et de développement des compétences;
- déploiement prioritaire de la prestation électronique de services pour les transactions requérant un paiement.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 620,4	9 609,6
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 295,7	4 290,4

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	520 416,8	372 118,6	511 491,4	379 542,5

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses de programmes
gouvernementales
2021-2022

97,0 G\$

dont **53,1 G\$**
en masse salariale

Plan québécois des
infrastructures 2021-2031
du gouvernement

135,0 G\$

Effectifs gouvernementaux
(prévus pour 2020-2021)

537 389 ETC

Valeur totale des contrats
gouvernementaux de
25 000 \$ et plus accordés en
2019-2020

16,3 G\$

Dépenses et investissements
réalisés en ressources
informationnelles à l'échelle
gouvernementale
en 2019-2020

3,6 G\$

Dossiers traités par le greffe
du Secrétariat du Conseil du
trésor

1 900

en moyenne par année

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre d'acquisitions gouvernementales, d'Infrastructures technologiques Québec et de l'Autorité des marchés publics.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste la présidente dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle, et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

Les organismes

La Commission de la fonction publique, comme tribunal administratif, entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec ont été institués le 1^{er} septembre 2020, à la suite de l'abolition du Centre de services partagés du Québec.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Infrastructures technologiques Québec fournit aux organismes publics, dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor, des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir ces organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

L'Autorité des marchés publics a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment les processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les évaluations du rendement. Elle doit, en outre, établir les règles de fonctionnement du système électronique d'appel d'offres, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, et surveiller tout autre processus contractuel déterminé par le gouvernement.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » s'établit à 815,0 M\$ en 2021-2022, soit 23,5 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021.

Quant au Fonds de suppléance, il inclut notamment une somme de 2 592,3 M\$ pour tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

Le budget de dépenses 2021-2022 s'établit à 108,9 M\$, en hausse de 12,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par l'ajout de nouveaux mandats au Secrétariat à la suite de l'adoption de la Politique gouvernementale de cybersécurité et de la dissolution du Centre de services partagés du Québec.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2021-2022 s'établit à 290,8 M\$, en augmentation de 26,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement attribuable à la création d'Infrastructures technologiques Québec et du Centre d'acquisitions gouvernementales au cours de l'exercice 2020-2021.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2021-2022 s'établit à 5,1 M\$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 410,2 M\$, dont 405,7 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que 4,5 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La diminution de 15,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 s'explique par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés, tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	108 875,5	12 179,1	96 696,4	96 696,4
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	290 848,6	26 537,1	246 721,2	264 311,5
3. Commission de la fonction publique	5 057,1	46,4	5 010,7	5 010,7
4. Régimes de retraite et d'assurances	410 179,2	(15 214,3)	425 393,5	425 393,5
5. Fonds de suppléance	4 939 303,0	3 217 334,1	2 984 885,7	1 721 968,9
Total	5 754 263,4	3 240 882,4	3 758 707,5	2 513 381,0

¹ Ce budget comprend une somme de 2 592,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Soutien au Conseil du trésor	108 875,5	12 179,1	96 696,4	96 696,4
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	290 848,6	26 537,1	246 721,2	264 311,5
3. Commission de la fonction publique	5 057,1	46,4	5 010,7	5 010,7
4. Régimes de retraite et d'assurances	410 179,2	(15 214,3)	425 393,5	425 393,5
5. Fonds de suppléance	4 004 103,0	2 282 134,1	2 984 885,7	1 721 968,9
Total	4 819 063,4	2 305 682,4	3 758 707,5	2 513 381,0

¹ Ce budget comprend une somme de 1 657,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations est principalement dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor. Il correspond au niveau d'immobilisations en ressources informationnelles inscrit au Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements comprend également un montant de 2 800,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice, ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 150,0	-	1 150,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 609,4	(6 863,5)	10 472,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	2 800 125,0	2 375 150,0	424 975,0
Total	2 804 884,4	2 368 286,5	436 597,9

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisés dans le respect des orientations gouvernementales et de manière à assurer la pleine réalisation de sa mission. Les deux principaux enjeux identifiés dans son Plan stratégique 2019-2023, soit la gestion rigoureuse des ressources de l'État et la performance de l'administration publique, ont balisé les priorités budgétaires établies pour l'année 2021-2022.

ORIENTATION 1

VEILLER À LA BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Secrétariat veillera à la bonne gouvernance des ressources de l'État, notamment en assurant un contrôle des dépenses, des effectifs et des investissements publics en infrastructures et en priorisant les investissements qui assurent la pérennité des infrastructures publiques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1. Assurer un contrôle des dépenses et des effectifs	Respect du niveau des dépenses de programmes fixé par le gouvernement annuellement	≤ au niveau fixé
	Respect du niveau des économies fixé par le gouvernement annuellement (révision de programme, gestion des effectifs, gestion des technologies de l'information (TI) et optimisation des acquisitions)	≥ au niveau fixé
	Respect du niveau des effectifs établi par le gouvernement annuellement	≤ au niveau établi
	Respect du cadre financier du gouvernement lors du renouvellement des ententes (conventions collectives et ententes avec les professionnels de la santé, y compris les ententes-cadres avec les médecins)	Respect du cadre financier
2. Assurer le contrôle des investissements publics en infrastructures	Respect du niveau des investissements planifiés au Plan québécois des infrastructures annuellement	≤ au niveau planifié
3. Prioriser les investissements assurant la pérennité des infrastructures publiques	Moyenne annuelle des investissements prévus en maintien du parc d'infrastructures	≥ 7,1 G\$
	Ratio des infrastructures publiques en bon état qui appartiennent au gouvernement (indices ABC)	≥ 60 %

Actions envisagées

- Assurer un contrôle des dépenses et des effectifs en :
 - effectuant un suivi mensuel et une analyse des dépenses de programmes et des effectifs en regard des cibles établies;
 - effectuant un suivi et une consolidation des économies gouvernementales réalisées par portefeuille ministériel en matière de révision de programme, de gestion des effectifs, de gestion des TI et d'optimisation des acquisitions.
- Négocier le renouvellement de l'ensemble des conventions collectives ou des ententes visant l'intégralité des travailleurs de l'État;
- Assurer le contrôle des investissements publics en infrastructures en :
 - établissant un niveau maximal d'investissements avec le ministère des Finances;
 - élaborant le Plan québécois des infrastructures qui respecte le niveau d'investissements établi, notamment en prenant en considération le financement fédéral accordé;
 - appliquant la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.
- Prioriser les investissements assurant la pérennité des infrastructures publiques en :
 - appliquant un processus de priorisation des demandes d'investissements des ministères et organismes, incluant la contribution du gouvernement aux projets majeurs;
 - allouant de façon optimale des enveloppes d'investissements en maintien de l'offre de service en fonction des besoins établis par les ministères et organismes;
 - accélérant la réalisation des projets d'investissements visant la reconstruction, la réfection et le remplacement d'infrastructures existantes en mauvais état (indices D et E).

ORIENTATION 2

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Secrétariat contribuera au renforcement de la performance de l'administration publique en veillant à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics et du cadre de gestion axée sur les résultats, en coordonnant la transformation numérique de l'Administration gouvernementale, en assurant le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines et en soutenant les organismes publics dans la gestion des ressources et de la performance.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4. Veiller à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics	Taux de conformité des organismes publics visés au cadre normatif	84 %
	Pourcentage de la valeur des contrats en biens et services qui se font par regroupements d'achats	45 %
5. Assurer la transformation numérique de l'Administration gouvernementale	Taux moyen d'atteinte des objectifs fixés pour chacune des cibles de la transformation numérique des ministères et des grands organismes	90 %
	Ratio des coûts en TI bonifiant l'offre de service (ajout de nouveaux actifs)	34 %
6. Assurer une application optimale du cadre de gestion axée sur les résultats	Indice de performance des ministères	+ 8 % par rapport aux résultats mesurés en 2019-2020
	Taux de conformité des ministères et organismes assujettis à la directive en évaluation de programme	90 %
	Pourcentage des ministères ayant réalisé des travaux d'audit de performance	70 %
7. Assurer le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines	Pourcentage du personnel des ministères et des organismes qui a recours au télétravail selon les modalités prévues à la politique-cadre de la fonction publique	50 %
	Nombre de formations suivies par le personnel de la fonction publique en lien avec l'innovation, la transformation numérique et les parcours de formation	Augmentation de 60 % par rapport à la cible 2020-2021
8. Soutenir les organismes publics en matière de gestion des ressources et de performance	Taux moyen de satisfaction des organismes publics	91 %

Actions envisagées

- Veiller à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics en :
 - accompagnant les organismes publics dans l'application du cadre de gestion des marchés publics;
 - analysant les activités des organismes publics sur les éléments du cadre normatif et en donnant une rétroaction;
 - collectant, analysant et diffusant des informations sur les contrats gouvernementaux;
 - réalisant des travaux visant la mise à jour et l'évolution du cadre normatif.
- Veiller à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de regroupements d'achat;

- Poursuivre la transformation numérique de l'Administration gouvernementale en :
 - coordonnant et suivant le déploiement de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et en accompagnant les organismes publics;
 - soutenant la révision législative et réglementaire afin de favoriser la transformation numérique gouvernementale;
 - continuant de déployer les mesures clés qui accompagnent la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.
- Rehausser la maturité en cybersécurité en misant sur des approches collaboratives avec les organismes publics du Québec et du Canada;
- Faciliter l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique en publiant une stratégie à cet effet, incluant le développement de mesures clés pour en accélérer l'adoption;
- Adopter des orientations gouvernementales sur la gestion des données numériques, permettant leur utilisation optimale en tant qu'actif stratégique pour la gestion de l'administration publique;
- Assurer une application optimale du cadre de gestion axée sur les résultats en :
 - établissant, suivant et diffusant l'indice de performance des ministères;
 - déployant une équipe volante en évaluation de programme pour accompagner les petits organismes;
 - accompagnant et suivant les ministères et organismes dans la production de leur plan pluriannuel d'évaluation;
 - coordonnant, encadrant et accompagnant les ministères et organismes en matière d'audit de performance.
- Assurer le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines en :
 - veillant à l'application et au respect de la Politique-cadre en gestion des ressources humaines et en assurant le soutien aux ministères et organismes;
 - assurant le déploiement et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, notamment : l'élaboration d'un nouveau processus cible de dotation des emplois pour la fonction publique et d'une offre de formation visant le développement des compétences, le soutien aux ministères et organismes dans l'implantation et l'application de la Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique et la mise en œuvre du projet gouvernemental de transformation du milieu de travail, en collaboration avec les ministères et organismes.
- Soutenir les organismes publics en matière de gestion des ressources et de performance en :
 - analysant les résultats de la deuxième évaluation de la satisfaction des ministères et organismes à l'égard des services reçus de la part des équipes d'encadrement du Secrétariat du Conseil du trésor;
 - mettant en place un plan d'action interne visant à accroître la qualité des services et le degré de satisfaction des partenaires gouvernementaux.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	5 057,1	5 010,7
Infrastructures technologiques Québec ¹	25 300,8	14 900,0

¹ Infrastructures technologiques Québec a été institué le 1^{er} septembre 2020, en vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (L.Q. 2020, chapitre 2), à la suite de la dissolution du Centre de services partagés du Québec.

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés publics	24 865,9	17 019,9	16 547,8	16 750,0
Centre d'acquisitions gouvernementales ¹	517 228,0	-	290 927,7	-
Société québécoise des infrastructures	1 368 423,0	-	1 110 846,0	-

¹ Le Centre d'acquisitions gouvernementales a été institué le 1^{er} septembre 2020, en vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementale et Infrastructures technologiques Québec (L.Q. 2020, chapitre 2), à la suite de la dissolution du Centre de services partagés du Québec.

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux ¹				
Dépenses	492 366,3	-	268 812,2	-
Investissements	99 979,6	-	41 735,3	-

¹ Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux a été institué à Infrastructures technologiques Québec le 1^{er} septembre 2020, en vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (L.Q. 2020, chapitre 2), à la suite de la dissolution du Centre de services partagés du Québec.

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Soutien à la prise de décision gouvernementale 796 dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement	Législation 35 projets de loi différents soumis, pour examen, au Comité de législation	Communications gouvernementales 1 766 activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale
Activités de mission 486 ententes et conventions d'aide financière conclues	Activités de mission 639 initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, d'action jeunesse et de relations avec les Québécois d'expression anglaise	Ressources humaines 1 188 personnes, dont 805 dédiées aux communications gouvernementales

¹ Les données statistiques proviennent du Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Ministère.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère coordonne la communication gouvernementale et il est responsable de mandats particuliers, qui sont assumés par les six secrétariats de missions suivants :

- le **Secrétariat à la jeunesse** conseille le gouvernement en matière de jeunesse et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il assure la coordination et le suivi de l'action gouvernementale en la matière. De plus, il administre le Plan d'action jeunesse et finance la plupart des mesures qu'il contient;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Ce secrétariat soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada;
- le **Secrétariat aux affaires autochtones** assiste le ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;
- le **Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques** soutient la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire ainsi que le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels. Plus particulièrement, le Secrétariat assure un rôle-conseil, notamment en produisant des analyses et en participant aux travaux législatifs sur les institutions démocratiques québécoises, ce qui comprend entre autres la participation citoyenne, la transparence gouvernementale, l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et diverses matières relatives aux élections, au Parlement et au gouvernement ainsi qu'à la laïcité;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise et pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux et de leur application. Il conseille le gouvernement, les ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, le Secrétariat assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques pouvant avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.
- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** a pour principale mission de rendre accessible une couverture Internet haute vitesse dans les foyers de toutes les régions du Québec qui ne disposent pas déjà d'un tel accès, entre autres par le biais de différents projets spéciaux de connectivité.

De plus, dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décisions gouvernementales, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Conseil exécutif » s'établit à 675,3 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 612,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 1 287,7 M\$

En excluant la dépense relative à l'accélération du déploiement de services internet haut débit en région de 660,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépense 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 47,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par les indexations relatives aux grandes ententes nordiques, la bonification du programme Fonds d'initiatives autochtones, ainsi que les mesures annoncées dans le Plan économique 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 597,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme est au même niveau que la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2**Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif**

Ce programme assure le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme se compose des éléments suivants :

- le cabinet du premier ministre;
- le Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- la Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- les indemnités de l'exécutif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- la provision pour soutenir, avec l'approbation du Conseil du trésor, la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 114,8 M\$, soit une baisse de 10,2 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement attribuable à une diminution de la provision anticipée pour 2021-2022, soit les frais de communication gouvernementale.

PROGRAMME 3**Relations canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- la représentation du Québec au Canada.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 15,2 M\$, soit une baisse de 0,6 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 4**Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'élève à 347,0 M\$, soit une hausse de 41,9 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement liée aux indexations relatives aux grandes ententes nordiques ainsi qu'à la bonification du programme Fonds d'initiatives autochtones III.

PROGRAMME 5

Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers jeunesse à portée interministérielle et à administrer le Plan d'action jeunesse.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 60,1 M\$, en hausse de 6,9 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par des mesures annoncées dans le Plan économique 2020-2021 pour investir davantage dans la jeunesse.

PROGRAMME 6

Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de transparence des institutions, et de laïcité de l'État. Il vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, le cabinet du ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire et le cabinet du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels;
- la Commission d'accès à l'information;
- la Réforme des institutions démocratiques;
- l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 10,7 M\$, en hausse de 0,5 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement attribuable à une mesure du plan budgétaire 2020-2021 pour accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation et pour assurer la protection des renseignements personnels.

PROGRAMME 7

Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques qui peuvent avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 10,5 M\$, une hausse de 4,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par la bonification du programme Renforcer la vitalité des communautés d'expression anglaise, pour maintenir le réseau des centres de mieux-être et en créer de nouveaux, et par la mise en place d'une stratégie d'employabilité.

PROGRAMME 8

Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité

Le programme a pour but de soutenir les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haut débit (IHD) là où il n'est pas offert, de qualité et à coût comparables au service offert en milieu urbain.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 116,2 M\$. Il s'agit d'une diminution de 654,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. En excluant la dépense relative à l'accélération du déploiement de services internet haut débit en région de 660,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépense 2021-2022 représente une hausse de 5,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	114 844,6	(10 235,1)	102 372,1	125 079,7
3. Relations canadiennes	15 243,5	(644,1)	15 862,6	15 887,6
4. Affaires autochtones	346 999,1	41 892,5	337 613,3	305 106,6
5. Jeunesse	60 122,5	6 891,9	53 640,6	53 230,6
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	10 714,3	468,8	10 245,5	10 245,5
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10 492,6	3 972,5	6 520,1	6 520,1
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	116 166,4	(654 720,0)	770 886,4	770 886,4
Total	675 341,4	(612 373,5)	1 297 899,0	1 287 714,9

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 597,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	114 844,6	(10 235,1)	102 372,1	125 079,7
3. Relations canadiennes	15 243,5	(644,1)	15 862,6	15 887,6
4. Affaires autochtones	346 999,1	41 892,5	337 613,3	305 106,6
5. Jeunesse	60 122,5	6 891,9	53 640,6	53 230,6
6. Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	10 714,3	468,8	10 245,5	10 245,5
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10 492,6	3 972,5	6 520,1	6 520,1
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	116 166,4	(654 720,0)	770 886,4	770 886,4
Total	675 341,4	(612 373,5)	1 297 899,0	1 287 714,9

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 597,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	129,7	-	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	950,1	225,1	725,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	106,5	-	106,5
Total	1 186,3	225,1	961,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2021-2022 dans les champs de compétences du Ministère et en cohérence avec ses orientations et ses objectifs présents dans son Plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1

SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles concourent à l'optimisation de son action. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère fournira davantage l'éclairage nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Par ailleurs, le soutien au processus décisionnel en vue d'optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale est également tributaire de la disponibilité d'une relève, dans la haute fonction publique, qui dispose des expertises et des habiletés nécessaires pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités. Ainsi, le Ministère entend assurer une relève compétente dans le but de favoriser le talent, l'engagement et l'intégrité des personnes nommées à titre de titulaires d'un emploi supérieur.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	76 %
1.2 Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	1.2.1 Taux de personnes nommées à des postes de la haute fonction publique qui ont participé au Programme de relève (valeur de départ : 16 %)	Augmentation de 10 % par rapport à la valeur de départ

Actions envisagées

- Soutenir le gouvernement dans la définition et la coordination de ses priorités stratégiques et de son programme législatif;
- Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;

- Soutenir le gouvernement dans le développement d'une relève compétente pour occuper un emploi supérieur;
- Soutenir le gouvernement dans la révision du processus de nomination et de gestion de la carrière des titulaires d'emplois supérieurs;
- Conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard;
- Assurer la représentation des intérêts et des besoins des jeunes dans les décisions et les actions gouvernementales par l'entremise de collaborations interministérielles, de rédactions d'avis et de notes d'information;
- Soutenir et assister le premier ministre ainsi que conseiller le gouvernement en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens dans les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales. Le Ministère y joue un rôle fondamental en raison de sa position de premier plan dans le soutien au fonctionnement du processus décisionnel du Conseil des ministres et de son expertise de pointe en matière de réforme des institutions démocratiques.

Ainsi, le Ministère s'engage à renforcer la transparence et à bonifier l'encadrement de la protection des renseignements personnels pour tenir compte des nouvelles tendances sociétales, qui incluent la présence accrue du numérique dans les échanges quotidiens des citoyennes et citoyens avec le gouvernement. Pour ce faire, il se fixe comme objectif d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres et de l'information relative à son fonctionnement.

Par ailleurs, il soutiendra le gouvernement dans l'élaboration et la modification des lois et des règlements en matière de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que de laïcité.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public (nouvelle mesure : la valeur de départ 2018-2019 sera établie, au plus tard, le 31 mars 2020)	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019
	2.1.2 Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	85 %

Actions envisagées

- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales dans l'identification de contenu accessible dans les mémoires soumis au Conseil des ministres dans le respect des obligations relatives à la confidentialité des délibérations;
- Assurer un suivi et un accompagnement des ministères relativement à la diffusion proactive numérique du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres;
- Assurer la coordination des grandes campagnes gouvernementales ainsi que des activités et des annonces publiques;
- Poursuivre l'implantation du numérique dans les communications gouvernementales;
- Effectuer la veille et l'analyse des médias afin de connaître l'impact des actions publiques gouvernementales;
- Superviser et coordonner des comités de travail ainsi que des équipes de projet lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes, afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Soutenir l'action du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans le suivi et la mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux Québécoises et Québécois un gouvernement ouvert et transparent;
- Soutenir l'action de la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale au regard de diverses lois et de divers règlements de nature électorale;
- Appuyer la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale dans le processus législatif du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin;
- Formuler des avis sur des projets de loi, de règlement et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et à des études qui visent à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et, plus particulièrement, de notre cadre électoral et de notre système parlementaire;
- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement sur les aspects relatifs aux lois de nature électorale ou référendaire, à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011) et à la Loi sur la laïcité de l'État (RLRQ, chapitre L-0.3);
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif;
- Soutenir le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans la réalisation des travaux qui visent à moderniser et à rendre plus efficace l'Assemblée nationale;
- Soutenir le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans l'application de la Loi sur la laïcité de l'État.

ORIENTATION 3

RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Le Ministère compte sur un réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, qu'il importe de renforcer pour optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale.

Il assurera donc l'offre de service pour les ministères et organismes ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux de même que de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et auprès des municipalités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il accentuera également son soutien à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises au sein du Canada. Il poursuivra, à cet effet, la consolidation du réseau de représentation du Québec au Canada, notamment quant à son rôle dans l'accroissement des échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires, et contribuera ainsi à la relance économique.

Par ailleurs, le Ministère renforcera les relations partenariales avec les acteurs publics et privés afin de maximiser la prise en compte des préoccupations des Québécoises et Québécois d'expression anglaise et des jeunes. À cet effet, il travaillera plus étroitement avec ses partenaires qui représentent les communautés d'expression anglaise ou qui offrent directement des services aux jeunes.

Enfin, la vitalité du français au Canada nécessite un renforcement du partenariat entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Pour ce faire, le Ministère contribuera à l'action gouvernementale par l'exercice d'un leadership rassembleur en matière de francophonie canadienne. Plus précisément, il améliorera la qualité de la prestation de services rendus dans la mise en œuvre des programmes d'appui financier en matière de francophonie canadienne.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	3.1.1 Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	75 %
3.2. Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	3.2.1 Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada (valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées)	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019
3.3. Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	3.3.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	82 %
3.4. Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	3.4.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	80 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.5 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	3.5.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	66 %

Actions envisagées

- Renforcer la cohérence de l'action gouvernementale québécoise et défendre les intérêts du Québec en participant aux travaux des différents forums intergouvernementaux et à la négociation d'ententes, ainsi qu'en animant le Réseau des unités de relations canadiennes qui regroupe les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
- Entreprendre les analyses nécessaires et soutenir différentes initiatives afin d'assurer le respect des compétences constitutionnelles du Québec et en promouvoir le plein exercice;
- Assurer et soutenir la veille ainsi que la réflexion sur de grands enjeux de relations canadiennes et de gouvernance fédérative;
- Maintenir des liens privilégiés avec les communautés francophones et acadiennes du Canada et soutenir diverses initiatives, dont les impacts sont structurants et significatifs pour la vitalité de ces communautés et celle de la francophonie canadienne ainsi que pour la pérennité du français;
- Soutenir les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada, incluant ceux entre citoyens et groupes de la société civile du Québec et d'ailleurs au Canada, afin de mieux faire connaître le Québec;
- Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre des mesures qui sont financées par le Secrétariat à la jeunesse;
- Consolider les relations avec les partenaires jeunesse, notamment en améliorant les mécanismes d'échange d'informations, en favorisant la création de maillages entre organismes et en donnant plus de visibilité à leurs actions;
- Favoriser le développement et la continuité de l'expertise jeunesse par des partenariats spécifiques avec l'Institut de la statistique du Québec et la Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec;
- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des règlements adoptés en vertu de celle-ci, en plus d'assurer un rôle-conseil en cette matière;
- Formuler des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;

- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipaux, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables gouvernementaux de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
- Appuyer le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans le processus législatif du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- Développer et maintenir des bases de données d'organismes et d'institutions qui desservent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise, et maintenir un contact avec les groupes clés;
- Informer et conseiller les ministères et organismes gouvernementaux sur les besoins et les priorités des communautés d'expression anglaise;
- Établir et maintenir des relations avec les principaux ministères et organismes fédéraux qui soutiennent les communautés d'expression anglaise du Québec.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES JEUNES ET DES COMMUNAUTÉS

Le gouvernement fait de la pleine participation à la prospérité du Québec, notamment des jeunes, des Autochtones, ainsi que des communautés d'expression anglaise, une priorité majeure.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera ses interventions pour favoriser le développement social, culturel et économique de ces groupes de personnes. Il intensifiera ses efforts de coordination et de suivi des résultats des interventions qui sont mis en œuvre par les autres ministères et les organismes.

En matière de jeunesse, le Ministère entend particulièrement augmenter le nombre de jeunes interpellés par les initiatives et les mesures qu'il finance en multipliant l'offre de service et les possibilités.

Le Ministère investira également des efforts afin de créer des conditions qui permettront aux Autochtones d'améliorer leur niveau de vie. En respect des droits fondamentaux que le gouvernement reconnaît aux nations autochtones, le Ministère continuera de soutenir des projets que ces dernières jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

De plus, le Ministère optimisera son appui au gouvernement dans sa volonté d'écouter et d'accompagner les communautés d'expression anglaise, réparties dans les 70 municipalités régionales de comté. Il mettra particulièrement sur le renforcement des capacités des organismes communautaires qui travaillent auprès de ces personnes afin d'améliorer l'accessibilité aux services publics.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	4.1.1 Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées (nouvelle mesure : la valeur de départ 2018-2019 sera établie, au plus tard, le 31 mars 2020.)	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019
4.2 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.2.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone*	200
4.3 Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	4.3.1 Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise (valeur de départ 2018-2019 : 20 nouveaux services)	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019

* Incluant les emplois consolidés.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant maintenir ou développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones pour une cohabitation harmonieuse;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations et les organismes autochtones;
- Favoriser le développement d'initiatives autochtones de nature économique, sociale et communautaire ainsi que le soutien à la consultation dans les milieux autochtones;
- Mettre en œuvre le plan d'action jeunesse et administrer les mesures financées par le Secrétariat à la jeunesse;
- Assembler et compiler les statistiques existantes qui contribuent à une meilleure compréhension de la situation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise;
- Effectuer une analyse de faisabilité sur la possibilité de produire un document d'ensemble présentant des données probantes sur les Québécoises et Québécois d'expression anglaise;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise – Renforcer la vitalité des communautés;
- Inventorier les politiques, les programmes, les lois et les règlements qui impactent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	8 164,9	7 696,1

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	2 622,7	2 362,2	2 671,7	2 383,9

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Services à la population¹ 374 personnes 8 directions régionales couvrant 17 régions administratives	Portefeuille « Culture et Communications »² 857,3 M\$	Programmes d'aide financière² 254,3 M\$ en soutien aux clientèles
Médias communautaires soutenus¹ 153	Ententes de développement culturel¹ 177 conclues avec les municipalités et les MRC	Institutions muséales reconnues et soutenues¹ 94

¹ Rapport annuel de gestion 2019-2020.

² Budget de dépenses 2021-2022 (excluant le service de la dette).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture, des communications, à l'épanouissement individuel et collectif et à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécoises et des Québécois. À cette fin, le Secrétariat à la promotion de la culture québécoise a été créé. Son mandat est d'assister la ministre dans sa responsabilité de faire connaître notre culture distinctive, ici et ailleurs, ainsi que d'accroître la portée et les effets des produits culturels à la grandeur du territoire.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision et publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Les organismes et sociétés d'État qui relèvent de la ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'Art contemporain de Montréal
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Culture et Communications » s'établit à 857,3 M\$ en 2021-2022 (excluant le service de la dette). Il s'agit d'une diminution de 242,0 M\$ par rapport la dépense probable 2020-2021 qui est de 1 099,3 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 237,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une baisse de 5,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par la fin de certaines mesures mises en place à l'exercice financier 2020-2021 ainsi que par la mise en œuvre de mesures d'optimisation.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2021-2022 et leur part respective sont : 499,4 M\$ pour les programmes d'aide financière (Ministère, Conseil des arts et des lettres du Québec et Société de développement des entreprises culturelles), 277,3 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 62,3 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 18,3 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 108,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1**Direction, administration et soutien à la mission**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications, assurer les services de soutien à la gestion, assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 65,3 M\$ (excluant le service de la dette), soit une baisse de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2**Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 792,0 M\$. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 237,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une baisse de 2,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par la fin de certaines mesures mises en place à l'exercice financier 2020-2021 ainsi que par la mise en œuvre de mesures d'optimisation.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	65 281,7	(2 505,0)	64 574,4	67 786,7
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	792 039,2	(239 460,3)	969 811,8	1 031 499,5
Sous-total	857 320,9	(241 965,3)	1 034 386,2	1 099 286,2
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 039,0	(112,3)	3 151,3	3 151,3
Total	860 359,9	(242 077,6)	1 037 537,5	1 102 437,5

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 108,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	65 281,7	(2 505,0)	64 574,4	67 786,7
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	792 039,2	(2 496,5)	796 748,0	794 535,7
Sous-total	857 320,9	(5 001,5)	861 322,4	862 322,4
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	3 039,0	(112,3)	3 151,3	3 151,3
Total	860 359,9	(5 113,8)	864 473,7	865 473,7

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 108,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	537,3	-	537,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 099,9	(1 518,2)	3 618,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	2 637,2	(1 518,2)	4 155,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

FAVORISER LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Le Ministère veut favoriser la promotion de la culture québécoise sur son marché intérieur et les marchés internationaux. À cette fin, il s'assure que les contenus culturels québécois bénéficient d'une promotion adéquate pour qu'ils soient facilement repérables dans un environnement numérique et présents sur les marchés hors Québec.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique	Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique	60 %
1.2 Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger	Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	7 %
1.3 Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions	Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises	17

Actions envisagées

Face aux mutations technologiques et à l'ouverture des marchés domestiques et internationaux, l'enjeu consiste à conserver la capacité du Québec à produire, à diffuser et à distribuer des contenus culturels originaux et de qualité qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise et qui rayonnent sur toutes les plateformes de diffusion et les marchés étrangers. À cette fin, le Ministère veut instaurer une description normalisée des contenus culturels québécois pour les domaines du patrimoine, de la musique, des arts de la scène, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que du livre afin d'en faciliter la découvrabilité sur le Web. Il va également soutenir la participation des créateurs, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotions pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Enfin, les initiatives pour diffuser les productions culturelles québécoises en région seront soutenues afin de faciliter l'accès à ses contenus sur l'ensemble du territoire.

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Le Ministère reconnaît l'importance de soutenir le milieu municipal dans le respect de ses compétences en ce qui a trait à l'aménagement culturel du territoire.

Par ailleurs, l'exemplarité de l'État est essentielle. Aussi, le Ministère entend exercer son leadership afin que les projets d'immobilisation de l'État, ainsi que ceux qu'il soutient financièrement, accordent plus de visibilité à la culture et fassent appel à la concertation et à la participation des collectivités, dans une perspective de développement durable.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale	Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale	30 %
2.2 Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire	Proportion des MRC s'étant prévalu du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire	30 %
2.3 Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux	Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalu d'un soutien pour la requalification	7 %
2.4 Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier	Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	25 %

Actions envisagées

Les succès observés en matière d'aménagement culturel du territoire montrent toute l'importance de généraliser ces pratiques et d'affirmer l'exemplarité de l'État, notamment en ce qui a trait à la qualité architecturale des projets d'infrastructures publiques. À terme, l'aménagement culturel du territoire est source de fierté pour les communautés et d'affirmation de l'identité québécoise. Ainsi, il constitue un levier durable pour stimuler la prospérité, contribuer au mieux-être de la population, exprimer l'identité culturelle des régions et les doter d'infrastructures publiques intégrées à leur environnement.

Afin d'assurer la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État, le Ministère met en place des mesures incitatives auprès des ministères et organismes dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'architecture et le Plan d'action gouvernemental en architecture 2021-2026. En outre, le Ministère appuiera le milieu municipal dans ses démarches d'aménagement culturel du territoire et de préservation du patrimoine culturel immobilier par l'entremise des ententes de développement culturel et le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Enfin, les propriétaires et les communautés pourront bénéficier d'un soutien pour favoriser le changement de vocation d'immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux afin de leur donner une nouvelle fonction au sein des collectivités.

ORIENTATION 3

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le Ministère encourage les médias à transformer leurs modèles d'affaires en s'appuyant sur des produits innovants. La viabilité financière des médias est une condition essentielle pour produire et diffuser des contenus culturels ainsi que de l'information locale et régionale qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise. Il s'agit de contribuer au maintien de ce secteur qui soutient l'identité québécoise et l'exercice de la démocratie.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Établir une vision globale du secteur des médias et des communications	Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications	Politique adoptée
3.2 Contribuer à la pérennité des médias d'information	Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	40 %

Actions envisagées

La présence de plateformes numériques étrangères qui accaparent des parts de marché de plus en plus importantes au Québec affecte les médias québécois, notamment par une baisse de revenus publicitaires. Or, les médias québécois financent une bonne partie de la production et de la diffusion des contenus québécois, tandis que les plateformes étrangères contribuent très peu à cette même production. Ce contexte commande une réflexion sur le cadre réglementaire et la capacité d'intervention du Québec.

Il est donc primordial d'établir une vision globale et des orientations d'ensemble, qui incluent tous les outils à la disposition du Québec pour intervenir auprès de ce secteur, dans le cadre d'une politique québécoise des médias et des communications ainsi que par le déploiement d'une aide financière directe et indirecte pour soutenir la transition des entreprises de presse écrite vers des modèles d'affaires viables dans un environnement numérique.

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Une somme de 537,5 M\$ sera affectée aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 136,1 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 126,6 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 70,9 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 18,7 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 9,4 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 75,4 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 24,8 M\$ au Musée de la Civilisation, 22,9 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 9,3 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 14,2 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 29,2 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	539,6	539,6

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	97 572,3	75 380,2	97 262,5	76 100,6
Conseil des arts et des lettres du Québec	137 164,0	136 107,5	215 761,7	172 778,4
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	33 757,4	29 192,5	31 734,6	30 339,4
Musée d'Art contemporain de Montréal	12 152,5	9 301,7	12 038,0	10 506,1
Musée de la Civilisation	32 225,7	24 769,2	30 993,1	27 699,5
Musée national des beaux-arts du Québec	33 164,4	22 922,4	27 527,4	24 498,4
Société de développement des entreprises culturelles	142 529,3	126 612,9	330 111,2	310 070,9
Société de la Place des Arts de Montréal	34 945,0	18 728,1	34 241,0	31 810,8
Société de télédiffusion du Québec	85 418,9	70 898,4	92 906,5	74 346,1
Société du Grand Théâtre de Québec	12 932,8	9 438,8	11 553,0	11 993,6

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Dépenses	5 003,7	-	5 375,1	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	34 026,9	-	22 681,0	-
Investissements	-	-	-	-

ÉCONOMIE ET INNOVATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Employés 534¹ employés au 18 juin 2020	Dépenses 1 866,4 M\$ en dépenses probables pour l'année financière 2020-2021	Entreprises au Québec 222 700² entreprises actives dans le secteur privé au Québec
Exportations 1,1 G\$¹ en ventes fermes hors Québec pour les entreprises appuyées	Productivité 220,6 M\$¹ en aides financières accordées pour la réalisation de projets visant une hausse de la productivité des entreprises	Investissements directs étrangers 4,7 G\$¹ en investissements directs étrangers attirés par Investissement Québec et des partenaires

¹ Rapport annuel de gestion 2019-2020.

² Statistique Canada, Programme d'analyse longitudinale de l'emploi, données de 2018.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des secteurs économiques;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique et des zones d'innovation;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;
- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Économie et Innovation » s'établit à 1 505,0 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 361,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 1 866,4 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 352,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 786,8 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 73,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 255,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2021-2022 s'élève à 33,1 M\$, soit un montant comparable à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2

Développement de l'économie

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 482,2 M\$, en baisse de 301,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par les dépenses reliées au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) au cours de l'exercice 2020-2021, mis en place dans le contexte de la COVID-19.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 255,5 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 515,8 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une baisse de 41,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par la fin de certaines mesures annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2016 et par des sommes allouées en 2020-2021 dans le cadre de la mesure visant la mise en place des zones d'innovation annoncée au Budget 2020-2021.

PROGRAMME 3

Développement de la science, de la recherche et de l'innovation

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus précisément, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que par la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 316,5 M\$, en hausse de 27,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par des sommes annoncées dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, pour les mesures visant à appuyer certains secteurs stratégiques et à investir dans les infrastructures de recherche et dans les projets d'innovation des entreprises.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 30,5 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 10,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une hausse de 7,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique en partie par l'octroi de sommes annoncées dans le Budget 2019-2020, s'appliquant à l'exercice 2021-2022, pour la mesure visant à augmenter la puissance de calcul du Québec.

PROGRAMME 4

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2021-2022 s'élève à 418,3 M\$, soit une diminution de 116,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette diminution s'explique principalement par des dépenses encourues en 2020-2021 afin de financer le déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 26,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 251,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une hausse de 108,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette croissance s'explique essentiellement par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement dans les mandats gouvernementaux et le programme ESSOR.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2021-2022 s'élève à 254,9 M\$, en hausse de 29,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette hausse s'explique par l'augmentation des sommes mises à la disposition des Fonds de recherche du Québec visant à permettre une meilleure rétention des chercheurs et à augmenter la collaboration entre l'industrie et les milieux collégial et universitaire.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 40,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 10,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du programme est comparable à la dépense probable 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	33 134,4	(655,3)	33 372,1	33 789,7
2. Développement de l'économie	482 222,6	(301 353,0)	724 410,9	783 575,6
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	316 466,3	27 529,9	295 235,2	288 936,4
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	418 275,8	(116 537,2)	745 820,6	534 813,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	254 947,9	29 704,1	225 243,8	225 243,8
Total	1 505 047,0	(361 311,5)	2 024 082,6	1 866 358,5

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 255,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	33 134,4	(655,3)	33 372,1	33 789,7
2. Développement de l'économie	226 722,6	(41 073,0)	238 630,9	267 795,6
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	285 966,3	7 029,9	285 235,2	278 936,4
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	392 275,8	108 462,8	296 120,6	283 813,0
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	214 947,9	(295,9)	215 243,8	215 243,8
Total	1 153 047,0	73 468,5	1 068 602,6	1 079 578,5

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 4,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements pour les immobilisations tangibles et les immobilisations en ressources informationnelles est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La variation du budget d'investissements pour les prêts, placements, avances et autres coûts s'explique notamment par les investissements reliés au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) au cours de l'exercice 2020-2021, mis en place dans le contexte de la COVID-19.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	950,0	-	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	848,7	(233,3)	1 082,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	15,0	(1 114 392,0)	1 114 407,0
Total	1 813,7	(1 114 625,3)	1 116 439,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses financées par le portefeuille ministériel totalise 1 505,0 M\$ pour l'exercice 2021-2022. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 1 250,1 M\$, soit 83,1 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture) et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Les choix budgétaires découlent des deux orientations décrites ci-après¹. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

La recherche, la science, la technologie et l'innovation sont essentielles, dans une société axée sur le savoir, pour stimuler la croissance économique ainsi que pour assurer la compétitivité des entreprises québécoises, en plus de soutenir la création d'emplois à haute valeur ajoutée.

Le Québec a tout à gagner à travailler au déploiement d'un maximum de conditions favorables qui offrent aux entrepreneurs et aux entreprises l'occasion de réaliser pleinement leurs projets grâce à un environnement d'affaires dynamique.

Les objectifs et leurs indicateurs

(en milliers de dollars)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
A. Accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche	Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée	1,5
B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus	2 850

Actions envisagées

- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique;

¹ Ces orientations découlent du plan stratégique du Ministère, pour lequel le processus d'approbation n'est pas complété.

- Contribuer à une meilleure adéquation formation-emploi afin d'augmenter la disponibilité et l'insertion sur le marché du travail d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

ORIENTATION 2

FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ ET L'ESSOR DURABLE DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS

Cette orientation concerne les produits et services offerts par le Ministère à ses clientèles, directement ou au moyen des partenariats qu'il met en place. D'ailleurs, il travaille en étroite collaboration avec Investissement Québec avec qui il partage des indicateurs et des cibles communs. Le Ministère veille à ce que le Québec dispose d'assises favorables à sa prospérité, aussi est-il engagé dans la croissance et la productivité des entreprises.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
C. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat	Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	4,5
D. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés	Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues	3 %
	Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues	4 %
E. S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque	12 %
F. Accélérer les investissements des entreprises	Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées	10 %
	Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	90 %
G. Soutenir la réalisation de projets visant à hausser la productivité	Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises	30 %
	Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée	3,0

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
H. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines	31.5 %
	Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée	3,1
I. Accroître les investissements étrangers	Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par Investissement Québec et les partenaires du Ministère	20 %

Actions envisagées

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics;
- Déployer une offensive de transformation numérique des entreprises;
- Reconnaître les premières Zones Innovation Québec;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 et du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022;
- Développer l'intelligence d'affaires en commerce international et en attraction d'investissements étrangers;
- Déployer un plan d'action pour la relance des exportations;
- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses, notamment pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports;
- Mettre en œuvre le réseau Accès entreprise Québec;
- Poursuivre les actions visant à favoriser un meilleur accès des entreprises québécoises aux marchés publics;
- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	667,5	680,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	87 651,2	77 048,2	82 460,2	65 400,7
Fonds de recherche du Québec - Santé	140 414,3	103 718,2	139 276,3	94 867,2
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	82 513,3	73 514,0	78 573,4	64 295,8
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	6 014,2	-	5 984,9	-

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital ressources naturelles et énergie				
Dépenses	1 408,0	-	948,0	-
Investissements	73 500,0	-	10 000,0	-
Fonds du développement économique				
Dépenses	564 956,8	418 275,8	713 256,0	534 813,0
Investissements	1 486 157,0	-	1 406 456,0	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises				
Dépenses	150,0	-	25,0	-
Investissements	100 000,0	-	86 800,0	-

ÉDUCATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Personnes fréquentant
le réseau scolaire¹

1 371 780 élèves

de niveaux préscolaire,
primaire et secondaire

Établissements
d'enseignement¹

3 097

préscolaires, primaires
et secondaires

Enseignants²

111 464

aux niveaux préscolaire,
primaire et secondaire

Investissements

15,6 G\$

Budget global 2021-2022

20,9 G\$

Budget global - PQI 2021-2031

Loisir et sport³

108,2 M\$

pour soutenir le développement

731,3 M\$

pour les infrastructures récréatives,
sportives et plein air

5,9 M\$

pour soutenir la tenue et
l'organisation d'événements sportifs

¹ Données 2019-2020 du Ministère.

² Données 2018-2019 du Ministère.

³ Données 2021-2022 du Ministère.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation a pour mission d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions. À cet égard, il est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation, ainsi qu'à ceux du loisir, du sport et du plein air.

Le Ministère remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

En matière de loisir, de sport et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires aux échelles locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les entités relevant des ministres sont :

- le Conseil supérieur de l'éducation;
- le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement;
- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- la Commission de l'éducation en langue anglaise;
- l'Institut national des mines;
- le Conseil du statut de la femme.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Éducation » s'établit à 15 559,5 M\$ en 2021-2022, soit 258,8 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 257,5 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 513,3 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, ainsi qu'un montant de 75,8 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le budget de dépenses 2021-2022 du Ministère représente une hausse de 590,4 M\$ par rapport à la dépense probable, soit 4,0 %.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Développement du loisir et du sport; Régimes de retraite et Condition féminine.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 251,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Administration

Le programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 189,1 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 77,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement attribuable à l'achat de matériel en 2020-2021 pour permettre la formation à distance.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 3,2 M\$ au budget de dépenses 2021-2022 et de 77,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 représente une diminution de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable.

PROGRAMME 2

Soutien aux organismes

Ce programme vise à réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, à estimer les besoins de formation et à accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission consultative de l'enseignement privé. Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 84,2 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 11,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 11,9 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 se situe à un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 3

Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal

Ce programme vise à financer les différentes composantes de la subvention d'équilibre fiscal, soit l'insuffisance fiscale, l'uniformisation, l'exemption de base et les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 572,7 M\$ en 2021-2022, soit une augmentation de 34,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 193,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 172,9 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 représente une hausse de 14,7 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique par l'indexation des paramètres de calcul de chacune des composantes de la subvention.

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves jeunes et adultes les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services de garde en milieu scolaire et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention. À la suite de la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (L.Q. 2020, chapitre 1), les commissions scolaires sont devenues des centres de services scolaires au cours de l'exercice financier 2020-2021, à l'exception des commissions scolaires anglophones, crie et Kativik Ilisarniliriniq.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 12 480,9 M\$ en 2021-2022, soit une augmentation de 397,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021, soit 3,3 %.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 61,3 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 148,3 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, ainsi qu'un montant de 75,8 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le budget de dépenses 2021-2022 représente une hausse de 560,2 M\$ par rapport à la dépense probable, soit 4,7 %. Cette augmentation permettra le financement des facteurs de croissance de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que des nouveaux investissements relatifs, notamment, à diverses mesures de soutien et d'accompagnement pour le rattrapage et la réussite éducative, à l'ajout de ressources en soutien direct aux élèves pour intervenir tout au long du parcours scolaire des enfants, au déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous, à l'amélioration des services de garde en milieu scolaire, à la poursuite du déploiement des activités parascolaires au secondaire, au soutien des personnes dans leurs démarches de requalification et à l'amélioration des milieux de vie et d'apprentissage pour les rendre plus innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires.

PROGRAMME 5**Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à favoriser les activités de loisir, de sport et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 108,2 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 100,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 103,2 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 représente une hausse de 2,7 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique principalement par l'ajout du sous-volet des infrastructures récréatives en vertu de l'Entente bilatérale intégrée.

PROGRAMME 6**Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 105,1 M\$ en 2021-2022, soit une augmentation de 19,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021, qui s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

PROGRAMME 7**Condition féminine**

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 19,4 M\$, soit une diminution de 3,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette diminution s'explique notamment par la fin de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	189 099,3	(77 673,3)	198 906,0	266 772,6
2. Soutien aux organismes	84 236,2	(11 201,7)	95 828,2	95 437,9
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 572 658,7	34 826,0	1 551 582,5	1 537 832,7
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	12 480 859,7	397 411,1	11 990 422,2	12 083 448,6
5. Développement du loisir et du sport	108 244,1	(100 508,4)	116 655,4	208 752,5
6. Régimes de retraite	1 105 057,7	19 805,6	1 085 252,1	1 085 252,1
7. Condition féminine	19 389,0	(3 886,9)	23 325,9	23 275,9
Total	15 559 544,7	258 772,4	15 061 972,3	15 300 772,3

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 251,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	185 899,3	(3 908,9)	185 193,2	189 808,2
2. Soutien aux organismes	84 236,2	715,4	83 911,1	83 520,8
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 379 658,7	14 726,0	1 378 682,5	1 364 932,7
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	12 419 559,7	484 412,9	11 870 349,7	11 935 146,8
5. Développement du loisir et du sport	108 244,1	2 660,7	107 005,4	105 583,4
6. Régimes de retraite	1 105 057,7	19 805,6	1 085 252,1	1 085 252,1
7. Condition féminine	19 389,0	(3 886,9)	23 325,9	23 275,9
Total	15 302 044,7	514 524,8	14 733 719,9	14 787 519,9

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 81,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

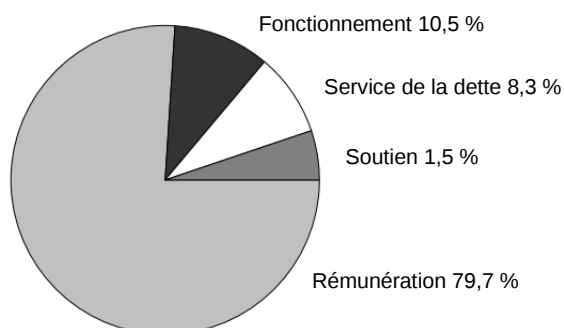
Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	48,0	(5,0)	53,0
Immobilisations en ressources informationnelles	11 843,6	(14 894,7)	26 738,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	3,0	-	3,0
Total	11 894,6	(14 899,7)	26 794,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 15 559,5 M\$ en 2021-2022. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation. La répartition est la suivante : 79,7 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 10,5 % au fonctionnement, 8,3 % au service de la dette et 1,5 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégorie



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Les choix budgétaires pour l'exercice 2021-2022 sont présentés selon les orientations du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

ORIENTATION 1

OFFRIR À TOUTES ET À TOUS, DÈS L'ENFANCE, LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TOUT AU LONG DE LEUR VIE

Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial, car il est directement lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives.

L'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que le développement global de la personne sont au cœur d'une démarche que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages du point de vue de la littératie et de la numératie, des compétences numériques et de ceux plus directement associés à l'exercice d'un emploi.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- la prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle permet de dépister des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés.
- la diplomation et la qualification :
 - la diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Le Ministère doit aussi considérer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, dont les plus significatifs sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés.
- les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - le gouvernement affirme l'importance de proposer une offre de services de qualité et sécuritaire qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves, les étudiantes et les étudiants des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancrer dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves ¹	Nombre de classes de maternelle 4 ans Mesure de départ : 394 en 2018-2019	1 410
	Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels) Mesure de départ : 1 600 en 2018-2019	1000
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire :	
	Global après 5 ans Mesure de départ : 72,8 % (cohorte de 2014 suivie jusqu'en 2018-2019)	75,3 % (cohorte de 2016 suivie jusqu'en 2020-2021)
	Global après 7 ans Mesure de départ : 81,7 % (cohorte de 2012 suivie jusqu'en 2018-2019)	84,0 % (cohorte de 2014 suivie jusqu'en 2020-2021)
	Réduction des écarts de réussite	Cohorte de 2014 suivie jusqu'en 2020-2021
	Garçons et filles Mesure de départ : 9,1 points de pourcentage (cohorte de 2012 suivie jusqu'en 2018-2019)	6,1 points de pourcentage
	EHDA ² et élèves réguliers (réseau public seulement) Mesure de départ : 30,1 points de pourcentage (cohorte de 2012 suivie jusqu'en 2018-2019)	26,6 points de pourcentage
	Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement) Mesure de départ : 7,5 points de pourcentage (cohorte de 2012 suivie jusqu'en 2018-2019)	6,5 points de pourcentage
	Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après 3 ans Mesure de départ : 82,2 % (cohorte de 2016-2017 suivie jusqu'en 2018-2019)	82,3 % (cohorte de 2018-2019 suivie jusqu'en 2020-2021)
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public Mesure de départ : 11,2 % en 2018-2019	11,5 %

¹ Les cibles annuelles seront ajustées selon l'évolution de différents facteurs liés à la demande et aux conditions de mise en œuvre.

² Élèves handicapés et élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.2.1 Accroître la réussite des élèves (suite)	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 ^e année du primaire dans le réseau public Mesure de départ : 86,9 % en 2013	87,3 %
1.3.1 Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge : Chez les 12 à 17 ans Mesure de départ : 54,5 % en 2017 Chez les 18 ans et plus Mesure de départ : 54,6 % en 2017	61,5 % 58,0 %
1.3.2 Soutenir l'excellence sportive	Proportion de médailles remportées par les athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes) : Jeux olympiques d'hiver Mesure de départ : moyenne des 5 dernières éditions 49,9 % Jeux paralympiques d'hiver Mesure de départ : moyenne des 5 dernières éditions 4,2 %	52,4 % 4,4 %

Actions envisagées

Cette section présente un aperçu des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seules sont énumérées les actions les plus récentes ou particulièrement significatives pour l'exercice 2021-2022 et qui sont inhérentes à l'atteinte des cibles annuelles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - la bonification importante de l'offre de soutien à l'apprentissage et à l'engagement scolaire ainsi que l'offre de soutien psychosocial afin d'appuyer la réussite éducative des élèves et le bien-être à l'école, dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
 - l'implantation des classes de maternelle 4 ans se poursuit. Cette action contribue à l'atteinte d'un objectif commun au ministère de l'Éducation, au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de la Famille, soit de réduire la vulnérabilité des enfants au Québec;
 - l'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves est une autre action importante. Un soutien est prévu afin d'assurer une utilisation optimale de ces ressources humaines en vue d'offrir des services de qualité qui soient déployés en fonction des besoins des élèves;

- la poursuite du soutien à l'ajout de classes spéciales pour mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire et les élèves immigrants nouvellement arrivés;
 - la bonification d'enveloppes budgétaires et la mise en place de nouvelles initiatives afin de contribuer à favoriser et accroître les liens entre la culture et l'éducation et rendre la culture accessible partout, à tous, autant les élèves que le personnel enseignant;
 - l'accessibilité à des services de valorisation des données, l'utilisation de celles-ci afin de permettre une analyse prédictive des risques d'échec scolaire et le soutien à des projets de recherche ou d'expérimentation, en collaboration avec des milieux preneurs du réseau scolaire, faisant usage de l'intelligence artificielle en contexte pédagogique pour favoriser la réussite scolaire.
- La diplomation et la qualification :
 - la mise en place d'une plus grande diversité de moyens pour accroître la persévérance scolaire;
 - le déploiement de mesures pour maximiser le retour en emploi du plus grand nombre de travailleurs dont l'emploi a été touché par la pandémie, permettant d'accroître la diplomation des personnes en formation générale des adultes et en formation professionnelle et en arrimant davantage l'offre de formation en fonction des nouvelles réalités du marché du travail, par la mise en place de mesures ciblées, notamment :
 - le soutien à la réalisation de projets de formation adaptée aux réalités des adultes ayant un faible niveau de littératie;
 - le soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle;
 - le maintien et rehaussement des compétences des travailleurs (formation de base et francisation à temps plein.
- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - la poursuite de la mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir;
 - la mise en place de financement pour les services et ressources en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir;
 - la poursuite du financement de plusieurs programmes :
 - Placements Loisirs;
 - Programme de soutien aux initiatives locales et régionales pour le loisir des personnes handicapées;
 - Programme de soutien aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
 - Programme d'aide financière aux initiatives en centres communautaires de loisir;
 - Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques.

- la poursuite des travaux liés à la sensibilisation et à la gestion des commotions cérébrales en contexte d'activités récréatives et sportives;
- l'amélioration de l'harmonisation et de l'accessibilité financière du sport en milieu scolaire;
- le soutien au rayonnement des athlètes québécois sur les scènes canadienne et internationale;
- la bonification du Programme d'aide financière au loisir pour les personnes handicapées;
- la mise en place d'un mécanisme de gestion indépendante des plaintes offert aux fédérations sportives et aux organismes nationaux de loisirs reconnus par le gouvernement du Québec;
- la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail afin de favoriser l'avancement des femmes et des filles dans les secteurs du sport, du loisir et de l'activité physique;
- la bonification du financement accordé aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air;
- la poursuite du financement de l'Institut national du sport du Québec, d'Équipe Québec, des programmes sport-études et du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive.

ORIENTATION 2

OFFRIR DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS, SAINS ET SÉCURITAIRES

Un des grands enjeux du système éducatif consiste à offrir des milieux de vie et d'apprentissage qui contribuent à l'atteinte de sa mission. Ces milieux doivent être propices à l'effort, au développement, à l'excellence, à l'innovation et à la réussite, mais ils doivent aussi favoriser des relations humaines harmonieuses, l'ouverture à la diversité, la bienveillance et le vivre-ensemble.

La prestation des services éducatifs se réalise dans des environnements où doivent se conjuguer de façon optimale une grande variété de ressources et d'activités. Elle doit se déployer dans des espaces intérieurs et extérieurs conformes aux meilleures normes d'architecture, de santé et de sécurité. Cette orientation concerne toutes les clientèles sur tout le territoire, car elle est non seulement liée à la réussite, mais aussi à l'équité et à l'égalité des chances.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- le bien-être et l'engagement à l'école :
 - les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques dans plusieurs aspects du développement des personnes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Elles favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité, elles développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe.

- le personnel enseignant :
 - le renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que la profession enseignante soit pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit adéquatement soutenue et reconnue. La profession enseignante doit être davantage valorisée à plusieurs égards : elle doit, d'une part, attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, retenir celles et ceux qui en ont déjà fait leur vocation.
- les infrastructures :
 - les lieux physiques ont un impact direct sur le bien-être, la motivation et la réussite de l'élève, d'où l'importance qu'il puisse évoluer dans un contexte sain et sécuritaire favorisant notamment les sentiments d'appartenance et de confiance. Il s'avère essentiel de déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir l'amélioration des infrastructures scolaires, que ce soit par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments s'appuyant sur des solutions architecturales ou d'ingénierie de qualité.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure « À l'école, on bouge ! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire Mesure de départ : 25 % en 2018-2019	57 %
	Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure de plus par jour d'activités parascolaires Début en 2019-2020	100 %
2.2. Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement Mesure de départ : 17 248 inscriptions en 2018-2019	5 %
	Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagements Mesure de départ : 7 395 documents délivrés en 2017-2018	5 %
2.3. Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant ¹ Mesure de départ : 47,5 % en 2018-2019	48 %

¹ L'indicateur fait référence à l'indice de vétusté physique. Il est ensuite mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor pour déterminer l'indice d'état (très bon, bon, satisfaisant, mauvais ou très mauvais).

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.3. Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures (suite)	Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espaces pour le réseau scolaire ² Mesure de départ : 58 % en 2017-2018	80 %
	Taux annuel de réalisation des investissements en maintien d'actifs Mesure de départ : 129,7 % en 2017-2018	80 %

² Correspond au pourcentage des dépenses effectuées (dépenses réelles dans les états financiers) par rapport aux enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures (données estimées révisées annuellement).

Actions envisagées

Cette section présente un aperçu des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seules sont énumérées les actions les plus récentes ou particulièrement significatives pour l'exercice 2021-2022 et qui sont inhérentes à l'atteinte des cibles annuelles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- Le bien-être et l'engagement à l'école :
 - l'amélioration de la qualité des services de garde en milieu scolaire, fréquentés par la majorité des élèves du préscolaire et du primaire en diminuant le ratio éducatrice-enfants en maternelle 4 ans, en permettant l'embauche de techniciennes en éducation spécialisée (TES) au service de garde pour les élèves qui en ont besoin et en allouant du temps de formation et de concertation au personnel des services de garde;
 - la mise en œuvre de différentes initiatives pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire (ex. projets qui s'articulent autour du développement des compétences sociales et émotionnelles, du climat scolaire, du sentiment d'efficacité personnelle, des saines habitudes de vie et de la santé mentale positive);
 - l'accroissement du nombre d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires;
 - l'amélioration des cours d'école pour en faire des milieux vivants et animés lors des récréations, des périodes d'enseignement extérieur et des périodes de service de garde en les dotant de matériel et d'équipements récréatifs légers et de ressources pour l'animation.
- Le personnel scolaire :
 - le programme de bourses d'excellence pour les futurs enseignants vise à rehausser le nombre d'inscriptions dans les programmes agréés de premier cycle en enseignement et à encourager la persévérance et l'excellence des étudiantes et étudiants qui se destinent à cette importante profession;

-
- le soutien à la mise en place d'activités de mentorat vise à favoriser l'insertion professionnelle du personnel enseignant au moyen d'un accompagnement par un enseignant d'expérience au cours de ses cinq premières années d'enseignement;
 - le soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation et à l'élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation vise à améliorer l'offre de formation en enseignement, à contribuer à la valorisation de la profession enseignante et à répondre à des enjeux actuels de l'éducation;
 - la diffusion en vue de l'appropriation par les milieux du nouveau référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante ainsi que la publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle en enseignement visent à mettre à jour et à définir les orientations ministérielles;
 - l'augmentation des activités de promotion et de valorisation de la profession enseignante comme le site Web Devenir enseignant, une présence aux portes ouvertes universitaires et dans des salons de l'éducation et de l'emploi et les missions de recrutement à l'étranger vise à faire connaître les mesures mises en place;
 - le développement d'actions de valorisation, d'attraction et de mobilisation du personnel scolaire.
- Les infrastructures :
 - l'amélioration de l'état du parc immobilier des centres de services scolaires et des commissions scolaires en attribuant un niveau d'investissements suffisant pour le maintien d'actifs immobiliers lors de l'établissement des enveloppes budgétaires, incluant des budgets pour l'entretien des bâtiments. De plus, une priorité devra être accordée aux projets visant les bâtiments les plus vétustes;
 - la bonification des ressources consenties aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour la location d'espaces temporaires afin d'éviter les problématiques associées à la surpopulation dans certaines écoles. De plus, la location d'espaces temporaires peut contribuer à une réalisation efficiente des projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'écoles;
 - la révision des processus internes concernant :
 - le projet d'ajout d'espace pour les centres de services scolaires et les commissions scolaires, notamment en mettant en place un portrait des espaces pour mieux cibler les besoins dans le temps et réagir de façon proactive, en améliorant le suivi de projets ainsi qu'en procédant à des annonces de financement partiel pour permettre au réseau de mieux planifier ses projets;
 - le projet de maintien d'actifs, notamment en favorisant des annonces hâtives de projets, en implantant un financement pluriannuel, en innovant dans certaines pratiques, comme le regroupement d'achats, la préqualification de firmes professionnelles et l'acquisition d'unités modulaires, ainsi qu'en reconnaissant davantage la légitimité des projets de remplacement.
 - la poursuite du grand chantier d'ajout d'espace, notamment par la construction d'écoles afin que, à terme, le Québec dispose de belles écoles fonctionnelles, évolutives, durables et dotées d'une signature architecturale distinctive. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation a posé un premier jalon à l'été 2019 en produisant un guide de planification immobilière pour les établissements scolaires primaires.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission consultative de l'enseignement privé	185,1	185,5
Conseil du statut de la femme	3 494,5	3 417,9
Conseil supérieur de l'éducation	3 416,8	3 474,5

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut national des mines	1 078,3	959,5	1 101,8	970,6

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	97 880,2	-	95 614,1	-
Investissements	98 031,4	-	142 000,0	-

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Registre foncier¹ 11 980 593 de transactions au Registre foncier du Québec en ligne	Baux actifs² 47 745 baux actifs sur le territoire public enregistrés	Employés³ 1 304 employés réguliers et occasionnels dont 16,3 % ont un port d'attache qui se situe dans une région autre que celle de la Capitale-Nationale
Claims actifs⁴ 176 395 titres miniers actifs détenus par des promoteurs leur donnant le droit exclusif de rechercher des substances minérales	Levés géoscientifiques⁵ 141 333 km² de superficies couvertes pour évaluer le potentiel minéral afin de stimuler le développement économique du secteur minier au Québec	Contrats de location de forces hydrauliques⁶ 57 contrats détenus par des producteurs privés, industriels et services publics

¹ 1^{er} avril au 30 décembre 2020.

² Au 7 janvier 2021.

³ Au 31 mars 2020.

⁴ Au 6 janvier 2021.

⁵ 1^{er} avril 2020 au 6 janvier 2021.

⁶ Au 31 décembre 2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère :

- promeut et encadre la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public;
- agit à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN;
- soutient l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre;
- veille au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- produit et diffuse de l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises.

Trois organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre :

- la Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;
- la Régie de l'énergie, dont la mission consiste à encadrer et surveiller le secteur énergétique, à fixer, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, à traiter les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, à surveiller les prix des produits pétroliers ainsi qu'à adopter et surveiller l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité;
- la Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Le ministre est également responsable de la société d'État Hydro-Québec dont la mission est de fournir une alimentation électrique de grande qualité à ses clients, tout en contribuant de manière importante à la richesse collective du Québec.

De plus, le ministre est responsable de trois fonds spéciaux : le Fonds d'information sur le territoire, le Fonds des ressources naturelles pour le volet Patrimoine minier, le volet Gestion des énergies fossiles et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles » s'établit à 121,9 M\$ en 2021-2022. Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 51,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières ainsi qu'en audit interne et évaluation de programmes.

Le budget de dépenses du programme « Gestion des ressources naturelles » du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles » s'établit à 121,9 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 123,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 245,9 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de relance de l'économie de 5,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 25,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 représente une diminution de 103,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par une dépense additionnelle en 2020-2021 nécessaire afin de financer les bonifications apportées à des programmes d'efficacité énergétique dans le cadre de la relance économique et par la fin de mesures annoncées dans les Budgets précédents visant à soutenir les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	121 936,8	(123 928,6)	167 165,4	245 865,4
Total	121 936,8	(123 928,6)	167 165,4	245 865,4

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 51,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	116 936,8	(103 928,6)	167 165,4	220 865,4
Total	116 936,8	(103 928,6)	167 165,4	220 865,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 482,4	-	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	2 315,2	(611,6)	2 926,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,2	-	50,2
Total	3 847,8	(611,6)	4 459,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère répondent aux enjeux de développement économique responsable des régions et de performance organisationnelle du Ministère. D'une part, le Ministère reconnaît que les régions sont au cœur de ses interventions en ce qui concerne la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles. Le Ministère met également l'accent sur une bonne pratique appuyant la gestion axée sur les résultats, d'autre part, tout comme le suggèrent les priorités gouvernementales pour une administration publique performante.

Par ailleurs, les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent notamment dans la poursuite de la mise en œuvre de quatre chantiers de portée gouvernementale, soit la Politique énergétique 2030, la Vision stratégique du développement minier au Québec, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025, la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, et les orientations du Ministère en matière d'acceptabilité sociale.

ORIENTATION 1**FAVORISER LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES REVENUS EN RESSOURCES NATURELLES**

Les projets d'investissement peuvent contribuer à enrichir les régions où ils s'implantent. Étant donné la conjoncture de plusieurs facteurs, tels que le financement, la concurrence mondiale pour attirer les investisseurs, la réglementation, l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée, les enjeux environnementaux, lesquels influencent la création et le développement de projets en ressources naturelles, le gouvernement se doit d'agir afin de favoriser la croissance des investissements observés principalement dans le secteur minier. Il faut tout de même préciser que la situation économique du marché minier mondial joue un rôle primordial dans la croissance des investissements miniers et sur la valeur des livraisons.

Considérant l'importance des ressources naturelles pour le développement économique du Québec, le Ministère va agir pour favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Accroître les investissements privés pour les projets miniers	Montant des investissements privés miniers réalisés	4,01 G\$
1.2. Réduire les délais moyens de délivrance des droits pour les projets miniers	Taux de réduction des délais moyens de délivrance des droits	- 20 %
1.3. Promouvoir les sites potentiels, sur les terres du domaine de l'État, pour des projets de développement économique régional	Nombre de nouveaux terrains à vocation industrielle ou commerciale mis en valeur sur terre publique	45
1.4. Accompagner les promoteurs et les acteurs locaux pour l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur des ressources naturelles	Taux de satisfaction des promoteurs et des acteurs locaux à l'égard de l'accompagnement	91 %

Actions envisagées

- Acquérir, traiter et diffuser les connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective durable, le potentiel minéral du Québec;
- Bonifier le soutien financier à l'exploration minière de base pour les minéraux critiques et stratégiques;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;
- Implanter le Programme d'aide financière pour le soutien à la mise en valeur du territoire public par la remise en état des sablières et carrières;
- Réduire les délais de délivrance des droits par la mise en place du Bureau de coordination des droits;
- Promouvoir des sites potentiels pour des projets de développement économique;
- Présenter et promouvoir l'offre de services du Ministère auprès des promoteurs et des acteurs locaux en participant, entre autres, aux instances de concertation existantes;

- Mettre en œuvre le plan d'action relatif à l'accompagnement des municipalités régionales de comté délégataires;
- Fournir un accompagnement auprès des promoteurs et des acteurs locaux afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative aux activités minières, notamment quant au pouvoir des municipalités régionales de comté de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière;
- Poursuivre les consultations et, s'il y a lieu, accommoder les communautés autochtones, et envisager d'autres mesures visant à améliorer les relations avec ces dernières.

ORIENTATION 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉGIONAUX

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante des résidents des régions du Québec. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés et les puits d'hydrocarbures inactifs qui sont sous la responsabilité de l'État. Le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas. Les objectifs stratégiques du Ministère sont de réduire l'empreinte environnementale et d'augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public dans une perspective de développement durable. En agissant ainsi, le Ministère recherche un équilibre entre sa vocation à caractère économique et la prise en compte de l'équité sociale ainsi que la protection de l'environnement dans ses interventions.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Réduire l'empreinte environnementale	Quantité de gaz à effet de serre réduite grâce à l'utilisation de biogaz et de biocarburants	1 800 000 t éq. CO ₂
	Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux contrats	2,0 Mt éq. CO ₂
	Pourcentage des sites miniers abandonnés dont la présence et le degré de contamination sont déterminés	80 %
	Taux de réduction des sites d'enfouissement illicites sur le territoire public	- 60 %
	Pourcentage d'intervention à l'égard des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs afin d'assurer la sécurité du public	80 %
2.2. Augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public	Nombre de nouveaux baux de villégiature offerts annuellement aux citoyens	450

Actions envisagées

- Mettre en place des réglementations favorisant l'utilisation accrue de carburants à plus faible intensité en carbone;
- Poursuivre le soutien aux projets de desserte en gaz naturel liquéfié (GNL) des établissements industriels souhaitant remplacer leur consommation de mazout par une énergie moins émettrice de gaz à effet de serre par l'entremise du « Programme d'aide financière pour la construction d'infrastructures de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL) et de regazéification au bénéfice des établissements industriels de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec convertis ou en voie de se convertir au gaz naturel »;
- Implanter le « Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (GNR) et à son injection dans le réseau de distribution de gaz naturel »;
- Élaborer une Stratégie de l'hydrogène vert et des bioénergies;
- Poursuivre les interventions de sécurisation des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs recensés et nécessitant certains travaux correctifs à la suite de leur inspection;
- Poursuivre la restauration et le suivi environnemental des sites miniers abandonnés pris en charge par l'État;
- Poursuivre la réduction des sites d'enfouissement illicites inscrits au passif au titre des sites contaminés sur le territoire public;
- Bonifier la carte interactive des terrains de villégiature délivrés par tirage au sort en y incluant certains secteurs de développement au premier requérant;
- Rendre disponible la mise à jour du Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État;
- Poursuivre les travaux du comité de suivi de l'entente de principe pour la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;
- Poursuivre la mise en œuvre des ententes de délégation avec les MRC délégataires qui prévoient, entre autres, la mise en disponibilité de nouveaux baux de villégiature attribués au tirage au sort et au premier requérant;
- Entamer les travaux entourant la révision des Plans régionaux de développement du territoire public (PRTDP) – section récréotourisme, afin de favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public et le développement de la villégiature en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux des régions.

ORIENTATION 3**ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET LA QUALITÉ DES SERVICES**

La mobilisation du personnel et l'offre de services numériques aux clientèles sont deux éléments clés qui ressortent de l'analyse de l'environnement interne du Ministère pour accroître sa performance organisationnelle. D'abord, l'interdépendance des secteurs d'activités du Ministère, soit les Mines, l'Énergie et le Territoire, nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs qui y travaillent. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'engagement du personnel est gage de la réussite dans la mise en œuvre des priorités ministérielles, dont le présent plan stratégique 2019-2023. La mobilisation du personnel devient ainsi une composante incontournable de la performance organisationnelle. Par ailleurs, le numérique fait désormais partie de la vie de tous les jours des citoyens. Il contribue à une meilleure offre de services de l'État aux citoyens et ainsi améliore la performance de l'organisation. Le numérique est au cœur des priorités gouvernementales qui suggèrent que la transformation numérique est fondamentale pour définir l'administration publique québécoise comme moderne et innovante. En vertu de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Ministère entend augmenter son offre de services numériques à la clientèle.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Offrir un milieu de travail mobilisant aux employés du Ministère	Taux de satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail	- ¹
3.2. Augmenter l'offre des services numériques pour la clientèle	Taux d'augmentation des services numériques offerts à la clientèle	15 %

¹ Aucun sondage sur le climat de travail n'est prévu pour la période 2021-2022.

Actions envisagées

- Réaliser un sondage organisationnel sur la mobilisation du personnel;
- Bonifier et valoriser la connaissance géographique du territoire – actions du Plan de protection du territoire face aux inondations visant notamment la mise en place d'un référentiel portant sur le bâtiment ainsi que la bonification de la qualité des données géospatiales détenues;
- Diminuer de 40 % les efforts visant à obtenir de l'information sur un immeuble – projet Géo-Immobilier phases 1 et 2;
- Rendre disponible toute l'information à l'octroi des droits sur une plateforme de délivrance des droits;
- Poursuivre le déploiement du plan de transformation numérique du Ministère;
- Actualiser l'inventaire des services numériques ministériels.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	18 311,1	256,3	17 428,5	-
Société de développement de la Baie-James	53 441,2	72,9	45 052,3	-
Société du Plan Nord	166 100,2	-	76 055,4	-

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	59 662,0	11 596,9	49 458,0	9 555,4
Investissements	625,1	-	1 657,4	-
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques				
Dépenses	111 843,0	13 400,0	143 354,4	50 026,9
Investissements	407,5	-	125,3	-
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	146 592,9	-	117 034,8	-
Investissements	63 786,4	-	70 084,7	-

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Personnes fréquentant le réseau collégial et universitaire¹ Près de 534 000 étudiantes et étudiants 224 878 de niveau collégial 309 017² de niveau universitaire	Établissements d'enseignement³ 148 Établissements 130 collégiaux 18 universitaires	Enseignants⁴ 29 918 enseignants 19 921 au niveau collégial 9 997 au niveau universitaire
Diplômes délivrés au collégial et à l'universitaire⁵ Plus de 153 000 diplômes 60 945 de niveau collégial 92 148 de niveau universitaire	Informations financières 7,9 G\$ Budget de dépenses 2021-2022 (incluant 0,9 G\$ pour l'aide financière aux études) 6,5 G\$ PQI 2021-2031	

¹ Personnes fréquentant le réseau au trimestre d'automne pour l'année 2019-2020 (informations au 1^{er} novembre 2020).

² Étudiantes et des étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre.

³ Établissements pour l'année 2019-2020 (informations au 30 septembre 2019).

⁴ Enseignants au collégial pour la période du 13 août 2019 au 12 août 2020 (informations au 7 janvier 2021) et professeurs à temps plein à l'université au 1^{er} octobre 2019 (informations au 1^{er} octobre 2019).

⁵ Diplômes pour l'année civile 2019 (informations au 1^{er} novembre 2020).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des parcours de formation accessibles, flexibles et adaptés à leurs besoins, qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec. Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, et plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation sociale et la performance économique du Québec.

À cet égard, il doit soutenir le développement et la qualité de l'enseignement collégial et universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture. Il doit contribuer également à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie en réponse aux besoins du marché du travail dans une perspective de développement durable.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études, il offre une prestation de service directe aux étudiantes et aux étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère œuvre également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Les entités relevant de la ministre¹ sont :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial;
- l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec;
- l'Office des professions du Québec.

¹ Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement est sous la responsabilité du ministre de l'Éducation pour l'agrément, mais le financement des programmes universitaires en enseignement relève de la ministre de l'Enseignement supérieur, en conformité avec l'article 477.15 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3).

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » s'établit à 7 894,5 M\$ en 2021-2022, soit 309,3 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021. Cette hausse, qui s'inscrit dans le cadre d'une priorité collective qui est la réussite de tous, permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement supérieur et le soutien à l'accès et à la réussite des étudiants en enseignement supérieur, tout en considérant les besoins du marché du travail en contexte de pandémie.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 75,5 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 192,5 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille présente une hausse de 426,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration, Soutien aux organismes, Aide financière aux études, Enseignement supérieur et Régimes de retraite.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 284,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Administration

Le programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2021-2022 totalise 75,1 M\$, soit un niveau comparable à celui de la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2

Soutien aux organismes

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Il assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études et d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial.

Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux partenaires en enseignement supérieur.

Le budget de dépenses 2021-2022 totalise 47,6 M\$, soit une augmentation de 3,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse de l'enveloppe du soutien à des partenaires en enseignement supérieur pour le déploiement des projets pilotes de centres d'hébergement pour les élèves adultes, les étudiants autochtones et leurs familles ainsi qu'à la croissance attribuable à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 0,1 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 0,6 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme présente une hausse de 4,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses 2021-2022 totalise 887,2 M\$ et correspond à une augmentation de 52,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette croissance s'explique principalement par les mesures de bonifications annoncées par le gouvernement afin de mieux soutenir les étudiants pendant la pandémie.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 50,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 84,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme présente une croissance de 86,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des montants d'aide financière à la suite de l'indexation des différents paramètres et par l'atteinte du plein effet des mesures de bonification. De plus, cette hausse permettra d'assurer la capacité du programme de prendre en compte les besoins accrus des étudiants, notamment en lien avec les conséquences de la pandémie, de l'instabilité dans la situation financière des Québécois et de la fin des programmes de soutien des divers gouvernements.

PROGRAMME 4

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses 2021-2022 totalise 6 691,2 M\$ et correspond à une augmentation de 248,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 25,4 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 108,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme présente une augmentation de 331,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette hausse permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux et le soutien à l'accès et à la réussite des étudiants en enseignement supérieur, tout en considérant les besoins du marché du travail en contexte de pandémie.

PROGRAMME 5

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2021-2022 est de 193,3 M\$. L'augmentation de 4,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	75 120,4	81,1	74 394,8	75 039,3
2. Soutien aux organismes	47 632,1	3 820,9	43 414,3	43 811,2
3. Aide financière aux études	887 182,4	52 532,9	839 499,9	834 649,5
4. Enseignement supérieur	6 691 177,2	248 770,4	6 438 857,4	6 442 406,8
5. Régimes de retraite	193 349,3	4 080,2	189 269,1	189 269,1
Total	7 894 461,4	309 285,5	7 585 435,5	7 585 175,9

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 284,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	75 120,4	81,1	74 394,8	75 039,3
2. Soutien aux organismes	47 503,1	4 242,9	43 414,3	43 260,2
3. Aide financière aux études	837 182,4	86 502,9	839 499,9	750 679,5
4. Enseignement supérieur	6 665 806,2	331 398,8	6 438 857,4	6 334 407,4
5. Régimes de retraite	193 349,3	4 080,2	189 269,1	189 269,1
Total	7 818 961,4	426 305,9	7 585 435,5	7 392 655,5

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 130,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2021-2022 de 141,2 M\$ est principalement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

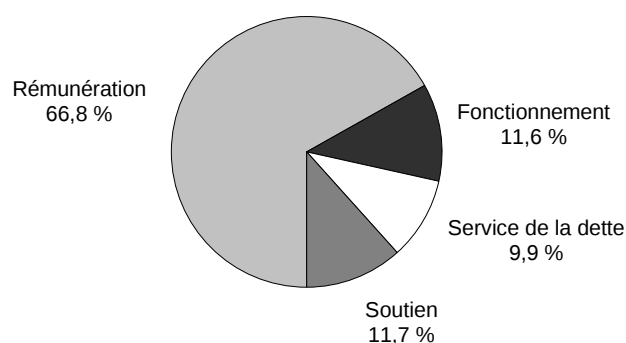
Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	10,0	-	10,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 639,1	-	2 639,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	138 597,0	-	138 597,0
Total	141 246,1	-	141 246,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 7 894,5 M\$ en 2021-2022. L'essentiel de ce budget, soit 98,7 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'enseignement supérieur. La répartition est la suivante : 66,8 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 11,6 % au fonctionnement, 9,9 % au service de la dette et 11,7 % en soutien à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'enseignement supérieur.

Les dépenses de transfert ventilées par catégorie

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Les choix budgétaires pour l'exercice 2021-2022 sont présentés selon les orientations du projet de Plan stratégique 2021-2023 du ministère de l'Enseignement supérieur. Celui-ci est en cours d'élaboration et suivra le processus approprié d'approbation, de dépôt et de publication. La formulation des objectifs, le choix des indicateurs et la détermination des cibles sont en cours d'élaboration et de validation par les autorités ministérielles.

ORIENTATION 1**ÉLARGIR L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES**

L'accessibilité des études supérieures est un enjeu stratégique majeur pour le Ministère car l'objectif d'augmenter significativement le nombre de diplômés et de rehausser le niveau de scolarité de l'ensemble de la population québécoise en dépend directement.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois éléments :

- l'augmentation des taux d'accès aux programmes d'études collégiales et universitaires pour l'ensemble des clientèles;
- l'accessibilité financière des études supérieures (programme d'aide financière aux études);
- la disponibilité et la qualité des infrastructures immobilières.

ORIENTATION 2**SOUTENIR LA TRANSITION ET LA PROGRESSION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DANS LEUR PARCOURS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Cette orientation est liée à un second enjeu, soit la flexibilité et la pluralité des parcours. La diversité croissante des clientèles, de leurs besoins et de leurs parcours éducatifs exigent un soutien particulier afin de faciliter les passages entre les différents ordres et cycles d'enseignement et de favoriser la réussite tôt dans le parcours collégial et universitaire.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de deux éléments :

- le taux de passage du secondaire au collégial et du collégial à l'universitaire;
- le taux de réussite des cours du 1er trimestre aux programmes du DEC et du baccalauréat.

ORIENTATION 3**SOUTENIR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS VERS LA RÉUSSITE**

La réussite des étudiantes et des étudiants constitue le cœur de la mission ministérielle en même temps que l'objet central de sa vision stratégique. L'évolution du marché du travail, mue par les nouvelles technologies numériques, exige un niveau supérieur de compétences. Un nombre élevé de personnes détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires est un levier essentiel pour l'innovation et le développement économique. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte critique de rareté de la main-d'œuvre qui peut mettre un frein au développement des entreprises et aux processus d'innovation.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions centrées sur l'évolution d'indicateurs d'impact les plus significatifs, notamment :

- le taux de réinscription dans les programmes du DEC et du baccalauréat;
- le taux de diplomation d'un DEC, d'un baccalauréat et d'une maîtrise;
- le niveau de scolarité de la population.

Le Ministère vise aussi l'atteinte d'autres types de résultats, notamment en matière d'adéquation formation-emploi dans un contexte marqué par la rareté de main-d'œuvre, ainsi qu'au regard des problématiques de santé mentale au sein de la population étudiante.

ORIENTATION 4**OPTIMISER LE DÉPLOIEMENT DU NUMÉRIQUE POUR LE BÉNÉFICE DE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

L'usage du numérique entraîne de multiples transformations dans la forme et le contenu des connaissances, mais aussi dans les façons d'accéder au savoir. Le Ministère vise une intégration et une utilisation optimales du numérique au service de la réussite de tous les étudiantes et étudiants.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de deux éléments :

- la connaissance des impacts de la crise sanitaire sur l'usage du numérique, les pratiques éducatives et la réussite à l'enseignement supérieur;
- les besoins en termes d'infrastructures technologiques et de ressources éducatives numériques.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses des organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,3	166,2
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 474,2	2 471,3

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	46 318,3	33 084,1	38 575,3	32 360,3
Office des professions du Québec	12 806,0	-	12 200,0	-

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Investissements	-	-	-	-

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Demandes d'autorisations environnementales traitées¹ 3 888 3 395 autorisations environnementales et 493 déclarations de conformité	Surveillance et contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement¹ (RLRQ, chapitre Q-2) 27 980 inspections 513 sanctions administratives pécuniaires totalisant plus de 2,3 M\$	Ventes aux enchères du marché du carbone¹ 997,0 M\$ découlant des quatre ventes aux enchères
Réduction des gaz à effet de serre (GES) 1 380 225 tonnes d'équivalents CO₂ en 2019-2020, au 31 mars 2020	Nombre de barrages sous la responsabilité du Ministère 818 depuis le 5 novembre 2019	Effectifs en poste¹ 2 076 réguliers et occasionnels

¹ Données 2019-2020 – Rapport annuel de gestion 2019-2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère exerce ses activités dans les domaines suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;
 - la qualité de l'eau potable;
 - la gestion durable des ressources en eau;
 - la conservation de la biodiversité;
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles.
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique et celle de la stratégie gouvernementale de développement durable;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- l'évaluation environnementale de projets et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur et, le cas échéant, la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;
- le respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;
- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec;
- l'exploitation de barrages publics;
- l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01);

- l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt;
- la gestion du marché du carbone;
- la gestion de deux fonds spéciaux, le Fonds d'électrification et de changements climatiques (qui remplace le Fonds vert depuis le 1^{er} novembre 2020) et le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Le Ministère offre également différents services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes à caractère environnemental et Urgence-Environnement.

RECYC-QUÉBEC a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Le BAPE, quant à lui, a pour mandat d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel revêt une dimension écologique, une dimension sociale et une dimension économique.

Rappelons que depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2020, de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (L.Q. 2020, chapitre 19), le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) remplace le Fonds vert, et le Conseil de gestion du Fonds vert a été aboli. Désormais, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques assure une gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques et est responsable de la gestion du FECC.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » s'établit à 301,3 M\$ en 2021-2022, soit 20,0 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021. Le budget de dépenses du Ministère est réparti entre deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 21,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1**Protection de l'environnement**

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à 295,4 M\$, soit une augmentation de 20,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. La hausse s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du Budget 2020-2021 qui viennent en appui au déploiement de la mission du Ministère.

PROGRAMME 2**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme s'établit à près de 6,0 M\$, ce qui représente essentiellement le même niveau que la dépense probable 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	295 351,7	20 002,3	275 349,4	275 349,4
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 977,2	6,6	5 970,6	5 970,6
Total	301 328,9	20 008,9	281 320,0	281 320,0

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 21,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	295 351,7	20 002,3	275 349,4	275 349,4
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 977,2	6,6	5 970,6	5 970,6
Total	301 328,9	20 008,9	281 320,0	281 320,0

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 21,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	32 611,0	5 496,0	27 115,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 507,7	(357,1)	6 864,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	10,0	-	10,0
Total	39 128,7	5 138,9	33 989,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent à ce dernier de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités visent notamment la lutte contre les changements climatiques, principalement par la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, la protection de l'environnement, le développement durable et la poursuite de la modernisation du régime d'autorisation.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de trois grandes orientations permettant de répondre aux principaux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années. Ces enjeux sont l'adaptation des modes d'intervention et l'optimisation du potentiel humain et technologique.

Par ailleurs, pour appuyer financièrement la réalisation de ces importants défis, le Ministère compte sur les crédits qui lui sont attribués annuellement et sur les revenus portés au crédit du Fonds d'électrification et de changements climatiques et du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

ORIENTATION 1

SOUTENIR LES ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

À titre de responsable de la protection de l'environnement, le Ministère compte depuis plusieurs années sur la collaboration de partenaires afin de réaliser sa mission. L'apport d'une contribution efficace et efficiente de ses partenaires est essentiel à la réduction de l'empreinte écologique au Québec. En ce sens, le Ministère compte améliorer les outils mis à leur disposition, notamment dans les domaines de la réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et de la protection de l'environnement.

Également, avec le Plan pour une économie verte 2030 et le plan de mise en œuvre qui y est associé, les actions liées aux changements climatiques du gouvernement vont se décliner en cinq axes :

- atténuer les changements climatiques;
- construire l'économie de demain;
- renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques;
- créer un environnement prévisible propice à la transition climatique;
- développer et diffuser les connaissances nécessaires pour guider la transition.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1. Accélérer la transition et l'adaptation climatiques	Lancement du Plan pour une économie verte 2030	- ¹
	Pourcentage des établissements visés par le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre ayant amélioré leur performance en matière d'émissions de GES	82 %
	Nombre de kilomètres de cours d'eau nouvellement cartographiés en climat futur dans le cadre du projet INFO-Crue	2 000 km
2. Réduire les matières résiduelles destinées à l'élimination	Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant (kilogrammes/habitant/an)	625 kg

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3. Rehausser l'efficacité des actions de protection de l'environnement	Pourcentage de réduction des indicateurs de risque liés aux pesticides	- 8 %
	Pourcentage des milieux terrestres et aquatiques du Québec visés par une mesure de conservation	17 %
	Pourcentage du milieu marin du Québec visé par une mesure de conservation	10 %
	Pourcentage des acquisitions écoresponsables ciblées du Ministère	27 %

¹ Le Plan pour une économie verte 2030 a été lancé le 16 novembre 2020.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le Plan pour une économie verte 2030;
- Poursuivre le projet INFO-Crue visant à cartographier les zones risquant d'être inondées;
- Développer et mettre en œuvre des actions guidées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR);
- Mettre en œuvre les actions identifiées dans le cadre d'intervention pour assurer une gestion rigoureuse et responsable des pesticides;
- Mettre en œuvre les mesures de conservation des milieux naturels introduites par la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (RLRQ, chapitre C-61.01);
- Poursuivre les démarches afin d'attribuer un statut permanent aux aires protégées ayant un statut provisoire ou de réserve de territoires aux fins d'aire protégée, autant en milieux terrestres et aquatiques que marins;
- Poursuivre les actions favorisant l'approvisionnement écoresponsable.

ORIENTATION 2**ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE DES SERVICES LIÉS À LA MISSION**

Le Ministère souhaite faciliter l'accès aux services, aux connaissances et aux informations utiles dont il dispose relativement à la protection de l'environnement. À cet effet, de nouvelles procédures pour augmenter la satisfaction de sa clientèle quant aux services dispensés seront mises de l'avant tout en assurant que l'environnement est bien protégé.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4. Réduire les délais de traitement des demandes d'autorisation environnementale	Pourcentage des projets à l'égard desquels une décision est rendue en 75 jours (autorisations ministérielles et déclarations de conformité)	70 %
	Pourcentage des études d'impact de projets majeurs dont la recevabilité est traitée en moins de quatre mois	85 %
5. Accroître la conformité environnementale	Pourcentage des déclarations de conformité jugées conformes	90 %
6. Rehausser l'accompagnement de la clientèle et des partenaires	Taux d'appréciation de la qualité de l'accompagnement offert par le Ministère	75 %
7. Rehausser l'accès aux informations utiles à la protection de l'environnement	Indice d'effort client ¹	45 %

¹ L'indice d'effort client, qui fluctue entre + 100 % (niveau d'effort minimal) et - 100 % (niveau d'effort maximal), permet d'évaluer l'effort des usagers dans leurs démarches de recherche d'information sur le Web.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du nouveau régime d'autorisation environnementale;
- Contribuer à la relance économique en mettant en œuvre la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (L.Q. 2020, chapitre 27), et ce, dans le respect des plus hautes normes de protection de l'environnement;
- Poursuivre la réduction des délais de traitement des autorisations gouvernementales, notamment au niveau de la recevabilité;
- Optimiser les processus d'affaires;
- Améliorer l'efficacité des actions de surveillance environnementale, notamment par le biais du contrôle des déclarations de conformité;
- Offrir un service axé sur l'expérience client grâce à la prestation électronique de services visant un traitement uniforme et prévisible pour le client;
- Effectuer des sondages auprès des clientèles pour améliorer l'accompagnement offert;
- Faciliter le repérage et renforcer la qualité des données et de l'information disponibles sur le Web.

ORIENTATION 3**UTILISER PLEINEMENT LES RESSOURCES DISPONIBLES**

Le Ministère a la responsabilité de s'assurer que les outils rendus disponibles à son personnel permettent efficacité et performance. En ce sens, il renforcera la culture de la gestion axée sur les résultats et modernisera ses outils technologiques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
8. Renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats	Pourcentage des unités du Ministère intégrant une pratique de suivi périodique des résultats	75 %
9. Maintenir les outils technologiques critiques pour le fonctionnement du Ministère	Pourcentage de personnel satisfait des outils technologiques disponibles	75 %

Actions envisagées

- Améliorer la performance en misant sur de bonnes pratiques de gestion;
- Améliorer les processus et les outils de suivis du Ministère;
- Optimiser ses outils technologiques en fonction des besoins du personnel.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 977,2	5 970,6

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage	114 462,0	56 214,0	60 422,5	11 193,1

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'électrification et de changements climatiques				
Dépenses	1 295 271,0	-	829 355,4	-
Investissements	1 273,9	-	3 221,1	-
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État ¹				
Dépenses	269 472,4	-	110 848,3	-
Investissements	250,0	-	1 861,8	-

¹ Depuis le 1^{er} novembre 2020, les activités relatives à la gestion des matières résiduelles et de l'eau deviennent parties intégrantes du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Soutien financier aux partenaires¹ 270 organismes communautaires Famille 29,3 M\$ en soutien	Soutien financier aux partenaires¹ 883 municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui ont élaboré ou qui sont en cours d'élaboration d'une politique familiale municipale² 0,9 M\$ en soutien	Soutien financier aux partenaires¹ 72 projets de lutte contre l'intimidation 2,1 M\$ en soutien
Services de garde éducatifs à l'enfance 306 152 places existantes en centres de la petite enfance (CPE), milieu familial, garderies subventionnées et non subventionnées² 2 629,4 M\$ en financement¹	Employés² 418 employés au ministère de la Famille 756 employés au Curateur public, répartis sur le territoire québécois	Curateur public³ 13 532 personnes sous régimes de protection publics 17 130 personnes sous régimes de protection privés dont 13 610 sous surveillance

¹ Les données présentées sont celles pour l'exercice financier 2019-2020.

² Au 31 mars 2020.

³ Les données présentées sont celles des statistiques officielles du Curateur public au 31 mars 2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants. Son intervention concerne particulièrement le renforcement des services en petite enfance, notamment ceux qui s'adressent aux enfants qui vivent dans un contexte de vulnérabilité. Les actions du Ministère portent ainsi sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants, sur la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires ainsi que sur le soutien aux enfants handicapés et à leur famille.

Le Ministère assure également la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. En ce sens, il élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Enfin, le Ministère est responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel.

Au niveau administratif, le Ministère s'est engagé à améliorer sa performance organisationnelle en déployant une vision intégrée de l'approche client et en s'assurant que le développement de ses services numériques prend appui sur celle-ci.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Famille » s'établit à 2 976,1 M\$ en 2021-2022, soit 51,4 M\$ de moins que la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 25,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 141,2 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 64,9 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique principalement par le développement du réseau des services de garde, incluant la création et la conversion de places.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 31,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 54,9 M\$ en 2021-2022, soit une baisse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 0,2 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une baisse de 0,5 M\$ par rapport à la dépense probable, soit sensiblement au même niveau que pour l'exercice 2020-2021.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de haltes-garderies. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que de ceux pris pour renforcer les services à la petite enfance. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

Le budget de dépenses s'établit à 113,1 M\$ en 2021-2022, soit une baisse de 47,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 47,2 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une baisse de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable.

PROGRAMME 3

Services de garde

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de qualité. Il procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des CPE, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de SGEE et autres sujets connexes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 743,6 M\$ en 2021-2022, soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 25,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 93,9 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 66,2 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique principalement par le développement du réseau, incluant la création et la conversion de places. La croissance des dépenses du réseau actuel, due à l'augmentation annuelle des salaires ainsi qu'à l'indexation des paramètres de financement, est en grande partie compensée par la diminution du taux d'occupation des services de garde en milieu familial.

PROGRAMME 4 Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 64,5 M\$ en 2021-2022, soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	54 932,4	(689,2)	56 671,6	55 621,6
2. Mesures d'aide à la famille	113 109,9	(47 762,3)	123 422,2	160 872,2
3. Services de garde	2 743 584,9	(2 715,0)	2 708 899,9	2 746 299,9
4. Curateur public ²	64 507,1	(191,9)	64 699,0	64 699,0
Total	2 976 134,3	(51 358,4)	2 953 692,7	3 027 492,7

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 31,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

² Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 19,8 M\$ en 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Planification, recherche et administration	54 932,4	(539,2)	56 671,6	55 471,6
2. Mesures d'aide à la famille	113 109,9	(597,2)	123 422,2	113 707,1
3. Services de garde	2 718 584,9	66 191,8	2 708 899,9	2 652 393,1
4. Curateur public	64 507,1	(191,9)	64 699,0	64 699,0
Total	2 951 134,3	64 863,5	2 953 692,7	2 886 270,8

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 31,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements liés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère et du Curateur public. Ces investissements permettent ainsi d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 100,0	700,0	400,0
Immobilisations en ressources informationnelles	11 744,7	(3 227,6)	14 972,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	2,0	-	2,0
Total	12 846,7	(2 527,6)	15 374,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère reflètent les engagements inscrits au Plan stratégique 2019-2023. Le Ministère entend ainsi axer son intervention sur le développement des enfants, développer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, adapter son intervention publique aux réalités des familles et demeurer une organisation performante au service de ses clients.

ORIENTATION 1

AGIR TÔT ET DE MANIÈRE CONCERTÉE POUR DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Les actions du ministère de la Famille visent à consolider les efforts pour améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services éducatifs, à détecter rapidement les vulnérabilités de certains enfants et à intervenir dès leurs premières années de vie. L'objectif visé est d'agir tôt et de manière concertée pour donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel. Le Ministère entend ainsi orienter ses actions pour soutenir le développement du réseau des SGEE et en rehausser la qualité, tout en s'assurant que les enfants provenant de milieux défavorisés bénéficient de services adéquats pour se développer pleinement.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Rehausser la qualité des SGEE	Taux de réussite des SGEE à l'évaluation de la qualité éducative	79 %
1.2. Diminuer la proportion d'enfants de moins de 5 ans ne fréquentant ni le réseau des SGEE ni le réseau préscolaire	Proportion des enfants de 1 à 4 ans qui ne fréquentent ni le réseau des SGEE reconnus ni le réseau préscolaire	Diminution de 1 point de pourcentage (%) par rapport à 2020-2021
1.3. Améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté	Taux d'augmentation du nombre d'enfants qui ont bénéficié des services d'un centre de pédiatrie sociale en communauté	+ 31 % par rapport à 2018-2019
1.4. Améliorer l'adéquation entre l'offre de places en SGEE et les besoins des parents	Pourcentage de territoires de BC en situation de déficit de places	25 %
	Taux de réalisation de la création des 15 000 places en CPE ou garderies privées subventionnées annoncées	45 %

Actions envisagées

- Favoriser la réussite des SGEE à l'évaluation de la qualité éducative, notamment en exigeant la tenue d'un dossier éducatif de l'enfant, en déployant des outils et guides pour soutenir les SGEE dans leur appropriation du dossier éducatif de l'enfant, en déployant le Plan d'action sur la gestion stratégique de la main-d'œuvre et en soutenant financièrement les associations nationales de services de garde pour la réalisation de projets favorisant l'amélioration de la qualité des services de garde et leur réussite;

- Maintenir les efforts, en concertation avec les partenaires, afin que chaque tout-petit puisse développer son plein potentiel;
- Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du partenariat gouvernement-Fondation du D^r Julien pour améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre de places subventionnées et les besoins des parents, notamment en assurant un suivi rehaussé des projets afin qu'ils se réalisent dans les délais prévus.

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES

Le Ministère entend soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et accroître le soutien qu'il leur apporte, notamment en valorisant l'action des partenaires et en favorisant leur engagement et leur mobilisation envers les familles québécoises. Il s'agit d'une volonté claire de renforcer les capacités des différents organismes qui accompagnent les parents et les aident à assumer pleinement leur rôle.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Soutenir le développement de politiques familiales municipales	Taux de municipalités et de MRC impliquées dans une démarche de politique familiale municipale	75 %
2.2. Favoriser la conciliation famille-travail auprès des organisations et des entreprises partenaires	Pourcentage d'augmentation du nombre d'organisations ou d'entreprises qui adhèrent aux mesures soutenues par le Ministère	+ 20 % par rapport à 2018-2019
2.3. Accroître le soutien au bénéfice des enfants handicapés	Taux d'augmentation du soutien reçu par les enfants handicapés et leur famille	+ 13 % en 2020-2021 par rapport à 2017-2018

Actions envisagées

- Réviser le Programme de soutien aux politiques familiales municipales en s'appuyant sur une évaluation et les résultats d'un sondage mené auprès des municipalités. Les objectifs du Programme, les cibles et les résultats seront ainsi revus;
- Continuer le travail amorcé pour implanter des mesures de conciliation famille-travail et publiciser davantage les mesures existantes auprès des partenaires;
- Poursuivre la mise en place des différents programmes de soutien financier et actions du Ministère en matière de conciliation famille-travail-études ainsi que les travaux pour le développement d'une offre de services de garde à horaires atypiques;
- Accroître le soutien offert aux enfants handicapés et à leur famille.

ORIENTATION 3**AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT**

L'une des facettes de la performance organisationnelle est la qualité des services offerts aux différentes clientèles. C'est pourquoi le Ministère souhaite bonifier l'expérience client et s'assurer de toujours mieux répondre aux attentes de ses clientèles et de ses partenaires, notamment en ce qui concerne les services numériques qui leur sont offerts.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Augmenter le degré de satisfaction des clientèles à l'égard des services rendus par le Ministère	Taux de satisfaction des clientèles envers les services reçus	84,5 %
3.2. Impliquer la clientèle dans l'amélioration des services offerts en mode numérique	Pourcentage des services qui ont été améliorés sur la base de l'expérience client	60 %

Actions envisagées

- Mesurer périodiquement la satisfaction des différentes clientèles, prendre appui sur les résultats et soutenir l'amélioration continue des directions concernées;
- S'appuyer sur l'expérience de la clientèle utilisatrice afin d'améliorer la prestation électronique de services.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public ¹	64 507,1	64 699,0

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Dépenses	2 743 584,9	2 743 584,9	2 746 299,9	2 746 299,9
Investissements	-	-	-	-

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Ressources¹ 590 effectifs réguliers ou occasionnels	Mission² 1 présentation annuelle à l'Assemblée nationale du Discours sur le budget qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement	Liquidités injectées 24,7 G\$ depuis mars dernier pour aider les citoyens et les entreprises pendant la pandémie
Activités (Paiements)³ Paiements totalisant 446,1 G\$	Activités (Transactions)³ 169,2 G\$ en virements électroniques et en chèques émis	Clientèle (Épargne Placements Québec)¹ 170 226 personnes

¹ Au 31 mars 2020.

² Pour 2020-2021.

³ Pour 2019-2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Finances » s'établit à 175,6 M\$ en 2021-2022 en excluant le service de la dette. Il s'agit d'une diminution de 337,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 512,7 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 237,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépense 2021-2022 du portefeuille représente une diminution de 100,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des crédits supplémentaires octroyés pour compenser Hydro-Québec pour les rabais d'électricité accordés dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement au cours de l'exercice financier 2020-2021 et par les provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2020-2021 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 1,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de ce programme en 2021-2022 s'élève à 35,1 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2**Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière**

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, et à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

Le budget de ce programme en 2021-2022 s'élève à 52,1 M\$, en baisse de 397,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 237,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépense 2021-2022 du programme présente une diminution de 160,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par les crédits supplémentaires octroyés pour compenser Hydro-Québec pour les rabais d'électricité accordés dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement au cours de l'exercice financier 2020-2021.

PROGRAMME 3**Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits**

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État ainsi que la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé.

Le budget de ce programme en 2021-2022 s'élève à 88,4 M\$, en hausse de 58,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation est principalement liée aux provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2020-2021 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

PROGRAMME 4**Service de la dette**

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2021-2022 affectées à ce programme augmentent de 824,0 M\$ par rapport à 2020-2021. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation de la dette et la hausse prévue des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	35 105,3	1 691,3	33 414,0	33 414,0
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	52 078,5	(397 093,0)	210 109,0	449 171,5
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	88 425,3	58 295,4	106 713,4	30 129,9
Sous-total	175 609,1	(337 106,3)	350 236,4	512 715,4
Service de la dette				
4. Service de la dette	6 199 000,0	824 000,0	5 375 000,0	5 375 000,0
Total	6 374 609,1	486 893,7	5 725 236,4	5 887 715,4

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 1,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	35 105,3	1 691,3	33 414,0	33 414,0
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	52 078,5	(160 093,0)	210 109,0	212 171,5
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	88 425,3	58 295,4	106 713,4	30 129,9
Sous-total	175 609,1	(100 106,3)	350 236,4	275 715,4
Service de la dette				
4. Service de la dette	6 199 000,0	824 000,0	5 375 000,0	5 375 000,0
Total	6 374 609,1	723 893,7	5 725 236,4	5 650 715,4

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 1,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	100,0	(350,0)	450,0
Immobilisations en ressources informationnelles	826,2	(1 370,2)	2 196,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	924,3	-	924,3
Total	1 850,5	(1 720,2)	3 570,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ASSURER UNE GESTION SAINTE ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques. Il exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des générations actuelles et futures de tous les Québécois et Québécoises.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Maintenir l'équilibre budgétaire	Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)	Maximum de - 8,3 milliards
1.2. Réduire le poids de la dette	Ratio de la dette brute sur le PIB	Niveau égal ou inférieur à celui de l'année précédente
	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB	Niveau inférieur à celui de l'année précédente
1.3. Améliorer la cote de crédit	Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie « AA »	100 %
1.4. Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts	Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario	Maintenir un écart favorable entre 0 ¹ et 15 points centésimaux

¹ La valeur zéro indique un financement identique.

Actions envisagées

- Respecter les objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001);
- Poursuivre l'orientation du gouvernement axée sur la croissance du potentiel économique;
- Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques;
- Réduire le poids de la dette par le maintien de l'équilibre budgétaire et les versements au Fonds des générations.

ORIENTATION 2**RENDRE LE RÉGIME FISCAL PLUS COMPÉTITIF ET INCITATIF**

Le ministère des Finances est responsable de l'élaboration de la politique fiscale. Par ces actions en la matière, le Ministère peut favoriser la croissance du potentiel économique en mettant en place un régime fiscal qui permet de stimuler les investissements privés et de favoriser la participation au marché du travail, ces éléments étant déterminants dans la croissance économique.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Augmenter le revenu disponible des Québécois	Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario	Réduction d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018
2.2. Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne

Actions envisagées

- Améliorer le revenu disponible des Québécois en réduisant le fardeau fiscal des particuliers;
- Réduire le fardeau fiscal une fois les objectifs de réduction de la dette atteints afin d'augmenter le revenu disponible de la majorité des Québécois;
- Rendre le régime fiscal plus incitatif au travail particulièrement pour les travailleurs d'expérience;
- Mettre en place des aides fiscales ciblées et destinées aux familles en situation de vulnérabilité;
- Rendre le régime fiscal plus compétitif pour les entreprises;
- Mettre en place des aides fiscales permettant d'augmenter la productivité des petites et moyennes entreprises;
- Poursuivre les travaux visant à optimiser le régime fiscal des sociétés afin qu'il soit compétitif et qu'il réponde aux objectifs aux meilleurs coûts possibles.

ORIENTATION 3

AMÉLIORER LES PRÉVISIONS

Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple les services en santé et en éducation.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes	Moins de 4 %
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux; le calcul de l'écart ne tiendra pas compte des ententes majeures récemment conclues avec le gouvernement fédéral	Moins de 3 %
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette	Moins de 10 %

Actions envisagées

- Effectuer des analyses rétroactives des écarts entre les résultats réels et les prévisions correspondantes émises au cours des années antérieures, et ce, afin d'identifier les possibilités d'amélioration aux modèles prévisionnels;
- Valider en continu les hypothèses utilisées dans les modèles de prévision afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées;
- Parfaire l'automatisation de certaines données dans les modèles de prévision afin de minimiser les risques d'erreurs;
- Sensibiliser, à chaque prévision, les ministères et les organismes à l'importance d'établir des prévisions budgétaires de qualité et documentées, qui prennent en compte les données les plus récentes disponibles, dont les dernières orientations et les annonces du gouvernement.

ORIENTATION 4

DIFFUSER UNE INFORMATION PLUS TRANSPARENTE ET ACCESSIBLE

Les finances publiques sont considérées comme un domaine complexe, réservé à des spécialistes. Dans un souci de transparence et d'équité pour tous les Québécois et Québécoises, le Ministère entend augmenter la diffusion d'informations financières, et ce, en les rendant accessibles au plus grand nombre.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cible 2021-2022
4.1. Augmenter la diffusion numérique de documents et des données financières	Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusées sur le site Web de DonnéesQuébec.ca	3

Actions envisagées

- Poursuivre l'identification des sources d'information et effectuer un inventaire des données potentielles pour les données ouvertes;
- Poursuivre les rencontres du comité sectoriel pour évaluer l'inventaire, prioriser les jeux de données et établir un calendrier de diffusion;
- Rédiger et mettre en place le processus de formatage des données selon les standards préconisés par le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Promouvoir les données ouvertes auprès du personnel.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 350 112,0	-	1 305 888,5	-
Autorité des marchés financiers	168 625,8	-	149 750,1	-
Financement-Québec	229 098,1	-	214 130,8	-
Institut de la statistique du Québec	41 771,2	20 523,0	33 556,8	20 637,2
Société de financement des infrastructures locales du Québec	869 176,0	-	880 345,0	-

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 845 344,6	-	1 796 502,3	-
Investissements	12 570 265,3	-	12 462 632,4	-
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux				
Dépenses	235 000,0	-	164 000,0	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des générations				
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	3 080 000,0	-	3 014 000,0	-
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis				
Dépenses	164 517,7	-	88 553,5	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 390,6	600,0	1 376,8	600,0
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	130 165,8	-	63 042,3	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers				
Dépenses	4 375,9	462,1	3 056,5	100,0
Investissements	12 380,6	-	14 177,4	-
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	1 065 569,3	-	1 235 594,5	-
Investissements	-	-	-	-

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Retombées économiques 6,0 G\$ en retombées économiques en 2019 par le secteur forestier	Travailleurs du secteur forestier Près de 60 000 travailleurs dans le secteur forestier pour la récolte et la transformation du bois et de la fabrication du papier, y compris la 2^e et la 3^e transformation de ces produits	Possibilités forestières 34,1 millions de mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques
Plants plantés Plus de 130 millions de plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publiques et privées	Permis 1 225 588 permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés en 2019-2020	Parcs nationaux et territoires fauniques 738 parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (580) et autres (24)

¹ Selon les informations disponibles au Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pour mission d'assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- acquérir, développer et diffuser les connaissances relatives aux forêts, à la faune et aux parcs;
- mettre en place les conditions favorables pour assurer un développement optimal des ressources forestières et fauniques au bénéfice du Québec et de ses régions;
- veiller à la protection et à la conservation de la faune et des milieux fauniques et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assurer la gestion et la réglementation concernant les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- la Fondation de la faune du Québec, dont la mission consiste à promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- la Société des établissements de plein air du Québec, dont la mission consiste à mettre en valeur les territoires et les actifs publics qui lui sont confiés et à en assurer la pérennité au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Le ministre est également responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs » s'établit à 553,9 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 139,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 693,5 M\$. Le budget de dépenses du Ministère est réparti entre trois programmes : Direction et administration, Gestion des ressources forestières, ainsi que Gestion des ressources fauniques et des parcs.

En excluant les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie qui ont pour effet d'augmenter de 43,6 M\$ la dépense probable 2020-2021 et de réduire de 1,5 M\$ le budget de dépenses 2021-2022, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une baisse de 94,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 84,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1**Direction et administration**

Ce programme vise à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle.

Le budget de dépenses 2021-2022 s'établit à 7,8 M\$, soit une diminution de 0,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2**Gestion des ressources forestières**

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées. Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 401,0 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 123,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie qui ont pour effet d'augmenter de 35,6 M\$ la dépense probable 2020-2021 et de réduire de 1,5 M\$ le budget de dépenses 2021-2022, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une diminution de 86,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par des coûts de suppression des feux de forêts et des sommes allouées aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées en 2020-2021 supérieurs au budget de base prévu annuellement, ainsi que par la fin de mesures budgétaires des années précédentes. À ce budget de dépenses s'ajoutent certaines sommes prévues au volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

PROGRAMME 3**Gestion des ressources fauniques et des parcs**

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2021-2022 s'établit à 145,1 M\$, soit une diminution de 15,7 M\$ comparativement à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 8,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une baisse de 7,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures budgétaires des années précédentes.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	7 845,4	(174,8)	8 020,2	8 020,2
2. Gestion des ressources forestières	400 950,2	(123 729,9)	452 330,1	524 680,1
3. Gestion des ressources fauniques et des parcs	145 085,2	(15 686,4)	161 320,9	160 771,6
Total	553 880,8	(139 591,1)	621 671,2	693 471,9

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 84,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	7 845,4	(174,8)	8 020,2	8 020,2
2. Gestion des ressources forestières	402 450,2	(86 629,9)	439 730,1	489 080,1
3. Gestion des ressources fauniques et des parcs	145 085,2	(7 686,4)	153 320,9	152 771,6
Total	555 380,8	(94 491,1)	601 071,2	649 871,9

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 1,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	33 235,8	(5 949,0)	39 184,8
Immobilisations en ressources informationnelles	1 850,4	(4 659,1)	6 509,5
Prêts, placements, avances et autres coûts	60,2	-	60,2
Total	35 146,4	(10 608,1)	45 754,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE

Depuis plusieurs années, le Ministère favorise la transformation de l'industrie des produits forestiers pour répondre aux différents enjeux, notamment en matière d'innovation et de diversification de ses produits. L'aménagement des forêts publiques et privées demeure également un levier incontournable de création de richesse au Québec par l'augmentation du volume de bois récolté annuellement en forêt, dans le respect de la possibilité forestière, en misant à la fois sur la production d'un plus grand volume de bois ayant les caractéristiques recherchées par l'industrie que sur la valorisation du potentiel forestier actuel.

En ce qui a trait au secteur faunique, des sommes ont été investies par le gouvernement du Québec au cours des dernières années pour le développement de la pêche sportive et celui de la pêche au saumon tout en soutenant le développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts, dont l'objectif consiste à stimuler le développement économique des secteurs forestier et faunique au moyen de ces nombreuses actions, lesquelles sont soutenues par ses stratégies, et au moyen de son expertise.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Stimuler l'innovation dans le secteur forestier	Taux de productivité par heure travaillée	58,20 \$/heure
	Proportion de l'aide financière accordée par le Ministère par rapport à l'investissement des promoteurs et des partenaires pour des projets industriels innovants	1:5,3
1.2. Accroître les retombées économiques dans les régions du Québec	Volume total de bois récolté sur le territoire forestier	29,5 Mm ³
	Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur forestier	6,7 milliards de dollars
	Valeur des biens et services générée au PIB par le secteur faunique	Établissement de la valeur des activités d'observation de la faune en liberté
	Pourcentage d'augmentation cumulative du nombre de nouveaux adeptes de chasse et de piégeage	3 %
	Pourcentage de prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois	300 % (au 31 décembre 2021)

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant notamment à soutenir l'innovation et la modernisation de l'industrie forestière;
- Mettre en œuvre les mesures annoncées dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier;
- Poursuivre la diffusion et le déploiement du Programme Innovation Bois;
- Mettre en œuvre la Stratégie nationale de production de bois par l'élaboration des stratégies régionales de production de bois;
- Mettre en œuvre des projets pilotes portant sur le partage de rôles et responsabilités dans la planification forestière opérationnelle;
- Adopter le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024;
- Réaliser les enquêtes sur les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs pour déterminer la valeur des produits et services liée aux activités de prélèvement faunique;
- Définir la méthodologie pour établir la valeur des activités d'observation de la faune en liberté;
- Réaliser une campagne de promotion de la pêche sportive;
- Organiser une fin de semaine de chasse au cerf de Virginie dans le but d'encourager cette pratique auprès de la relève;
- Mettre en œuvre un plan d'action ciblé sur la prévisibilité de la planification forestière liée à la récolte de bois;
- Effectuer les suivis requis à l'égard de la disponibilité de la réserve de secteurs d'intervention forestière prêts à récolter équivalente à trois ans d'avance (300 %) des besoins, en matière de volume de bois, des industriels forestiers.

ORIENTATION 2

ASSURER LA CONTRIBUTION DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2018, la pratique des activités d'aménagement forestier en forêt publique est encadrée par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Ce règlement s'appuie sur les nouvelles connaissances et les changements dans les pratiques forestières pour mieux assurer la protection des ressources du milieu forestier.

Quant au réseau des parcs nationaux du Québec, il contribue à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité. On compte 27 territoires protégés auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, géré conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le Ministère souhaite également conserver, à long terme, la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques pour favoriser le maintien des espèces fauniques et celui de leurs habitats. Ainsi, le Ministère s'investit dans diverses actions en matière d'acquisition de connaissances, de protection et d'éducation en vue de favoriser le rétablissement de ces espèces et de leurs habitats.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Bonifier l'apport des forêts pour atténuer les changements climatiques	Taux d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle de quatre étages et moins au Québec	32 %
	Nombre d'hectares en travaux sylvicoles supplémentaires ayant pour but de séquestrer du carbone en forêt dans les régions du Québec	15 000
2.2. Consolider l'encadrement de la gestion de la faune et des parcs	Taux de la réglementation faunique simplifiée	15 %
	Proportion de plans directeurs publiés pour les parcs nationaux	4 sur 8

Actions envisagées

- Assurer le lancement et la promotion d'un plan de mise en œuvre de la Politique d'intégration du bois dans la construction par différentes mesures;
- Mettre en œuvre les actions du Plan pour une économie verte 2030 afin d'accroître la contribution des forêts à la lutte contre les changements climatiques;
- Poursuivre l'élaboration et les consultations liées à la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards;
- Assurer le développement et la mise en ligne d'une carte interactive portant sur la réglementation liée à la chasse;
- Améliorer la carte interactive portant sur la réglementation liée à la pêche;
- Diminuer le nombre d'arrêtés, de décrets et de règlements délimitant les territoires fauniques structurés;
- Diffuser publiquement le plan directeur de deux parcs nationaux.

ORIENTATION 3**MISER SUR UNE COMMUNICATION CENTRÉE SUR LES CITOYENS**

La confiance de la population à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques demeure un défi constant à l'égard des politiques et des pratiques mises en œuvre par le Ministère. Plusieurs moyens sont utilisés par le Ministère pour que les décisions à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques respectent les valeurs, les croyances et les attentes des citoyens et des communautés autochtones.

Le Ministère mise sur l'acceptabilité sociale pour être en mesure, en privilégiant une communication ciblée, de parvenir à un rapprochement avec le citoyen et les parties prenantes. En conséquence, il axera ses efforts autant sur la compréhension de la perception que sur la participation.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Favoriser une meilleure perception des forêts et de la faune	Pourcentage de la population rejointe par des initiatives de sensibilisation ayant amélioré ses connaissances à l'égard de l'utilisation de la forêt et de la faune	Déploiement des initiatives
	Pourcentage de l'augmentation du nombre de visiteurs du guichet Forêt ouverte	75 %
3.2. Faire évoluer la participation des parties prenantes à la gestion des forêts et de la faune	Taux d'avancement de l'élaboration de la politique ministérielle en matière de relations avec les nations et les communautés autochtones	65 %
	Pourcentage d'augmentation cumulative de la satisfaction des acteurs à l'égard des mécanismes de participation	2 %

Actions envisagées

- Mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation permettant aux citoyens d'avoir une meilleure connaissance de la gestion des forêts et de la faune;
- Promouvoir le régime forestier et l'importance du secteur forestier auprès de la population par la participation du Ministère à la campagne du collectif pour une forêt durable;
- Consolider les contenus forestiers à intégrer sur le site Web officiel du gouvernement du Québec Québec.ca;
- Promouvoir le guichet Forêt ouverte auprès des citoyens;
- Maintenir et renforcer les relations avec les nations et les communautés autochtones, en favorisant leur participation aux processus de gestion, les partenariats et les initiatives visant à soutenir leur développement socioéconomique.

ORIENTATION 4**MISER SUR L'ENGAGEMENT ET LA CRÉATIVITÉ**

Pour améliorer l'attractivité et la rétention du personnel, le développement d'un fort degré d'engagement organisationnel chez les employés est une stratégie gagnante, tout en mettant en valeur leur contribution et leur potentiel. C'est donc dans cet esprit que le Ministère souhaite poursuivre, avec ses employés, une relation basée, notamment, sur l'écoute, la satisfaction et l'ouverture, l'objectif visé étant de mettre en valeur son image de marque tout en attirant et en conservant les meilleurs talents.

La performance du Ministère passe également par l'amélioration de son offre de services. La créativité, autant en ce qui concerne les employés qu'en ce qui a trait à la population et aux acteurs de l'industrie, peut être utilisée pour introduire de nouvelles solutions en mode numérique permettant de faire avancer les domaines d'activité du Ministère.

Ainsi, ces approches serviront d'assise pour améliorer la performance ministérielle dans le but d'offrir de meilleurs services à la population.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4.1. Implanter des approches novatrices	Taux de satisfaction à l'égard de l'expérience-employé	Mise en œuvre de l'approche
	Nombre de services à la clientèle dont les informations deviennent disponibles en mode numérique	- ¹

¹ La cible était de un service en 2019-2020 et sera de deux services en 2022-2023.

Actions envisagées

- Réaliser les actions priorisées permettant l'implantation de l'approche de l'expérience employé au Ministère;
- Réviser le programme d'accueil et d'intégration ministériel pour les employés et les gestionnaires;
- Actualiser l'inventaire des services numériques;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de transformation numérique ministériel.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	12 856,0	1 173,4	11 817,2	1 246,4
Société des établissements de plein air du Québec	161 439,1	36 344,9	152 269,7	41 320,5

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	575 300,3	242 889,7	715 290,9	342 429,6
Investissements	15 985,6	-	18 243,2	-

IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec entre 2016 et 2020 222 531 personnes dont 72,3 % sélectionnées par le Québec	Système de déclaration d'intérêt Arrima² 70 909 demandes déposées au 31 décembre 2020	Francisation 26 400 personnes distinctes participantes aux services de francisation¹ 11 654 personnes à temps complet 13 197 personnes à temps partiel 2 373 personnes en ligne
Communications avec la clientèle 295 405 appels téléphoniques² 49 468 courriels traités³ 5 262 823 visiteurs en ligne⁴ 734 accompagnements auprès des entreprises⁵ 2 374 personnes immigrantes accompagnées dans le cadre d'Accompagnement Québec⁶	Effectifs 1 925 employés au total⁷ 5 bureaux à l'international 6 directions régionales 66 antennes régionales (en collaboration avec Services Québec) 81 agents d'aide à l'intégration dans le cadre d'Accompagnement Québec	Budget de dépenses 2021-2022 522,8 M\$

¹ Données couvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

² Total des appels traités du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

³ Total des demandes de renseignements par courriel traitées du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

⁴ Nombre d'utilisateurs du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour les trois plateformes en ligne du Ministère soit : Immigration Québec, Québec 5Interculturel et mifi.gouv.qc.ca.

⁵ Entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'offre intégrée de services du Ministère entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2020.

⁶ Entrevues réalisées du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

⁷ L'effectif du Ministère au 31 mars 2020 correspond au nombre de personnes employées régulières et occasionnelles, en incluant les professeurs et les titulaires d'emplois supérieurs, mais en excluant les étudiants et stagiaires.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » totalise 522,8 M\$. Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et les orientations stratégiques. Ces priorités sont les suivantes :

- la poursuite des travaux en vue de moderniser et de simplifier le système d'immigration afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec, notamment augmenter la performance des programmes d'immigration et à maximiser les bénéfices de la plateforme Arrima;
- l'attraction et le recrutement de talents répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se trouvent déjà au Québec;
- une sélection sur une base temporaire ou permanente en adéquation avec les besoins du marché du travail du Québec;
- l'accessibilité aux services de francisation pour toutes les catégories d'immigration;
- la poursuite de l'implantation d'un guichet unifié d'accès aux cours de français et à l'aide financière simplifiant l'accès à l'offre de services gouvernementale en francisation;
- le développement à son plein potentiel d'Accompagnement Québec, vers la pleine participation des personnes immigrantes, notamment par l'ajout d'un volet spécifique lié à la requalification de la main-d'œuvre immigrante;
- la poursuite du développement des services d'accompagnement personnalisé pour les entreprises afin de les mettre en lien avec des candidats immigrants à la recherche d'un emploi et qui détiennent les compétences requises;
- une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille « Immigration, Francisation, Intégration » s'établit à 522,8 M\$, soit 153,8 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021 qui est de 369,0 M\$. À ce montant s'ajoutent les revenus associés au crédit au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 84,9 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 55,7 M\$ en 2021-2022, soit un montant comparable à la dépense probable 2020-2021, soit 0,8 M\$ de moins que la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique essentiellement par la mise en place de mesures d'optimisation.

PROGRAMME 2

Immigration, francisation et intégration

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 467,1 M\$ en 2021-2022, soit 154,6 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par le fait que la dépense probable 2020-2021 exclut les montants qui sont transférés en cours d'exercice au MEQ, au MES, au MSSS et au MTESS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, ainsi que par la diminution prévue de certaines des mesures du Discours sur le budget 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	55 701,7	(846,8)	56 299,0	56 548,5
2. Immigration, francisation et intégration	467 065,4	154 613,4	478 689,7	312 452,0
Total	522 767,1	153 766,6	534 988,7	369 000,5

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 84,9 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	55 701,7	(846,8)	56 299,0	56 548,5
2. Immigration, francisation et intégration	467 065,4	154 613,4	478 689,7	312 452,0
Total	522 767,1	153 766,6	534 988,7	369 000,5

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	30,0	(270,0)	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	11 474,6	(6 025,5)	17 500,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	86,0	-	86,0
Total	11 590,6	(6 295,5)	17 886,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU QUÉBEC

En 2019, le Ministère s'est assuré d'établir des orientations pluriannuelles permettant de répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration. Ces orientations pluriannuelles portant notamment sur la composition de l'immigration ainsi que sur les cibles quant au nombre de personnes à admettre et à sélectionner ont été traduites en indicateurs stratégiques pour la période 2019-2023.

En mars 2020, un évènement majeur est venu bousculer le contexte, de manière inattendue et sans précédent, à la fois au Québec et dans le monde entier : la pandémie de COVID-19. Cette nouvelle réalité a des incidences considérables sur les dynamiques migratoires, exacerbées par la fermeture des frontières.

De par sa mission, le Ministère entend soutenir la relance économique du Québec en répondant aux besoins immédiats de main-d'œuvre des employeurs.

Cet appui sera mené sur plusieurs fronts à la fois. Les activités de promotion et d'attraction du Ministère permettront d'attirer les travailleurs étrangers, qui répondent aux besoins du Québec et de ses régions. Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises dans les missions de recrutement permettra d'assurer un contact direct entre employeurs et bassins potentiels de main-d'œuvre étrangère.

Le Ministère s'investit aussi dans la modernisation et la simplification du système d'immigration afin d'offrir une meilleure expérience à la clientèle et de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec.

Par ces différentes actions, le Ministère vise non seulement à permettre un meilleur arrimage aux besoins réels du marché du travail, mais également à favoriser la régionalisation de notre immigration.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec	Proportion des personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	80 %
1.2. Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec	Proportion des personnes immigrantes sélectionnées comme Travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins	73 %
1.3. Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international	Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement	1 500
1.4. Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique	Taux de croissance des travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire	10 %

Actions envisagées

- Remplacer le Programme régulier des travailleurs qualifiés par de nouveaux programmes de sélection de travailleurs permanents qui s'arriment davantage au Système de déclaration d'intérêt, afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail du Québec;
- Mettre en œuvre trois programmes pilotes d'immigration permanente afin de répondre à des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs spécifiques, le premier qui vise les travailleurs de la transformation alimentaire, le deuxième qui concerne les préposés aux bénéficiaires et le troisième qui touche les travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels;
- Réaliser des activités d'attraction à l'étranger afin de positionner le Québec et ses régions comme destination de choix pour l'immigration;
- Organiser des activités de recrutement international pour permettre l'embauche des travailleurs étrangers temporaires par les entreprises québécoises;
- Sélectionner des travailleurs temporaires qui répondent aux besoins de main-d'œuvre ne pouvant pas être couverts par la main-d'œuvre locale.

ORIENTATION 2**AUGMENTER LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS CHEZ LES PERSONNES IMMIGRANTES**

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration travaille à favoriser la francisation des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Le Ministère poursuit la mise en place des mesures visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation, soit élargir l'accès à toutes les personnes immigrantes, bonifier l'aide financière et améliorer son offre de services à toutes les personnes immigrantes, quels que soient leurs catégories d'immigration ou le lieu de formation choisi.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	Proportion des personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission et qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les trois années suivant leur admission	60 %
2.2. Assurer la progression du niveau de compétence des participants aux cours de français offerts par le MIFI	Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant et qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit, au Ministère	65 %

Actions envisagées

- Soutenir, dès l'étranger, les candidates et candidats à l'immigration dans leurs efforts pour apprendre le français, en offrant des cours de français aux candidats recrutés à l'international pendant la période d'obtention d'un permis de travail;
- Bonifier l'aide financière incitative à la francisation;
- Optimiser l'ensemble du traitement (admission, inscription, aide financière et suivi) des demandes de la clientèle pour les cours à temps complet et à temps partiel;
- Améliorer l'accès à l'offre de services à toutes les personnes immigrantes, notamment en région, par l'ouverture de cours à distance multirégions, pour l'ensemble de l'offre de services;
- Poursuivre les travaux visant à mettre en œuvre un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation qui misera sur une centralisation de l'information et un meilleur suivi de la clientèle.

ORIENTATION 3

SOUTENIR L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Ministère s'engage à réviser et à bonifier ses programmes offerts aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration en emploi et dans la société québécoise. En ce sens, le Ministère offre le service d'intégration d'Accompagnement Québec, mis en place en août 2019 sous le nom de Parcours d'accompagnement personnalisé. Ce service, offert par le Ministère en collaboration avec ses partenaires, a pour objectif de rejoindre le plus grand nombre de personnes immigrantes, d'évaluer leurs besoins, de les diriger et de les accompagner vers les services qui peuvent leur être utiles, puis d'assurer les suivis nécessaires.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec	70 %
	Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	74 %
3.2. Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada	2 points de %

Actions envisagées

- Accompagner et soutenir les partenaires communautaires dans l'implantation de la nouvelle session Objectif intégration virtuelle;
- Accompagner et soutenir les personnes immigrantes dans leur intégration socio-économique, en français, à la société québécoise;
- Adapter les services d'accueil du Ministère à l'aéroport, notamment par la révision des processus, la diminution du temps d'intervention, l'allègement et la mise à jour de la documentation remise aux personnes accueillies ainsi que le renouvellement de l'image du Ministère (ex. nouveaux uniformes);
- Développer des outils de référencement des personnes immigrantes vers les services d'emploi et de requalification du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

ORIENTATION 4**SOUTENIR LA VITALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS**

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entend accroître le soutien aux partenaires locaux et les accompagner dans la mise en œuvre d'initiatives dans toutes les régions du Québec. Les projets soutenus s'appuieront sur l'expertise et l'expérience des organismes et sur leur capacité à joindre la population; les projets pourront cibler divers milieux de vie et prendront en considération les réalités différenciées de personnes qui vivent des discriminations croisées.

L'objectif et ses indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4.1. Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	22,5 %
	Proportion des personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les trois années suivant l'obtention de leur résidence permanente	79 %

Actions envisagées

- Poursuivre le déploiement régional permettant au Ministère d'offrir des services de proximité aux partenaires régionaux et aux entreprises et de jouer un rôle accru pour faciliter l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec;
- Accompagner et soutenir les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets visant à rendre les communautés accueillantes et inclusives dans l'ensemble des régions du Québec, notamment par l'entremise du Programme d'appui aux collectivités;

- Développer des liens avec tous les acteurs du milieu afin de sensibiliser la population à l'apport de l'immigration dans leur communauté et au vivre-ensemble.

ORIENTATION 5

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DANS LEURS EFFORTS DE CROISSANCE ET DE PROSPÉRITÉ

Le renforcement de l'offre de services aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est nécessaire pour inciter et préparer les entreprises à recruter de la main-d'œuvre immigrante. Cette offre de services permettra de soutenir les entreprises dans leur recherche de candidates et candidats tout en soutenant les personnes immigrantes à trouver un emploi lié à leurs compétences. Cette offre de services permettra de consolider la capacité du Ministère à diriger les personnes immigrantes vers des partenaires et des initiatives à valeur ajoutée.

L'objectif et ses indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
5.1. Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère	800
	Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	85 %

Actions envisagées

- Arrimer davantage la sélection des personnes immigrantes aux besoins des entreprises, notamment par le Portail employeurs;
- Promouvoir les services d'accompagnement offerts aux entreprises et les outils de recrutement dont le Portail employeurs et les missions de recrutement à l'étranger (Journées Québec) auprès des entreprises du Québec et des partenaires nationaux et régionaux;
- Accompagner davantage les entreprises quant à leurs besoins en postes spécialisés qui, même en contexte de pandémie, ne peuvent pas être comblés localement;
- Renforcer les liens entre les outils, les mesures et les programmes pour répondre, de manière proactive, aux besoins des entreprises.

ORIENTATION 6

DÉVELOPPER LE CAPITAL COMPÉTENCE ET LE CAPITAL INFORMATIONNEL

Le Ministère doit compter sur l'expertise et la compétence de son personnel afin de réaliser la mise en œuvre de la prestation de ses services électroniques et en faire bénéficier sa clientèle par la mise en ligne de nouveaux services. La prestation électronique de services devient le mode de communication privilégié par le Ministère dans ses échanges avec la clientèle. Le Ministère procédera ainsi à la révision de son offre de services en offrant des outils technologiques faisant en sorte que la clientèle bénéficie d'une expérience client optimale. Pour ce faire, il doit s'assurer que son personnel possède les connaissances numériques et technologiques nécessaires.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
6.1. Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	Proportion des nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année	60 %
6.2. Développer les compétences numériques du personnel	Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	70 %
6.3. Accroître la rétention du personnel au Ministère	Taux de rétention du personnel du Ministère	94,5 %

Actions envisagées

- Mettre en place des outils technologiques modernes et performants afin d'optimiser l'expérience de la clientèle, notamment :
 - une plateforme de formation Francisation en ligne (FEL) Débutant;
 - la transmission par voie électronique des Certificats de sélection Québec (CSQ) et des Certificats d'acceptation du Québec (CAQ);
 - les outils en appui aux trois programmes pilotes;
 - un outil automatisé de réception des demandes de parrainage collectif.
- Assurer l'accessibilité à des formations pour le développement des compétences numériques du personnel afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention de talents;
- Poursuivre la démarche de mobilisation organisationnelle;
- Mettre en place des conditions pour faciliter la conciliation travail-famille afin d'attirer les meilleurs candidats.

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Activités judiciaires en matière criminelle¹ 100 995 causes ouvertes 97 411 causes fermées	Médiation 17 807 couples ayant participé à une séance de médiation familiale gratuite¹ 2 786 dossiers en petites créances avec médiation²	Accès à la justice³ 21 organismes ont été financés pour des projets visant à favoriser l'accès à la justice
Accompagnement et information³ 842 séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture	Accompagnement et information¹ 65 904 personnes ayant reçu de l'aide via les centres d'aide aux victimes d'actes criminels	Accompagnement et information³ 24 685 demandes d'informations juridiques traitées gratuitement par les centres de justice de proximité

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2019-2020.

² Tiré du Système Plumitif M012 – Gestion des causes civiles (données au 11 janvier 2021).

³ Tiré du Rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2019-2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Le Ministère seconde le ministre de la Justice dans les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureur général, de notaire général et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administrateur de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

Le ministre de la Justice agit également à titre de ministre responsable de la Langue française et de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

De plus, dix organismes gouvernementaux relèvent de l'autorité du ministre de la Justice. Il s'agit de :

- la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- la Commission des services juridiques;
- le Conseil de la justice administrative;
- le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);
- le Fonds d'aide aux actions collectives;
- l'Office de la protection du consommateur;
- la Société québécoise d'information juridique;
- le Tribunal administratif du Québec;
- le Conseil supérieur de la langue française;
- l'Office québécois de la langue française.

Le portefeuille « Justice » comprend également cinq fonds spéciaux, soit :

- le Fonds Accès Justice;
- le Fonds relatif aux contrats publics;
- le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels;
- le Fonds des registres du ministère de la Justice;
- le Fonds du Tribunal administratif du Québec.

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 154,2 M\$ en 2021-2022, soit 7,6 M\$ de moins que la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une diminution de 2,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 85,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 417,8 M\$ en 2021-2022, en hausse de 4,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cet écart s'explique principalement par le Plan pour moderniser le système de justice (PMSJ) ainsi que par le financement de la mesure « Appuyer des initiatives prioritaires visant à favoriser le bien-être des communautés autochtones ».

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une hausse de 9,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2

Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 131,8 M\$ en 2021-2022, soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 3**Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 20,6 M\$ en 2021-2022, en hausse de 2,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cet écart est essentiellement attribuable à l'ajustement de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec selon la méthode de répartition entre les contributeurs.

PROGRAMME 4**Indemnisation et reconnaissance**

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 169,5 M\$ en 2021-2022, soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 5**Autres organismes relevant du ministre**

Ce programme comprend un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires, à savoir la Commission des services juridiques qui vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne et l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le budget de dépenses de ce programme est de 205,1 M\$ en 2021-2022, en diminution de 7,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cet écart s'explique notamment par la réduction de la subvention versée à la Commission des services juridiques.

PROGRAMME 6**Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 168,0 M\$ en 2021-2022, en diminution de 3,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. La dépense probable 2020-2021 inclut le transfert de 3,8 M\$ en provenance de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

Par ailleurs, le budget de dépenses 2021-2022 prend notamment en considération le financement permettant la mise en œuvre du PMSJ, du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et de la Stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais de justice criminelle et pénale.

PROGRAMME 7 Langue française

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Ce programme comprend les organismes budgétaires institués par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme totalise un montant de 41,4 M\$ soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration de la justice	417 829,7	4 140,7	420 921,6	413 689,0
2. Activité judiciaire	131 770,0	(1 729,9)	133 499,9	133 499,9
3. Justice administrative	20 630,8	2 756,1	17 874,7	17 874,7
4. Indemnisation et reconnaissance	169 483,3	(1 580,7)	171 064,0	171 064,0
5. Autres organismes relevant du ministre	205 127,7	(7 722,9)	212 885,6	212 850,6
6. Poursuites criminelles et pénales	167 982,3	(3 090,7)	170 408,7	171 073,0
7. Langue française	41 407,5	(354,9)	41 762,4	41 762,4
Total	1 154 231,3	(7 582,3)	1 168 416,9	1 161 813,6

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 85,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	417 829,7	9 140,7	415 921,6	408 689,0
2. Activité judiciaire	131 770,0	(1 729,9)	133 499,9	133 499,9
3. Justice administrative	20 630,8	2 756,1	17 874,7	17 874,7
4. Indemnisation et reconnaissance	169 483,3	(1 580,7)	171 064,0	171 064,0
5. Autres organismes relevant du ministre	205 127,7	(7 722,9)	212 885,6	212 850,6
6. Poursuites criminelles et pénales	167 982,3	(3 090,7)	170 408,7	171 073,0
7. Langue française	41 407,5	(354,9)	41 762,4	41 762,4
Total	1 154 231,3	(2 582,3)	1 163 416,9	1 156 813,6

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 85,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 359,6	(3 263,0)	4 622,6
Immobilisations en ressources informationnelles	42 125,9	6 019,1	36 106,8
Prêts, placements, avances et autres coûts	44,1	-	44,1
Total	43 529,6	2 756,1	40 773,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2021-2022 s'élève à 1 154,2 M\$ et inclut le financement du PMSJ pour l'année 2021-2022. S'accompagnant d'un financement de 500,0 M\$ pour la période 2017-2023, ce plan vise, entre autres, à réduire les délais judiciaires en matière criminelle et pénale et à améliorer l'accès à la justice.

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations stratégiques² de son Plan stratégique 2019-2023 et intègrent les différentes actions prévues au PMSJ sous la responsabilité du MJQ.

ORIENTATION 1

METTRE LA JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS

Pour que les citoyens puissent faire valoir leurs droits et obtenir justice, ils doivent avoir confiance envers le système de justice et ce dernier doit leur être accessible. Le Ministère et ses partenaires se devront de poursuivre l'amélioration de l'accompagnement et du soutien offerts à tous les citoyens faisant affaire avec le système de justice. Ensemble, ils devront rendre disponibles des services adaptés aux multiples situations que peuvent vivre les citoyens en matière de justice.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Rehausser le niveau de confiance des citoyens envers le système de justice	Pourcentage de citoyens ayant confiance envers le système de justice	67 %
1.2. Améliorer le soutien et l'accompagnement des citoyens en matière de justice	Taux de satisfaction des usagers des centres de justice de proximité	85 %
	Taux de satisfaction des usagers des services téléphoniques de justice	86 %
	Taux d'utilisation de la Trousse des petites créances	73 %
	Taux de satisfaction des usagers de la Trousse des petites créances	82 %
1.3. Réduire les coûts pour les citoyens et les entreprises par le recours aux modes de prévention et de règlement des différends en matière civile	Pourcentage de dossiers aux petites créances ayant fait l'objet d'une médiation	28 %
	Nombre de couples ayant eu recours à la médiation familiale	16 704
1.4. Favoriser l'accessibilité par le recours aux mesures alternatives aux tribunaux en matière criminelle et pénale	Nombre de causes ayant fait l'objet d'un programme de mesures de rechange (mesure de départ : 568)	Hausse de 100 % de la valeur de départ

Actions envisagées

- Réaliser l'enquête populationnelle sur le niveau de confiance des citoyens envers le système de justice;
- Administrer l'indice québécois d'accessibilité à la justice;
- Poursuivre le déploiement de la stratégie de communication afin de rehausser le niveau de confiance envers le système de justice;

² Ces orientations découlent d'une mise à jour du Plan stratégique du Ministère, pour laquelle le processus d'approbation n'est pas complété.

- Soutenir les centres de justice de proximité dans l'amélioration de leur service à la clientèle;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers des services téléphoniques du MJQ;
- Accroître l'utilisation de la Trousse des petites créances;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers de la Trousse des petites créances;
- Accroître le recours aux modes de prévention et de règlement des différends à la Division des petites créances;
- Accroître le recours à la médiation familiale;
- Mettre en place différentes mesures de prévention et de règlement des différends entre parents;
- Faciliter l'obtention d'un jugement en matière familiale;
- Étendre le déploiement du Programme de mesures de rechange général pour adultes avec les partenaires (Directeur des poursuites criminelles et pénales, ministère de la Sécurité publique, Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, Équijustice et cours municipales);
- Déployer des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice avec les partenaires.

ORIENTATION 2

RENDRE LA JUSTICE PLUS INNOVANTE ET PLUS EFFICIENTE AU BÉNÉFICE DES CITOYENS

Le système de justice ne peut être accessible aux citoyens s'il n'est pas efficace et si la justice ne peut pas être rendue en temps utile, ce qui mine également la confiance que les citoyens ont à l'égard de leur système de justice.

C'est devant ce constat que tous les acteurs du système ont posé et porté des actions concrètes au cours des dernières années. Ils visaient ainsi à améliorer l'efficacité du système de justice et à contrer la culture des délais et des remises qui s'était installée au fil des ans.

D'une ampleur sans précédent, le PMSJ donne les moyens au Ministère et à ses partenaires d'opérer la nécessaire transformation du système de justice. S'accompagnant d'un investissement de 500,0 M\$ sur la période 2017-2023, le PMSJ augmentera l'efficacité du système de façon durable, ce qui contribuera notamment à réduire les délais et à offrir un système de justice adapté aux réalités du 21^e siècle.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies	Nombre de services disponibles en mode numérique pour le citoyen	10
2.2. Offrir une justice dans de meilleurs délais	Pourcentage de causes criminelles conclues à l'intérieur d'un délai de 18 ou 30 mois	90 %
	Pourcentage de causes pénales conclues à l'intérieur d'un délai de 18 mois	90 %

Actions envisagées

- Déployer la solution Lexius;
- Moderniser les infrastructures technologiques du Ministère;
- Déployer la visiocomparution;
- Optimiser les processus;
- Développer la statistique judiciaire (criminelle, pénale et civile).

Par ailleurs, le Ministère a intégré à ses responsabilités, en juin 2020, celles de la Langue française. Un volet associé à cette nouvelle responsabilité devra ainsi être ajouté au Plan stratégique 2019-2023. Il comprendra l'ajout d'un enjeu stratégique visant à renforcer le statut du français au Québec. Cette proposition est en cohérence avec l'analyse de l'état du français au Québec.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	400,0
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,5	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	17 721,2	17 758,2
Conseil de la justice administrative	797,1	706,5
Conseil de la magistrature	3 098,1	3 098,3
Conseil supérieur de la langue française	1 191,9	1 223,1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	167 681,8	171 073,0
Office de la protection du consommateur	8 757,6	8 839,6
Office québécois de la langue française	29 716,3	30 040,0
Tribunal des droits de la personne	292,2	292,2

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	198 409,5	178 648,9	185 514,1	186 252,8
Fonds d'aide aux actions collectives	4 353,0	-	4 318,7	-
Société québécoise d'information juridique	20 830,2	4 386,8	19 308,6	3 617,4

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	27 777,2	8 061,0	19 957,7	2 662,3
Investissements	-	-	-	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	47 318,5	7 189,0	47 255,4	8 647,7
Investissements	-	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	46 444,9	-	50 071,8	7 170,6
Investissements	1 550,0	-	1 252,5	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	49 584,7	19 833,7	46 428,2	17 168,2
Investissements	4 342,4	-	2 047,7	-
Fonds relatif aux contrats publics				
Dépenses	6,3	-	6,3	-
Investissements	-	-	-	-

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Effectifs 505 employés dont 220 à l'étranger	Représentation du Québec à l'étranger 50,5 M\$ alloués au réseau des représentations du Québec à l'étranger sur un budget total de 122,9 M\$ au 31 mars 2021	Satisfaction de la clientèle 90,0 % des clientèles satisfaites du soutien fourni dans le cadre de projets de coopération institutionnelle
Expérience internationale des jeunes 86,0 % des jeunes bénéficiaires d'une expérience internationale ayant développé de nouvelles compétences professionnelles	Diplomatie d'influence 1 527 actions menées par le gouvernement pour renforcer la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers	Diplomatie économique 1 397 actions menées par le gouvernement sur les marchés internationaux dans les secteurs prioritaires du Québec

¹ Données relatives à l'année 2019-2020, à l'exception de celles concernant la représentation du Québec à l'étranger.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les compétences du Québec sur la scène internationale en s'assurant de la cohérence et de la pertinence de l'action gouvernementale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes, et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Au service des Québécoises et des Québécois depuis plus de 50 ans, le Ministère coordonne l'action internationale du gouvernement du Québec. Son savoir-faire, sa connaissance fine des enjeux mondiaux et sa capacité à agir et à repérer les occasions d'affaires sur les marchés étrangers contribuent directement au développement et à la prospérité du Québec.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers ainsi qu'avec les organisations et forums internationaux;
- mener des actions de diplomatie économique afin de faire avancer les intérêts et de favoriser la croissance des entreprises québécoises;
- s'assurer de la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec (VIQ);
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux, en conformité avec les responsabilités du ministère de l'Économie et de l'Innovation lors de la négociation de tout accord international en matière de commerce entre le gouvernement du Canada et un gouvernement étranger et portant sur une matière ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec;
- soutenir l'action des organismes québécois de coopération internationale ainsi que celle des entreprises, organisations et institutions québécoises œuvrant à l'étranger.

Le Protocole du gouvernement du Québec est rattaché au Ministère. Par ailleurs, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie est responsable devant l'Assemblée nationale de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) et de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

La ministre est également responsable de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Relations internationales et Francophonie » s'établit à 126,6 M\$ en 2021-2022, soit 3,7 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet au Ministère d'assumer les activités administratives nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses du programme 1 s'établit à 20,0 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Le budget de dépenses du programme 2 s'établit à 106,6 M\$, en hausse de 3,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette augmentation s'explique principalement par des mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs visant la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec et l'ajout de moyens pour consolider le virage économique.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	20 035,9	148,1	19 388,8	19 887,8
2. Affaires internationales	106 563,6	3 532,1	98 520,9	103 031,5
Total	126 599,5	3 680,2	117 909,7	122 919,3

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	20 035,9	148,1	19 388,8	19 887,8
2. Affaires internationales	106 563,6	3 532,1	98 520,9	103 031,5
Total	126 599,5	3 680,2	117 909,7	122 919,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements 2021-2022 s'établit à 6,8 M\$, en hausse de 2,8 M\$ par rapport à celui de l'exercice 2020-2021. La variation du budget d'investissements est principalement attribuable à des projets de modernisation de certaines représentations du Québec à l'étranger.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	4 850,0	2 350,0	2 500,0
Immobilisations en ressources informationnelles	474,0	(76,0)	550,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 500,0	500,0	1 000,0
Total	6 824,0	2 774,0	4 050,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2021-2022 s'inscrivent dans les orientations suivantes :

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS, LA CULTURE, LES VALEURS ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En concordance avec les priorités gouvernementales, les orientations de la Vision internationale du Québec et l'évolution du contexte international, le Ministère veillera à renforcer ses leviers diplomatiques ainsi que son soutien aux projets internationaux des organisations et des jeunes Québécois en mettant en œuvre des approches innovantes.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Intensifier la diplomatie d'influence auprès de partenaires et de publics étrangers	Taux d'augmentation des actions diplomatiques d'influence menées par le gouvernement	+ 10 % par rapport à 2018-2019
	Classement du Québec relativement au rayonnement international des États fédérés	Maintien du Québec parmi les 5 premiers États fédérés
	Taux d'augmentation des réactions du public aux publications sur les médias sociaux du Ministère	+ 35 % par rapport à 2018-2019
1.2. Appuyer les projets internationaux des organisations québécoises	Taux de satisfaction de la clientèle au regard du soutien fourni dans le cadre de projets de coopération institutionnelle et de solidarité internationale	88 %
1.3. Contribuer au développement des compétences professionnelles des jeunes Québécois dans un contexte international	Pourcentage des jeunes bénéficiaires d'une expérience internationale ayant développé de nouvelles compétences professionnelles	80 %

Actions envisagées

- Intensifier l'action diplomatique bilatérale et multilatérale afin d'élargir et de diversifier les réseaux de contacts stratégiques et la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers, notamment sur les plans politique, culturel et scientifique ainsi qu'en matière d'éducation, d'environnement, de lutte contre les changements climatiques, de tourisme et de droits et libertés de la personne;
- Munir le Ministère de données comparatives permettant de mieux mesurer l'impact de l'action internationale gouvernementale, à partir d'un étalonnage effectué par des spécialistes du domaine;
- Renforcer l'utilisation des outils numériques, notamment celle des médias sociaux, afin d'atteindre de nouveaux publics et d'agir efficacement pour faire connaître les priorités et les intérêts du Québec;
- Améliorer l'appui aux projets internationaux des organisations québécoises dans le cadre des coopérations institutionnelles bilatérales et multilatérales et des programmes de solidarité internationale;
- Promouvoir la qualité et la créativité du capital humain en soutenant le développement des compétences professionnelles des jeunes du Québec dans un contexte international, incluant des expériences virtuelles et à distance.

ORIENTATION 2

AUGMENTER LA FORCE DE FRAPPE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Afin de contribuer de manière décisive aux efforts de relance économique mis de l'avant par le gouvernement, le Ministère intensifiera sa diplomatie économique sur des territoires ciblés et contribuera au développement, à la consolidation et à la diversification des marchés pour les entreprises et les organisations québécoises, ainsi qu'à leur succès commercial.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Intensifier la diplomatie économique	Taux d'augmentation des actions de diplomatie économique menées par le gouvernement	+ 15 % par rapport à 2018-2019
2.2. Contribuer à la diversification des marchés internationaux pour les produits et services du Québec	Nombre d'activités de prospection réalisées visant l'ouverture de nouveaux marchés	12
2.3. Contribuer au succès commercial des clientèles économiques québécoises à l'étranger	Taux de satisfaction des clientèles québécoises au regard du contenu partagé par des représentants du Ministère lors des séances d'information de nature économique	75 %
	Taux d'augmentation des nouvelles occasions d'affaires qualifiées générées par le Ministère	+ 15 % par rapport à 2020-2021

Actions envisagées

- Augmenter le nombre d'activités de diplomatie économique sur les marchés internationaux;
- Effectuer des activités de prospection sur des marchés pouvant offrir de nouvelles opportunités pour le Québec afin de diversifier ses exportations, en coordination avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec international;
- Réaliser des séances d'information de nature économique auprès des clientèles québécoises afin d'assurer le partage et la diffusion de contenus pertinents et de qualité sur les marchés étrangers;
- Constituer un carnet d'occasions d'affaires concrètes pouvant se traduire en projets d'exportation pour les entreprises québécoises ou d'attraction d'investissements étrangers;
- Veiller à la mise en œuvre des accords commerciaux pour maximiser les retombées économiques pour le Québec.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER**

Dans un but de renforcer la coordination de l'action internationale du gouvernement, tant au Québec qu'à l'étranger, le Ministère veillera à accroître la synergie entre les ministères et les organismes concernés. Leurs actions collectives et concertées serviront de levier pour maximiser les retombées sociales et économiques pour le Québec.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Moderniser l'image de marque du Québec à l'étranger	Pourcentage des partenaires de l'action internationale utilisant une image de marque commune du Québec dans leurs activités à l'étranger	40 %
3.2. Accroître la circulation de l'information stratégique entre les intervenants québécois actifs sur la scène internationale	Pourcentage des partenaires de l'action internationale engagés dans les mécanismes de partage de l'information du Ministère	90 %

Actions envisagées

- Assurer l'utilisation de la nouvelle image de marque internationale du Québec par les acteurs gouvernementaux afin de favoriser la mise en place d'une vision commune, cohérente et complémentaire entre le Ministère et ses partenaires s'articulant autour de ses actions de promotion, de prospection et de communication à l'étranger;
- Assurer l'adhésion et la participation des partenaires de l'action internationale aux mécanismes et outils de partage de données et de l'information stratégique sur les questions internationales mis sur pied par le Ministère, afin de favoriser le développement d'une intelligence collective entre les intervenants québécois actifs sur la scène internationale.

ORIENTATION 4**AUGMENTER LA PERFORMANCE DE L'ACTION INTERNATIONALE**

Le Ministère veillera au renforcement et à l'amélioration des capacités d'action du gouvernement sur la scène internationale en visant le développement d'une solide expertise en matière de diplomatie d'influence et d'économie au sein de son effectif. Il modernisera également ses moyens d'action en posant les jalons d'une nouvelle diplomatie numérique active, ciblée et adaptée à l'évolution du contexte international.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4.1. Développer l'expertise du gouvernement en diplomatie	Pourcentage des clientèles gouvernementales formées par l'Institut de la diplomatie ayant renforcé leurs compétences professionnelles	80 %
4.2. Moderniser les représentations du Québec à l'étranger pour en faire des carrefours d'influence	Pourcentage des représentations à l'étranger ayant adopté de nouvelles pratiques en matière de diplomatie numérique	25 %

Actions envisagées

- Bonifier l'offre de formation de l'Institut de la diplomatie afin de développer les compétences du personnel du gouvernement en matière de diplomatie d'influence, de diplomatie économique et de gestion en contexte international;
- Adopter des pratiques innovantes en matière de diplomatie numérique au sein des représentations à l'étranger afin de créer et de consolider la présence du Québec sur les réseaux d'affaires et d'influence dans les secteurs d'activité et les territoires prioritaires.

ANNEXE 1**L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Monde pour la jeunesse	10 790,7	2 414,1	7 438,9	2 414,1

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Ressources humaines¹

291 163 cadres ou salariés
dans les établissements publics
ou privés conventionnés

9 559 médecins omnipraticiens
ayant reçu une rémunération
de la Régie de l'assurance
maladie du Québec

10 736 médecins spécialistes
ayant reçu une rémunération
de la Régie de l'assurance
maladie du Québec

Ressources financières

47,1 G\$

Budget de dépenses pour
l'année financière 2021-2022
(MSSS, réseau de la santé
et des services sociaux, Office des
personnes handicapées du Québec,
Régie de l'assurance maladie du
Québec et Condition des aînés)

Capacité³

142 établissements
(51 publics, dont 22 CIUSSS,
CIUSSS et CIUSSS-CHU, ainsi que
91 privés, dont 39 conventionnés)

1 582 installations (lieux
physiques) gérées par les
établissements publics et privés

20 983 lits hospitaliers

44 339 places en CHSLD

Services rendus²

3 694 282 visites
à l'urgence

5 979 082 consultations
médicales en établissement

523 439 Chirurgies avec
hospitalisation
et chirurgies d'un jour

Services rendus²

22 668 416
heures de services rendus
en soutien à domicile

3 020 784
heures de services en adaptation
et réhabilitation en déficience
physique

Services rendus²

39 453 usagers ayant une
déficience intellectuelle ou un trouble
du spectre de l'autisme ont reçu des
services de soutien et d'adaptation à
la personne,
à la famille et aux proches

118 901 usagers ayant reçu des
services ambulatoires de première
ligne en santé mentale

¹ En date du 31 mars 2020.

² Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

³ En date du 1^{er} avril 2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, afin de maintenir, de restaurer et d'améliorer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois, tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) porte principalement sur la régulation et la coordination du système de santé et de services sociaux. Le MSSS définit les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être, et évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il assure également le financement du système et la coordination interrégionale des services.

Pour réaliser sa mission, le MSSS travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres organismes.

Comme pour l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – centre hospitalier universitaire (CIUSSS – CHU) doivent dispenser des services de santé et de services sociaux à la population et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), stipule que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Pour assurer l'intégration des services offerts, chaque CISSS, CIUSSS ou CIUSSS-CHU est au cœur de son réseau territorial de services (RTS) et :

- partage avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrée correspondant aux besoins de la population de son territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- planifie et coordonne les services fournis à la population de son territoire en fonction des orientations ministérielles, des besoins de la population et des différentes réalités locales qui composent son territoire;
- met en place les mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- assure la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- établit les corridors de services régionaux ou interrégionaux requis et conclut des ententes avec les autres établissements et les autres partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.);

- assure le développement et le bon fonctionnement des réseaux locaux de services (RLS) de son territoire;
- accorde les subventions aux organismes communautaires et attribue les allocations financières aux ressources privées concernées.

Par ailleurs, les sept établissements publics suivants ne sont pas fusionnés à un CISSS/CIUSSS et offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance : le Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Institut de Cardiologie de Montréal et l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

Enfin, cinq établissements publics servent une population nordique et autochtone.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux, ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - Santé publique, qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être, ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide, qui couvre les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;
 - Déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu pathologique;
 - Santé mentale;
 - Santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, incluant les activités chirurgicales, les services en continu exigeant un suivi systématique (par exemple, maladies chroniques ou cancer) et les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit également comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux, et de la recherche.

Les autres organismes relevant du ministre, et dont la mission est complémentaire de celle du Ministère, sont l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS), Héma-Québec, la Corporation d'urgences-santé, la Commission sur les soins de fin de vie et le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE).

Le soutien aux personnes proches aidantes et le Secrétariat aux aînés viennent s'ajouter à ces programmes. Le Secrétariat aux aînés a pour mission de favoriser le vieillissement actif des Québécoises et des Québécois. Il planifie, conseille, concerte et soutient des politiques ou mesures propices à :

- combattre les préjugés;
- favoriser la participation;
- assurer la santé et la sécurité des personnes âgées;

et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux s'établit à 47 113,9 M\$ en 2021-2022, soit 1 940,0 M\$ de moins que la dépense probable 2020-2021.

Ce budget de dépenses inclut un financement total de 2 411,0 M\$ en 2021-2022 pour vaincre la crise sanitaire qui s'explique par l'ajout de 750,0 M\$ pour des mesures ayant une portée récurrente, de 77,2 M\$ pour des investissements spécifiques en santé mentale et en itinérance et de 1 583,8 M\$ pour des actions temporaires.

Les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022 sont incluses au budget du portefeuille.

Prévision de l'ensemble des coûts associés à la pandémie

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Dépenses additionnelles des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux	635,0	4 150,0
Équipement de protection individuelle	570,0	1 892,0
Rémunération médicale et dépenses en médicaments	798,0	1 914,0
Appui aux organismes communautaires, aux services sociaux et aux maisons de soins palliatifs	115,0	275,0
Soutien aux milieux de vie privés	137,0	330,0
Autres (médicaments, équipements, infrastructures, etc.)	49,8	622,2
Vaccination contre la COVID-19	350,0	50,0
Sous-total	2 654,8	9 233,2
Délestage d'activités non prioritaires	(1 071,0)	(3 116,0)
Financement des actions temporaires pour vaincre la crise sanitaire	1 583,8	6 117,2
Ajouts de préposés aux bénéficiaires, de gestionnaires et de ressources en santé publique	750,0	450,0
Investissement en santé mentale	77,2	12,8
Financement total des actions pour vaincre la crise sanitaire	2 411,0	6 580,0

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 6 580,0 M\$ sur la dépense probable 2020-2021 et de 2 411,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 2 229,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 200,1 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 1 985,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 2 011,9 M\$ sur la dépense probable 2020-2021 et de 2,8 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 24,2 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique par les ajustements salariaux, l'indexation des autres dépenses au 1^{er} avril 2021 et par l'intensification des activités du Ministère.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de santé et de bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 35 769,4 M\$ en 2021-2022, soit une diminution de 470,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 4 827,7 M\$ sur la dépense probable 2020-2021 et de 2 408,2 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022, mais en conservant les mesures récurrentes, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une hausse de 2 249,1 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique par des crédits additionnels qui ont été accordés pour augmenter les services à la population, dont :

- 747,2 M\$ pour le financement récurrent de mesures découlant de la pandémie (augmentation de 300,0 M\$ par rapport à 2020-2021), incluant :
 - 570,0 M\$ pour le financement des 10 000 nouveaux postes de préposés aux bénéficiaires (PAB) en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ainsi que le rehaussement de postes existants de PAB en CHSLD pour aller jusqu'au temps complet;
 - 76,0 M\$ pour le rehaussement des services en santé publique;
 - 97,3 M\$ pour la bonification de la structure organisationnelle des services aux personnes âgées.
- 150,0 M\$ pour le renforcement des services de soutien à domicile;
- 143,7 M\$ pour le déploiement de soins et services additionnels en santé mentale et en itinérance;
- 115,4 M\$¹ pour les réinvestissements dans les services hospitaliers et cliniques spécialisées, déterminés de façon paritaire dans le cadre des travaux coordonnés par l'Institut de la pertinence des actes médicaux;
- 75,1 M\$ en appui aux milieux de vie privés;
- 70,0 M\$ pour plus de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires dans le cadre du cheminement vers 2 600 places d'ici 2022-2023, de façon à mieux répondre aux besoins en hébergement de la population québécoise, dans un contexte de transition d'ici à l'ouverture des premières maisons des aînés et maisons alternatives;

¹ Ce réinvestissement est financé par des économies équivalentes au programme 04, Régie de l'assurance maladie du Québec, en conformité avec l'entente intervenue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec

- 66,8 M\$ pour le renforcement de l'accès et de la qualité des soins et services d'hébergement pour les personnes âgées;
- 60,1 M\$ pour l'amélioration de l'accès aux services médicaux de première ligne;
- 48,9 M\$ pour le rehaussement des services pour les jeunes en difficulté;
- 41,7 M\$ pour le financement de l'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés (RPA);
- 22,5 M\$ pour la transformation numérique prévue dans le cadre de la stratégie gouvernementale et ministérielle en ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux;
- 20,4 M\$ pour le renforcement des activités et services dans la trajectoire mère-enfant;
- 19,0 M\$ additionnels pour les soins et services aux personnes proches aidantes;
- 16,0 M\$ pour le rehaussement du soutien aux organismes communautaires;
- 10,0 M\$ pour bonifier le programme de soutien aux personnes atteintes de déficience intellectuelle et de troubles du spectre de l'autisme et leurs familles.

Le solde de la croissance résulte principalement de l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2021, de 440,8 M\$, de l'indexation des dépenses autres que salariales, de 122,1 M\$, et de l'augmentation du service de la dette de 70,7 M\$.

En excluant complètement l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie sur la dépense probable 2020-2021 et sur le budget de dépenses 2021-2022, la croissance serait de 1 949,1 M\$.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 16,1 M\$ en 2021-2022, soit une hausse de 1,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par le financement du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à supporter le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 11 092,0 M\$ en 2021-2022, soit une hausse de 511,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 251,9 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique principalement par la croissance des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques ainsi que par l'évolution prévue dans le financement de la rémunération médicale.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif des Québécoises et des Québécois. Par ailleurs, il assure la mise en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir de façon particulière les personnes âgées plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices pour combattre les préjugés et favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 36,3 M\$ en 2021-2022, soit une hausse de 1,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par la bonification des mesures pour appuyer le vieillissement actif et renforcer le soutien aux personnes âgées en situation de vulnérabilité.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	200 135,9	(1 984 971,7)	2 186 281,6	2 185 107,6
2. Services dispensés à la population	35 769 364,0	(470 341,1)	37 426 956,8	36 239 705,1
3. Office des personnes handicapées du Québec	16 092,6	1 918,1	14 174,5	14 174,5
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 092 010,8	511 536,6	10 580 474,2	10 580 474,2
5. Condition des Aînés	36 296,7	1 842,7	34 359,0	34 454,0
Total	47 113 900,0	(1 940 015,4)	50 242 246,1	49 053 915,4

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	197 375,9	24 168,3	174 381,6	173 207,6
2. Services dispensés à la population	33 361 124,0	1 949 118,9	31 707 256,8	31 412 005,1
3. Office des personnes handicapées du Québec	16 092,6	1 918,1	14 174,5	14 174,5
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 092 010,8	251 936,6	10 840 074,2	10 840 074,2
5. Condition des Aînés	36 296,7	1 842,7	34 359,0	34 454,0
Total	44 702 900,0	2 228 984,6	42 770 246,1	42 473 915,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures. De plus, une somme de 494,6 M\$ est prévue pour assurer le financement des réinvestissements visant à améliorer l'accès aux services en médecine spécialisée.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	314,1	(2 654,3)	2 968,4
Immobilisations en ressources informationnelles	5 096,4	(983,6)	6 080,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	494 600,0	494 600,0	-
Total	500 010,5	490 962,1	9 048,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS ET AUX SERVICES

Le premier accès au système de santé et de services sociaux se fait généralement par l'entremise du médecin de famille, qui joue un rôle pivot dans les trajectoires de soins et services des usagers, ou d'un autre professionnel de première ligne. Ensuite, la personne accède à toute une gamme de services qui doivent être adaptés à ses besoins.

Au 31 mars 2020, 81 % de la population québécoise était inscrite auprès d'un médecin de famille. Au 31 mars 2020, 5 326 237 personnes étaient inscrites auprès d'un médecin de famille pratiquant dans un groupe de médecine de famille (GMF), soit 65,3 % de la population admissible. Même lorsqu'ils sont inscrits, notamment en GMF, plusieurs usagers éprouvent des difficultés à obtenir un rendez-vous et à consulter rapidement un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé, le jour même ou le lendemain lorsqu'ils le requièrent. Des patients ambulatoires, dont la prise en charge n'est pas toujours urgente, se présentent donc dans les urgences des hôpitaux, où ils peuvent être amenés à attendre plusieurs heures avant une prise en charge médicale, et ce, en dépit des efforts constants pour diminuer la durée moyenne de séjour à l'urgence.

En ce qui a trait aux services spécialisés, au 31 mars 2020, 24 713 personnes étaient toujours en attente d'une chirurgie depuis plus de six mois. Les personnes qui requièrent une consultation pour des services médicaux spécialisés doivent elles aussi faire face à des délais d'attente, s'échelonnant parfois sur plusieurs mois.

Par ailleurs, certaines clientèles plus vulnérables, dont les personnes âgées, les jeunes en difficulté et les personnes vivant avec des déficiences ou divers troubles mentaux et de dépendance peuvent avoir d'importants besoins de services, parfois complexes, et font face à certaines difficultés d'accès.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Offrir un accès plus rapide aux services de première ligne	Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille Mesure de départ au 31 mars 2020 : 81 %	84 %
	Nombre de personnes inscrites auprès d'un médecin de famille en GMF Mesure de départ au 31 mars 2020 : 5 326 237	5 721 921
	Pourcentage des personnes ayant consulté un professionnel de la santé à l'intérieur de 36 heures Mesure de départ au 31 mars 2020 : S.O.	80 %
1.2. Diminuer le temps d'attente à l'urgence	Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour la clientèle ambulatoire Mesure de départ au 31 mars 2020 : 173 minutes	105 minutes
	Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière Mesure de départ au 31 mars 2020 : 15,2 heures	12,5 heures
1.3. Améliorer l'accès aux services en santé mentale	Nombre de personnes en attente d'un service en santé mentale Mesure de départ au 31 mars 2020 : 20 639 personnes	4 267

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.4. Améliorer l'accès aux services en dépendance	Nombre de personnes ayant reçu des services en dépendance Mesure de départ au 31 mars 2020 : 70 340 personnes	73 411
1.5. Améliorer l'accès aux services spécialisés	Pourcentage des consultations auprès d'un médecin spécialiste, après référence par un médecin de famille, réalisé à l'intérieur des délais Mesure de départ au 31 mars 2020 : 66 %	82 %
	Nombre de demandes de chirurgies en attente depuis plus de 6 mois Mesure de départ au 31 mars 2020 : 24 713 chirurgies	9 000
	Pourcentage de patients traités par chirurgie oncologique dans le délai inférieur ou égal à 28 jours Mesure de départ au 31 mars 2020 : 65 %	87 %
1.6. Améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	Nombre de places en services résidentiels pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme Mesure de départ au 31 mars 2020 : 17 084 places	16 330
1.7. Augmenter les services de soutien à domicile	Nombre total de personnes recevant des services de soutien à domicile Mesure de départ au 31 mars 2020 : 369 524 personnes	365 697
	Nombre total d'heures de services de soutien à domicile Mesure de départ au 31 mars 2020 : 22,7 millions d'heures	21,7 millions d'heures
1.8. Améliorer l'accès aux services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles	Proportion des jeunes enfants présentant un retard significatif de développement ayant bénéficié de services des programmes en déficience physique ou en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme dans les délais Mesure de départ au 31 mars 2020 : 80 %	94 %
	Nombre de jeunes dont la famille a bénéficié du remboursement de lunettes ou de lentilles à la suite d'une prescription optométrique Mesure de départ au 31 mars 2020 : 111 735	145 000

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
	Pourcentage des premiers services en CLSC pour les jeunes en difficulté fournis dans un délai de 30 jours ou moins	74 %
	Mesure de départ au 31 mars 2020 : 70 %	

Actions envisagées

- Offrir un accès plus rapide aux services de première ligne en :
 - poursuivant les actions visant à améliorer l'inscription et l'accès aux médecins de famille pratiquant dans un GMF ou hors GMF;
 - renforçant l'accessibilité aux services de première ligne, notamment en développant l'interdisciplinarité et en mettant plus à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées et des pharmaciens;
 - augmentant, en collaboration avec les fédérations médicales, les plages de disponibilité des médecins, et en implantant de nouvelles modalités de consultation et d'intervention médicale pour mieux répondre aux besoins de la population.
- Diminuer le temps d'attente à l'urgence en :
 - consolidant les services de proximité (soins à domicile, groupes de médecine de famille et super cliniques, intégration des infirmières praticiennes spécialisées et mesures de maintien dans la communauté, mesures incitatives de prise en charge pour les médecins) et en bonifiant l'accès aux services alternatifs à l'hospitalisation pour les patients ayant une condition aiguë.
- Améliorer l'accès aux services en santé mentale en :
 - renforçant l'accès à des soins et services diversifiés et de qualité pour les personnes ayant un problème de santé mentale;
 - déployant les services du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie dans l'ensemble des établissements visés;
 - élaborant et en diffusant le Plan d'action en santé mentale 2020-2025.
- Améliorer l'accès aux services en dépendance en mettant en œuvre les mesures prévues au Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 et au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances;
- Améliorer l'accès aux services spécialisés en :
 - implantant les modalités et systèmes associés à l'accès priorisé aux services spécialisés (APSS) pour permettre un accès aux services spécialisés à l'intérieur d'un délai correspondant à la condition clinique du patient;

- continuant de soutenir les établissements dans la mise en œuvre des actions visant notamment à améliorer l'accessibilité à la chirurgie selon les priorités cliniques.
- Améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en accroissant les places en services résidentiels pour ces personnes ;
- Augmenter les services de soutien à domicile en :
 - permettant à la population de demeurer à domicile le plus longtemps possible, en renforçant le nombre des usagers des services et l'intensité des services octroyés à chaque personne en soins à domicile de façon majeure, et en favorisant des soins adaptés aux besoins et attentes des usagers et de leurs proches;
 - augmentant la pertinence, l'accessibilité et l'intensité des services de soutien à domicile en fonction des besoins de longue durée de la clientèle adulte.
- Favoriser le vieillissement actif et le soutien aux personnes âgées en :
 - soutenant la participation des aînés dans leur communauté, en leur permettant d'y vieillir en santé en créant pour eux des environnements sains, sécuritaires et accueillants, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 : un Québec pour tous les âges, second plan d'action issu de la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec;
 - soutenant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en poursuivant la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022;
 - assurant une meilleure protection aux personnes âgées en situation de vulnérabilité, entre autres avec le déploiement des processus d'intervention concertés découlant de l'Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées.
- Améliorer l'accès aux services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles en :
 - assurant l'accès aux services à l'intérieur des délais prescrits pour les personnes ayant une déficience et en optimisant les processus cliniques et administratifs;
 - poursuivant la mise en place des actions prévues au Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille, afin de favoriser le développement du plein potentiel des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, et en soutenant les proches;
 - rehaussant le soutien clinique aux intervenants du programme-services Jeunes en difficulté, contribuant à la qualité des services qu'ils offrent, et ainsi en protégeant mieux la jeunesse;
 - poursuivant les mesures du programme *Mieux voir pour réussir*;
 - développant la prise en charge des enfants ayant des difficultés d'apprentissage en lien avec la stratégie Agir tôt.

ORIENTATION 2**FAVORISER LA PRÉVENTION ET LES SAINES HABITUDES DE VIE**

Le MSSS compte poursuivre la mise en place de mesures structurantes en matière de promotion de la santé et de prévention de problèmes évitables. Celles-ci permettent d'engager les citoyens dans la prise en charge de leur santé et des milieux dans lesquels ils vivent et évoluent afin d'améliorer leurs conditions et habitudes de vie. Cela requiert de renforcer les collaborations intersectorielles pour agir sur les déterminants de la santé et relever les défis des prochaines années.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Augmenter la vaccination contre l'influenza chez les personnes ayant une maladie chronique	Taux de vaccination chez les personnes atteintes de maladies chroniques âgées de 18 à 74 ans vivant en ménage privé Mesure de départ au 31 mars 2020 : 36 %	Estimé à partir d'une enquête populationnelle réalisée tous les deux ans Cibles 2021-2022 : 75 %
2.2. Améliorer les habitudes de vie de la population	Proportion de la population de 12 ans ou plus consommant 5 fois ou plus des fruits et légumes par jour Mesure de départ au 31 mars 2020 : ND	38,5 %
	Proportion de fumeurs réguliers et occasionnels de cigarettes âgés de 18 à 34 ans Mesure de départ au 31 mars 2020 : 21,4 %	19,5 %

Actions envisagées

- Augmenter la vaccination contre l'influenza chez les personnes ayant une maladie chronique en poursuivant les actions de promotion et de sensibilisation.
- Améliorer les habitudes de vie de la population en :
 - engageant les citoyens dans l'adoption de saines habitudes de vie et la prise en charge de leur santé, à l'ère du numérique, notamment pour répondre au mieux aux besoins des usagers, de leurs proches et de la population pour faire face aux maladies chroniques;
 - réduisant les méfaits associés à la consommation de substances psychoactives et en poursuivant la mise en œuvre des mesures de prévention et de l'encadrement associés à la légalisation de la consommation de produits issus du cannabis.

ORIENTATION 3**PRENDRE SOIN DU PERSONNEL DU RÉSEAU**

Il importe de renforcer la stabilité des équipes en leur offrant des conditions de pratique sécuritaires et de qualité. Le MSSS et le réseau doivent poursuivre leurs efforts afin d'améliorer la présence au travail et de réduire le recours aux heures supplémentaires. Les actions visant à réduire le recours aux heures supplémentaires obligatoires vont se poursuivre.

L'objectif et ses indicateurs

Objectif	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Améliorer la disponibilité du personnel	Ratio de présence au travail	90,42
	Mesure de départ au 31 mars 2020 : 90,14	
	Taux d'heures supplémentaires	4,19
	Mesure de départ au 31 mars 2020 : 5,30 %	

Actions envisagées

- Améliorer la disponibilité du personnel en :
 - prenant soin du personnel en déployant le Plan d'action national visant la prévention en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023;
 - mettant en action des mesures facilitant le retour au travail et la stabilité des équipes et d'autres permettant le respect des obligations relatives à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (RLRQ, chapitre S-02.1);
 - consolidant et en stabilisant les équipes de travail, notamment en implantant des préposés aux bénéficiaires moniteurs, en ajoutant des ressources pour permettre d'améliorer la gestion de proximité et en ajoutant de nouvelles ressources en CHSLD, tout en haussant le financement de Recrutement Santé Québec;
 - formant de nouveaux préposés aux bénéficiaires.

ORIENTATION 4

MODERNISER LE RÉSEAU ET SES APPROCHES

La diversité des régions du Québec, ainsi que de leurs caractéristiques propres, nécessite de privilégier la collaboration et une approche populationnelle. Les services doivent être mieux adaptés à la population et à ses besoins, et doivent aussi être offerts à proximité des milieux de vie. À cet égard, la mise en place de services numériques facilitera l'accès aux soins et aux services de santé et de services sociaux.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4.1. Améliorer la satisfaction de la population à l'égard des soins et services	Taux de satisfaction de la population à l'égard des soins et services	+ 2 % comparé à 2020-2021
	Mesure de départ au 31 mars 2020 : ND	

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
4.2. Déployer des approches adaptées et intégrées aux besoins de la population	Nombre de sites de type Aire ouverte offrant des services adaptés à la réalité des jeunes de 12 à 25 ans Mesure de départ au 31 mars 2020 : 3 sites	30
	Nombre de places développées en maison des aînés et milieux de vie alternatifs Mesure de départ au 31 mars 2020 : 0 place	- ¹
	Déploiement de la Politique nationale pour les proches aidants Mesure de départ au 31 mars 2020 : Travaux en cours	- ²
	Nombre de maisons de répit pour soutenir les proches aidants Mesure de départ au 31 mars 2020 : 1	10
4.3. Favoriser la mise en place de services numériques de santé au sein du réseau	Nombre de services provinciaux déployés en télésanté Mesure de départ au 31 mars 2020 : 5	6
	Nombre de plages offertes par Rendez-vous santé Québec (RVSQ) ayant été comblé par les citoyens au cours de l'année Mesure de départ au 31 mars 2020 : 287 937	630 000

¹ L'objectif est de livrer 2 600 places en 2022-2023.

² L'objectif initial d'un dépôt de la Politique nationale pour les proches aidants en 2020-2021 a été reporté en 2021-2022.

Actions envisagées

- Déployer des approches adaptées et intégrées aux besoins de la population et améliorer la satisfaction de la population à l'égard des soins et services en :
 - déployant de nouveaux sites de type Aire ouverte en offrant des services adaptés à la réalité des jeunes de 12 à 25 ans, pour porter le total à 30 sites déployés d'ici le 31 mars 2022;
 - poursuivant les travaux préalables nécessaires au développement des 2 600 places en maison des aînés et milieux de vie alternatifs à partir de l'automne 2022;
 - adoptant et en mettant en œuvre une toute nouvelle offre de services destinée à appuyer les proches aidants, en soutenant notamment, d'ici le 31 mars 2022, l'ouverture de dix maisons de répit, en partie fondées sur le modèle développé à la Fondation Maison Gilles-Carle;
 - diffusant la Politique nationale pour les proches aidants.

- Favoriser la mise en place de services numériques de santé au sein du réseau en :
 - finalisant les actions préalables à la mise en place de six services provinciaux de télésanté en 2021-2022;
 - poursuivant le déploiement du système Rendez-vous santé Québec (RVSQ) dans les milieux cliniques.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être	3 224,1	3 200,0
Office des personnes handicapées du Québec	16 092,6	14 174,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	167 679,8	137 538,3	172 755,2	144 678,0
Fonds de l'assurance médicaments	4 140 314,1	2 768 483,9	4 002 213,4	2 695 989,4
Héma-Québec	502 701,3	58 256,6	442 853,3	70 045,3
Institut national de santé publique du Québec	88 465,1	56 618,8	88 281,0	66 189,8
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	29 439,9	23 828,6	29 135,9	22 927,9
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 544 773,2	9 006 618,7	12 869 279,1	8 528 240,7

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis				
Dépenses	134 840,4	-	37 689,9	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds de soutien aux proches aidants				
Dépenses	10 488,3	-	17 980,0	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	357 118,7	299 996,8	383 274,0	331 710,4
Investissements	54 714,2	-	112 911,0	-

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Effectifs au service de la sécurité de la population¹ 13 693 personnes	Activités du réseau correctionnel² 4 344 personnes incarcérées en moyenne dans 18 établissements de détention 21 186 personnes contrevenantes suivies dans la communauté 39 817 admissions dans les établissements de détention	Prévention² 87,4 M\$ pour soutenir des projets de prévention de la criminalité et des risques de sinistres 5 668 investigations par le Bureau du coroner
Assistance aux sinistrés² 383,6 M\$ versés en aide financière aux sinistrés	Réponse aux citoyens² 640 536 cartes d'appel traitées par les 11 centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec	Expertises judiciaires et médico-légales² 15 515 en soutien à l'administration de la justice

¹ Au 31 mars 2020.

² Pour 2019-2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission de faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique de la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médicolégale.

Le Ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent notamment dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif, la sécurité dans les palais de justice et l'encadrement des activités policières;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers;
- la promotion et le développement de la Capitale-Nationale.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires ministérielles, les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec. De plus, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

Neuf organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

Enfin, à titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la ministre de la Sécurité publique se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, la ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale, qui contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région, ainsi que de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). La CCNQ veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Sécurité publique » s'établit à 1 753,1 M\$ en 2021-2022, soit 31,2 M\$ de moins que la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 23,7 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses du portefeuille représente une baisse de 7,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 37,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses de ce programme est de 84,1 M\$, en hausse de 7,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment la mise à niveau du Ministère sur le plan technologique.

PROGRAMME 2

Services de la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 754,5 M\$, en diminution de 37,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 15,9 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une diminution de 21,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le transfert des sommes au cours de 2020-2021 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et les ajustements salariaux.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial, lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3

Gestion du système correctionnel

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale.

Ce programme inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

Le budget de dépenses de ce programme est 545,3 M\$, en hausse de 4,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique par l'effet combiné des éléments suivants, soit le ralentissement des activités dû à la pandémie en 2020-2021 et l'augmentation des dépenses relatives aux projets immobiliers en 2021-2022.

PROGRAMME 4

Sécurité et prévention

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux.

Ce programme veille également à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 218,6 M\$, en diminution de 9,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 7,8 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une diminution de 2,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné du transfert des sommes au cours de 2020-2021 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et de l'augmentation, en 2021-2022, du soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres.

PROGRAMME 5

Expertises scientifiques et médico-légales

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire.

Ce programme inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

Le budget de dépenses de ce programme est de 25,0 M\$, en diminution de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par des dépenses engagées durant l'année 2020-2021 relatives au support du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale ainsi que du Bureau du coroner dans le contexte de la pandémie.

PROGRAMME 6

Encadrement et surveillance

Ce programme regroupe les activités d'encadrement et de surveillance de cinq organismes budgétaires soit :

- le Commissaire à la déontologie policière, qui traite les plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);
- le Comité de déontologie policière, qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- le Commissaire à la lutte contre la corruption, qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- le Bureau des enquêtes indépendantes, qui mène principalement des enquêtes lorsqu'une personne, autre qu'un policier en service, décède, est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou encore subit une blessure grave lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.

Le budget de dépenses de ce programme est de 51,5 M\$, ce qui se compare à la dépense probable 2020-2021.

PROGRAMME 7

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Le budget de dépenses de ce programme est de 74,1 M\$, en augmentation de 4,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de l'enveloppe attribuée au Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	84 144,1	7 340,8	76 232,4	76 803,3
2. Services de la Sûreté du Québec	754 502,6	(37 284,2)	737 239,5	791 786,8
3. Gestion du système correctionnel	545 332,5	4 709,9	542 472,8	540 622,6
4. Sécurité et prévention	218 589,8	(9 838,1)	201 688,3	228 427,9
5. Expertises scientifiques et médico-légales	24 955,4	(1 060,2)	24 600,3	26 015,6
6. Encadrement et surveillance	51 495,7	878,3	51 749,6	50 617,4
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	74 076,6	4 082,8	70 423,8	69 993,8
Total	1 753 096,7	(31 170,7)	1 704 406,7	1 784 267,4

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 37,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie
(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	84 144,1	7 340,8	76 232,4	76 803,3
2. Services de la Sûreté du Québec	754 502,6	(21 420,5)	721 375,8	775 923,1
3. Gestion du système correctionnel	545 332,5	4 709,9	542 472,8	540 622,6
4. Sécurité et prévention	218 589,8	(2 042,4)	193 892,6	220 632,2
5. Expertises scientifiques et médico-légales	24 955,4	(1 060,2)	24 600,3	26 015,6
6. Encadrement et surveillance	51 495,7	878,3	51 749,6	50 617,4
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	74 076,6	4 082,8	70 423,8	69 993,8
Total	1 753 096,7	(7 511,3)	1 680 747,3	1 760 608,0

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 37,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements
(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	16 039,3	2 066,4	13 972,9
Immobilisations en ressources informationnelles	11 754,6	(7 600,8)	19 355,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	97,4	-	97,4
Total	27 891,3	(5 534,4)	33 425,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2021-2022 sont liés aux objectifs des deux orientations du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Sécurité publique.

ORIENTATION 1**MISER SUR LA PRÉVENTION POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE**

Devant des événements climatiques appelés à s'intensifier, la prévention et l'accroissement de la résilience des collectivités sont parmi les moyens que privilégie le Ministère pour prémunir la population des conséquences difficilement prévisibles et parfois désastreuses de ceux-ci sur la vie, les biens, les infrastructures publiques et l'environnement.

En matière de sécurité comme dans plusieurs domaines, il est préférable de prévenir les problèmes que de devoir y réagir et y apporter des correctifs. Cela vaut pour leurs conséquences sur la vie des citoyens touchés aussi bien que pour les coûts sociaux associés aux interventions correctives ou de rétablissement. Le Ministère place donc la prévention en priorité et invite les citoyens à prendre des mesures pour assurer leur propre protection. Il travaille à les responsabiliser et à mieux les soutenir dans leurs actions préventives et il fait de même pour les municipalités et les partenaires avec qui il collabore lors d'une urgence.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1.a Améliorer les connaissances des citoyens relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Pourcentage des citoyens qui déclarent connaître les outils de sensibilisation en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	45 %
1.1.b Améliorer les connaissances des municipalités relativement aux outils à leur disposition pour bâtir une collectivité résiliente	Pourcentage des municipalités qui déclarent connaître les outils en matière de sécurité civile et de sécurité incendie à leur disposition	70 %
1.2. Investir dans la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres	Valeur cumulative des biens et des infrastructures qui seront protégés par les interventions préventives auxquelles le Ministère contribue grâce à son Cadre pour la prévention de sinistres	Plus de 150,0 M\$
1.3. Soutenir les intervenants du milieu par la mise en place de programmes de prévention et de lutte contre la criminalité	Investissement dans les initiatives et programmes de prévention du crime et de lutte contre la criminalité	Des investissements équivalents ou supérieurs à ceux de 2020-2021

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- Le soutien à la formation des pompiers et la poursuite des autres mesures contribuant à accroître la sécurité incendie;
- L'investissement soutenu dans le développement des connaissances sur les risques de sinistres et la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres;
- Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs de lutte contre le crime;

- La participation aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation;
- La réalisation de sondages, l'un auprès des citoyens et un autre auprès des municipalités, visant à valider leur connaissance des outils à leur disposition.

ORIENTATION 2

MIEUX SERVIR EN MODERNISANT ET EN SIMPLIFIANT LES SERVICES

Le Ministère, dans l'exercice de ses responsabilités, entend moderniser et simplifier les services qu'il rend à la population. Il s'est fixé à cet égard cinq principaux objectifs.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Encourager le recours aux services en ligne	Taux d'utilisation des services en ligne offerts en matière d'aide financière aux sinistrés	35 %
2.2. Améliorer les mesures d'accompagnement à l'intention des personnes confiées aux services correctionnels pour contribuer au succès de leur réinsertion sociale	Proportion des évaluations de personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de 6 mois, produites dans les délais	Plus de 66,5 %
	Proportion des évaluations de personnes contrevenantes purgeant une peine de 6 mois et plus, produites dans les délais	Plus de 71 %
	Nombre cumulatif de programmes d'accompagnement s'adressant à une clientèle particulière en détention dont les apprentissages ont été évalués	5
	Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes incarcérées ayant participé au programme Parcours	6 %
	Pourcentage de diminution du nombre de personnes incarcérées transférées dans divers établissements de détention	13 %
2.3. Mener une réflexion pour une organisation policière tournée vers les nouvelles réalités	Pourcentage d'avancement dans la mise en œuvre des actions planifiées, relatives au projet d'orientations ministérielles visant à faire évoluer le modèle d'organisation policière au Québec	85 %
	Proportion de policiers d'origine autochtone au sein des corps de police du Québec	2,55 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.4. Poursuivre la simplification des façons de faire en matière d'aide aux sinistrés	Proportion de l'ensemble des dossiers d'aide financière de particuliers traités dans un délai de 6 mois	70 %
	Proportion des sinistrés se déclarant globalement satisfaits de l'aide offerte	-
2.5. Offrir un soutien efficace à l'administration de la justice	Proportion des établissements de détention ciblés où les systèmes de visiocomparution et de visioparlor sont opérationnels	80 %
	Proportion de l'ensemble des expertises judiciaires et médico-légales produites dans un délai de 90 jours	77 %

Actions envisagées

- Le développement et la mise à niveau de la prestation électronique de services;
- La réduction du délai de traitement des dossiers d'aide financière aux sinistrés et l'amélioration du service à la clientèle;
- La contribution à la réduction des délais de justice par la mise à la disposition des intervenants du système judiciaire de services de visiocomparution et par l'amélioration des services de transport des détenus;
- L'amélioration de l'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, des services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie;
- L'amélioration du processus d'expertises judiciaires et médico-légales afin de diminuer les délais de traitement.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En complément aux choix budgétaires du Ministère, la Sûreté du Québec dispose d'une enveloppe qui lui est propre. Les principaux choix budgétaires retenus en 2021-2022 sont liés aux objectifs des trois orientations du Plan stratégique 2020-2023 de la Sûreté du Québec.

**ORIENTATION 1
RENFORCER LA MISSION PREMIÈRE**

Le sentiment de sécurité pour un citoyen est, entre autres, tributaire de sa perception de la présence policière et de son efficacité dans l'accomplissement de ses opérations, surtout s'il peut en percevoir les effets dans son quotidien.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Accentuer la présence de la Sûreté au sein des communautés desservies	Pourcentage de citoyens qui ont bénéficié de mesures d'atténuation des impacts	42,1 % (960 citoyens)
	Taux d'augmentation de citoyens joints par les programmes de prévention	+3,3 % par rapport à la mesure 2020-2021
1.2. Améliorer le bilan routier et hors route	Taux d'augmentation des interventions réalisées auprès des usagers des réseaux de transport visant les principales causes de collisions	+1 %
	Taux de diminution des collisions mortelles et des collisions avec blessés graves impliquant un véhicule immatriculé pour circuler sur le réseau routier	-5 %
1.3. Améliorer les stratégies en enquêtes	Taux d'augmentation des arrestations de prédateurs sexuels à risque élevé de récidive en matière de crimes sexuels	+2 % par rapport aux résultats de 2020-2021
1.4. Accentuer le soutien aux victimes	Taux de victimes référées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)	50 %
	Taux d'augmentation des victimes ayant bénéficié d'un service spécialisé	+5 %

Actions envisagées

- La sensibilisation et le soutien des intervenants à l'importance des mesures d'atténuation des impacts à l'aide d'un guide;
- L'augmentation du nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogues;
- La mise en œuvre d'une stratégie d'intervention visant certaines problématiques de sécurité routière;
- La surveillance des prédateurs sexuels à risque élevé de récidive ciblé;
- L'analyse des enjeux et défis spécifiques (régions, secteurs d'activités, etc.) reliés aux références policières aux CAVAC;
- La diversification de l'utilisation des chiens de soutien.

ORIENTATION 2**ADAPTER LA PRESTATION DE SERVICES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT**

Un corps policier fort est un corps policier au diapason des citoyens qu'il dessert. Le développement et la consolidation de partenariats avec les acteurs clés des communautés desservies représentent, pour la Sûreté, une occasion d'enrichir sa compréhension des préoccupations citoyennes et, ainsi, de proposer des services plus complets. Forte de son histoire, la Sûreté a dû faire face aux grands changements imposés par la société. Le contexte actuel, caractérisé par des phénomènes sociaux importants, représente une nouvelle occasion d'adapter sa prestation de services.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Bonifier le modèle de desserte en fonction des besoins de la population desservie	Taux d'augmentation des interventions de parrainage auprès des acteurs clés de la communauté	+5 %
	Pourcentage des MRC bénéficiant d'un service de patrouille bonifié	23 %
2.2. Assurer une réponse adaptée aux particularités de certaines clientèles	Taux de clientèles spécifiques visées par des nouvelles mesures de prévention en criminalité	28,6 %
2.3. Optimiser les interventions communes avec nos partenaires	Pourcentage de diminution du nombre de dossiers opérationnels relatifs aux personnes en situation de vulnérabilité dans les postes MRC concernés	-2 %

Actions envisagées

- Le déploiement du modèle de parrainage des municipalités;
- Le déploiement de mesures de prévention ciblant des clientèles spécifiques;
- La mise en place d'équipes mixtes.

ORIENTATION 3**RENFORCER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

Dans un contexte où l'environnement évolue à un rythme soutenu, la rapidité à laquelle les organisations sont en mesure de réagir et de s'adapter est cruciale. Cette capacité est tributaire de plusieurs facteurs, dont le fait de disposer d'une information actuelle et de qualité relativement à l'environnement interne et externe de l'organisation ainsi que le fait de disposer de la main-d'œuvre et des moyens technologiques nécessaires, pour ne citer que ces éléments. Pour accroître sa performance, la Sûreté a choisi de concentrer ses efforts sur le déploiement de mesures qui permettront de renforcer, considérant les contraintes auxquelles elle est soumise, sa capacité à remplir sa mission efficacement ainsi qu'à accroître sa faculté d'adaptation.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Favoriser la gestion optimale de la main-d'œuvre	Taux du personnel accompagné dans une démarche de développement	35 %
	Taux de réalisation de la démarche inspirée de la norme « Entreprise en santé »	85 %
3.2. Soutenir une gestion axée sur l'amélioration de la performance	Taux de réalisation d'une démarche en mesure de la performance implantée dans quatre unités	25 %
3.3. Disposer d'infrastructures numériques sécuritaires permettant l'innovation continue	Taux de réalisation des activités ciblées en matière de sécurité de l'information	33 %

Actions envisagées

- Un nouveau processus et l'accompagnement des gestionnaires pour l'évaluation de rendement de leurs employés;
- La mise en place d'un cadre de télétravail;
- La réalisation d'une démarche de mesure de performance dans une unité;
- L'amélioration du processus de gestion des risques liés à la sécurité de l'information.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	7 872,6	9 702,2
Bureau du coroner	10 659,0	11 093,3
Comité de déontologie policière	1 991,8	2 500,8
Commissaire à la déontologie policière	3 845,2	3 744,9
Commissaire à la lutte contre la corruption	21 997,5	17 568,0
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 613,6	5 650,9
Régie des alcools, des courses et des jeux	15 788,6	17 101,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec	23 887,8	22 185,6	22 924,0	22 717,3
École nationale de police du Québec	45 084,7	7 069,4	41 922,4	7 221,0
École nationale des pompiers du Québec	2 624,0	-	2 192,5	-

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la région de la Capitale-Nationale				
Dépenses	25 000,0	25 000,0	21 050,0	21 000,0
Investissements	-	-	-	-
Fonds des services de police				
Dépenses	710 015,3	346 356,9	689 538,5	351 280,3
Investissements	17 700,0	-	16 752,4	-

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Activités 580 événements tenus en 2019-2020 et près de 2 millions de visiteurs dans les installations des sociétés d'État relevant de la ministre en 2019-2020	Activités 582 projets soutenus en 2019-2020 dans le cadre des principaux leviers financiers du Ministère et 226 festivals et événements soutenus en 2019-2020 dans le cadre du programme dédié à cette fin	Activités 35,9 millions de touristes ont visité le Québec en 2019² 16,4 G\$ ont été dépensés par ces touristes
Clientèles Plus de 450 000 personnes ont utilisé les différents services de renseignements touristiques du Ministère en 2019-2020 (centre d'appels et centres Infotouriste) 97,7 % de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus	Services en ligne Plus de 12,4 millions de sessions en 2019-2020 sur le site Bonjour Québec (anciennement QuébecOriginal) ce qui représente une hausse de 37,0 % par rapport à l'année 2018-2019	Clientèles Plus de 30 000 entreprises et plus de 420 000 travailleurs dans les secteurs associés au tourisme en 2019

¹ Les données de 2019-2020 sont les dernières disponibles avant l'impact de la pandémie sur l'industrie touristique.

² Les données de 2019 sont des prévisions.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un support technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en dispensant des services d'accueil et de renseignements touristiques, en produisant et diffusant des connaissances en intelligence d'affaires relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la mise en marché du Québec et de ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Tourisme » s'établit à 215,7 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 90,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 305,9 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 10,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 121,2 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépense 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 21,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 53,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 14,9 M\$, en baisse de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par la diminution des sommes allouées pour l'évolution de l'écosystème numérique de la destination.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 97,1 M\$, soit une diminution de 50,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021 qui est de 147,4 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 10,0 M\$ sur le budget de dépenses 2021-2022 et de 97,6 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une hausse de 37,3 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique par les sommes allouées pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 103,7 M\$, en baisse de 38,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 23,6 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du programme représente une baisse de 14,9 M\$. Cette baisse s'explique notamment par un montant alloué en 2020-2021 à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique en lien avec le changement d'exercice financier qui découle de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (L.Q. 2020, chapitre 10).

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	14 917,7	(1 400,5)	16 318,2	16 318,2
2. Développement du tourisme	97 128,4	(50 299,7)	65 828,1	147 428,1
3. Organismes relevant du ministre	103 665,6	(38 466,3)	125 011,6	142 131,9
Total	215 711,7	(90 166,5)	207 157,9	305 878,2

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 53,1 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	14 917,7	(1 400,5)	16 318,2	16 318,2
2. Développement du tourisme	87 128,4	37 300,3	50 828,1	49 828,1
3. Organismes relevant du ministre	103 665,6	(14 908,0)	101 453,3	118 573,6
Total	205 711,7	20 991,8	168 599,6	184 719,9

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel s'élève à 215,7 M\$ pour l'exercice 2021-2022, dont 103,7 M\$ sont alloués aux trois sociétés d'État. Les choix budgétaires du Ministère découlent des trois orientations présentées dans son Plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1

AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC

Le Ministère vise à augmenter l'attractivité du Québec, notamment par une promotion originale et efficace, des outils modernes d'information et de promotion des attraits répondant aux besoins des visiteurs – avant, pendant et après leur voyage – ainsi qu'un accueil chaleureux et de qualité. Ensemble, ces éléments créeront un engouement à l'égard du Québec, suscitant le désir de le visiter.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Assurer une mise en marché efficace du Québec	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) aux États-Unis	20 %
	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) en France	26 %
	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) en Ontario	35 %
	Taux de notoriété globale des publicités sur le Québec (sans support visuel) au Mexique	39 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.2. Moderniser l'expérience numérique des voyageurs	Taux de satisfaction des touristes à l'égard des services numériques d'information mis à leur disposition	80 %
1.3. Augmenter la qualité de l'accueil des touristes	Proportion des répondants qui se déclarent très satisfaits de l'accueil reçu de la part des représentants touristiques	70 %
1.4. Développer l'engouement des touristes pour le Québec	Proportion des répondants québécois qui ont l'intention de voyager au Québec lors de la prochaine saison estivale	82 %
	Proportion des touristes hors Québec qui ont l'intention de revenir au Québec au cours des deux prochaines années	40 %

Actions envisagées

- Poursuivre, de concert avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, les efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés ciblés, grâce à l'utilisation de l'image de marque de la destination Québec afin d'accroître la notoriété des campagnes promotionnelles et de positionner l'unicité et l'attractivité de la destination;
- Réaliser des sondages sur les intentions de voyage des clientèles des principaux marchés afin de connaître les habitudes de voyage des clientèles et permettre aux décideurs marketing de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et de l'ensemble du secteur de réaliser des choix appuyés et judicieux;
- Orienter, planifier et coordonner le développement des connaissances stratégiques en matière de tourisme afin de soutenir une prise de décisions justes et éclairées au sein du Ministère et de l'industrie touristique québécoise;
- Développer de nouvelles fonctionnalités de l'écosystème numérique.

ORIENTATION 2

MAXIMISER L'APPORT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À LA VITALITÉ DU QUÉBEC

L'industrie touristique contribue à la vitalité économique du Québec, notamment grâce à l'apport économique des clientèles touristiques, aux investissements faits annuellement pour le développement et le renouvellement de l'offre et des attraits touristiques, de même qu'aux emplois qui y sont associés. Le Ministère poursuivra son soutien au développement de cette industrie, qui génère d'importantes retombées économiques dans toutes les régions.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Accroître le niveau d'activité dans l'industrie touristique	Taux d'augmentation du nombre de touristes hors Québec	1,6 %
	Taux d'augmentation des dépenses des touristes hors Québec	4,0 %
2.2. Stimuler l'investissement privé dans l'industrie touristique	Taux de croissance de l'investissement privé en tourisme	4 %
2.3. Prolonger la durée des séjours	Durée moyenne des séjours des touristes hors Québec	6,9 jours
2.4. Contribuer à la valorisation des emplois de l'industrie touristique	Proportion des employés de l'industrie touristique qui recommanderaient de travailler dans le secteur	- ¹

¹ Le sondage permettant d'obtenir les résultats à cet indicateur sera réalisé tous les deux ans.

Actions envisagées

- Assurer la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain et ainsi offrir à l'industrie touristique une aide financière adaptée, les connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées et un accompagnement dans la réalisation de projets;
- Mettre en œuvre le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable;
- Mettre en œuvre un nouveau programme de soutien pour le développement de l'offre touristique;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- Favoriser l'action intersectorielle avec les ministères et organismes concernés par l'activité touristique afin d'optimiser l'offre gouvernementale en appui aux entreprises touristiques;
- Travailler de pair avec nos mandataires pour soutenir le développement d'une expertise régionale et sectorielle en appui aux entreprises touristiques du Québec.

ORIENTATION 3**OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ**

Le Ministère s'affaira à maintenir la mobilisation de l'ensemble de son personnel afin de mettre à profit son expertise, sa compétence et son dévouement. Il veillera également à assurer la satisfaction des clientèles, notamment en utilisant davantage les services numériques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Disposer d'une main-d'œuvre mobilisée	Taux de fidélisation des employés du Ministère	85 %
3.2. Assurer la satisfaction de la clientèle	Taux de satisfaction des entreprises touristiques à l'égard des services numériques offerts par le Ministère	80 %
	Taux de satisfaction des clientèles touristiques à l'égard des services offerts par le Ministère dans les centres Infotouriste et le centre d'appels	90 %

Actions envisagées

- Mettre en œuvre les actions prévues à la stratégie de fidélisation des employés;
- Poursuivre le développement de la connaissance et la compétence des conseillers en séjour touristique, notamment en déployant le nouveau service par excellence, un programme de formation leur étant destiné;
- Inclure des éléments de mesure de satisfaction dans les nouvelles solutions numériques afin d'améliorer celles-ci en tenant compte des commentaires de la clientèle;
- Poursuivre le développement du Portail d'aide financière du ministère du Tourisme.

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	67 797,1	42 716,1	63 404,9	52 736,6
Société du Centre des congrès de Québec	27 232,8	15 623,5	24 040,6	18 789,4
Société du Palais des congrès de Montréal	54 206,1	32 899,5	55 737,5	50 578,3

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	235 311,6	130 621,6	271 360,1	199 927,3
Investissements	1 169,0	-	1 484,0	-

TRANSPORTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Gestion des infrastructures
routières du Québec¹

31 039 km

de chaussées du réseau routier
supérieur sous la responsabilité du
ministère des Transports (MTQ)

5 475 structures du réseau routier
supérieur

4 265 ponts du réseau municipal
sous la gestion du Ministère

Transport collectif au Québec¹

661 millions

de déplacements en transport
collectif

Permis de conduire et parc
automobile¹

5 528 681

titulaires d'un permis de conduire ou
d'un permis probatoire

6 697 819 véhicules en circulation

Surveillance du réseau
routier²

481

événements traités par les centres
intégrés de gestion de la circulation
en moyenne par jour

Traverse maritime²

4 756 094

passages de personnes pour les
services exploités exclusivement
par la Société des Traversiers
du Québec (STQ)

2 035 827 passages de véhicules
pour les services exploités
exclusivement par la STQ

Nombre d'employés

7 601

au MTQ²

3 663 à la Société de l'assurance
automobile du Québec³

701 à la STQ⁴

104 à la Commission des transports
du Québec⁴

¹ Année civile 2019.

² Exercice financier 2019-2020.

³ Au 31 décembre 2019.

⁴ Au 31 mars 2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Transports » comprend le Ministère et trois organismes : la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des Traversiers du Québec et la Commission des transports du Québec.

Le ministère des Transports est responsable de l'administration de quatre fonds spéciaux :

- le Fonds des réseaux de transport terrestre;
- le Fonds de la sécurité routière;
- le Fonds de gestion de l'équipement roulant;
- le Fonds aérien.

Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

À même son budget, le Ministère soutient :

- la Société des Traversiers du Québec qui joue le rôle de transporteur maritime en offrant à la population québécoise, de même qu'aux visiteurs, des services de traversier fiables, sécuritaires et efficaces;
- la Commission des transports du Québec qui, à titre de tribunal administratif et d'organisme de régulation économique, contribue à assurer un comportement sécuritaire des transporteurs et des conducteurs, l'équité dans le domaine du transport au Québec ainsi que la protection du réseau routier. À cette fin, la Commission impose des mesures correctives ou des sanctions aux transporteurs ou aux conducteurs dont le comportement est à risque, ou qui ne se conforment pas à leurs obligations, délivre des permis et des autorisations, tient à jour des registres et des listes et fixe des tarifs de transport. La Commission est un organisme budgétaire;

- la Société de l'assurance automobile du Québec qui, à titre d'assureur public, a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin, la Société :
 - mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
 - fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
 - gère l'accès sécuritaire au réseau routier;
 - surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
 - indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tous les autres mandats qui lui sont confiés, dont le principal est la perception, pour le gouvernement, des droits d'accès au réseau routier.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Transports » s'établit à 1 221,3 M\$ en 2021-2022. Il s'agit d'une diminution de 1 659,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021, qui est de 2 880,7 M\$.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1 711,8 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 du portefeuille représente une hausse de 52,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 508,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières, de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment en transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme regroupe les activités et mandats du Secrétariat aux affaires maritimes et comprend une contribution du Ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 156,4 M\$ en 2021-2022, en diminution de 1 659,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1 711,8 M\$ sur la dépense probable 2020-2021, le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme représente une hausse de 52,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette augmentation s'explique notamment par l'aide au transport adapté et par la stratégie maritime.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 64,9 M\$ en 2021-2022, soit un niveau comparable à la dépense probable 2020-2021.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	1 156 367,2	(1 659 249,4)	2 587 816,6	2 815 616,6
2. Administration et services corporatifs	64 909,8	(192,9)	65 102,7	65 102,7
Total	1 221 277,0	(1 659 442,3)	2 652 919,3	2 880 719,3

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 508,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	1 156 367,2	52 596,3	1 103 970,9	1 103 770,9
2. Administration et services corporatifs	64 909,8	(192,9)	65 102,7	65 102,7
Total	1 221 277,0	52 403,4	1 169 073,6	1 168 873,6

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 465,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	148 238,8	15 648,0	132 590,8
Immobilisations en ressources informationnelles	6 164,3	(1 987,6)	8 151,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,0	-	50,0
Total	154 453,1	13 660,4	140 792,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations stratégiques¹ de son Plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1

INVESTIR DANS LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DU SYSTÈME DE TRANSPORT

Le maintien des infrastructures de transport constitue un élément central de la mission du Ministère et mobilise la majeure partie de son budget et de sa main-d'œuvre. Le Ministère reconnaît également l'importance d'investir dans des projets pour renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1. Maintenir les infrastructures en bon état	Proportion des chaussées du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	52 %
	Proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	78 %
	Proportion des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère en bon état selon l'indice d'état gouvernemental	60 %
	Proportion des chaussées aéroportuaires asphaltées sous la responsabilité du Ministère en bon état	70 %

¹ Ces orientations découlent d'une mise à jour du Plan stratégique du Ministère, pour laquelle le processus d'approbation n'est pas complété.

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
	Proportion des voies ferrées fonctionnelles sous la responsabilité du Ministère	70 %
2. Renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques	Taux de réalisation des projets routiers en adaptation aux changements climatiques	60 %

Actions envisagées

- Assurer la planification et la réalisation des travaux de maintien des actifs routiers, notamment des chaussées (incluant les chaussées aéroportuaires sous la responsabilité du Ministère), des structures et des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère, selon les budgets autorisés et en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Assurer l'entretien et la réhabilitation du réseau ferroviaire du chemin de fer Québec Central et du chemin de fer de la Gaspésie, propriétés du gouvernement du Québec;
- Réaliser des projets routiers en adaptation aux changements climatiques.

ORIENTATION 2

ASSURER UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT, SÉCURITAIRE, À PLUS FAIBLE EMPREINTE CARBONE ET À L'APPUI D'UNE ÉCONOMIE FORTE

La planification des actions requises pour l'atteinte des engagements du Plan stratégique 2019-2023 et des cibles de la Politique de mobilité durable – 2030 est complémentaire. Dans cette orientation, le Ministère vise à poursuivre l'électrification des transports, à bonifier l'offre de services de mobilité, à accroître la sécurité des usagers, à améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement pour les marchandises et à appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3. Poursuivre l'électrification des transports	Quantités de GES ¹ évitées par les véhicules électriques immatriculés (t éq. CO ₂)	192 000
	Nombre de véhicules électriques dans le parc gouvernemental	1 700
4. Soutenir la mise en place de services en transport collectif	Achalandage du transport collectif	330 millions de déplacements
	Nombre de déplacements des personnes admises en transport adapté	4,5 millions de déplacements
5. Assurer la sécurité des transports	Pourcentage de réduction de la moyenne triennale du nombre d'accidents mortels ou graves	≥ 5 %

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
6. Développer l'intermodalité du réseau	Tonnages de marchandises transbordées dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec (en milliers de tonnes)	175 000
7. Appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus	Proportion des nouveaux projets routiers de 100 millions de dollars et plus, en réalisation, adoptant une approche carboneutre	65 %

¹ Gaz à effet de serre.

Actions envisagées

- En collaboration avec les partenaires, poursuivre la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 par l'intermédiaire de son Plan d'action 2018-2023 et de ses cadres d'intervention;
- Assurer la coordination gouvernementale de l'électrification des transports;
- Mettre en œuvre les mesures d'électrification des autobus urbains, autobus scolaires et des camions prévues au Plan pour une économie verte 2030;
- Poursuivre le déploiement des bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers, en collaboration avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec;
- Investir dans l'acquisition de véhicules électriques et dans l'achat et l'installation de bornes de recharge, en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Soutenir les partenaires pour améliorer l'offre de services en transport collectif;
- Soutenir et accompagner les autorités organisatrices de transport et les partenaires dans la mise en place de grands projets stratégiques de transport collectif tels que :
 - le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec;
 - le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal;
 - le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval;
 - la construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu de Montréal;
 - le Projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa;
 - les mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis;
 - les projets de Réseau express métropolitain menés par CDPQ infra dans la région métropolitaine de Montréal.
- Soutenir et accompagner les autorités organisatrices de transport adapté;

- Mettre en œuvre le Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023 en poursuivant les efforts de dépistage, d'identification et de correction de sites à potentiel d'amélioration grâce à des investissements sur l'infrastructure routière;
- Soutenir les expéditeurs et les propriétaires de ports et de centres intermodaux à l'aide de mesures financières;
- Appliquer graduellement la directive ministérielle pour la gestion du carbone liée aux projets routiers de 100,0 millions de dollars et plus et élaborer le cadre de gestion du carbone.

ORIENTATION 3

AUGMENTER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DU MINISTÈRE

La qualité des services offerts à la population, aux entreprises et aux partenaires est une préoccupation de premier plan pour le Ministère. Ces derniers s'attendent à recevoir des services efficaces, simples, sûrs et fournis en temps opportun. Pour répondre à leurs attentes, et ce, dans une recherche de performance organisationnelle, le Ministère mise sur une efficacité et une efficience accrues.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
8. Assurer une gestion rigoureuse des projets routiers	Taux d'utilisation des investissements pour les projets routiers	≥ 90 %
9. Gérer de façon rigoureuse les contrats liés aux infrastructures de transport	Taux de respect global du montant à la signature des contrats	≤ 100 %
10. Accélérer le traitement des demandes d'aide financière reçues des municipalités pour la réfection du réseau routier local	Délai moyen de traitement des demandes d'aide financière complètes	60 jours
11. Améliorer l'expérience client par la prestation électronique de services	Taux de satisfaction des demandeurs de permis spéciaux de circulation	75 %

Actions envisagées

- Poursuivre le développement de la culture d'amélioration continue;
- Contrôler l'ensemble des activités requises pour l'avancement des projets routiers en respectant les budgets autorisés;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion contractuelle en veillant à favoriser l'ouverture et la saine concurrence des marchés;
- Mettre en place une nouvelle prestation électronique de services de traitement des aides financières pour la réfection du réseau routier local pour les volets Accélération et Redressement;
- Réaliser un sondage sur la satisfaction de la clientèle.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	11 293,0	11 319,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de l'assurance automobile du Québec	307 401,0	12 250,0	279 100,0	12 250,0
Société des Traversiers du Québec	224 160,6	161 103,7	231 820,3	196 977,3

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien				
Dépenses	87 277,4	-	89 046,4	-
Investissements	37 971,0	-	20 612,1	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	132 207,0	-	124 004,5	-
Investissements	55 963,2	-	43 129,2	-
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	58 219,9	-	28 062,0	-
Investissements	3 197,5	-	225,0	-
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	5 078 291,5	293 360,5	5 743 974,5	1 972 080,0
Investissements	2 932 815,6	-	2 319 369,7	-

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Clientèle 36 816 289 visites sur le Web^{1, 2} 2 593 413 appels téléphoniques pris en charge dans les centres d'appels^{1, 3} 163 bureaux¹	Assistance sociale 368 614 personnes soutenues¹ 2,89 G\$ prestations versées¹	Emploi 294 605 participantes et participants aux interventions des services publics d'emploi¹ 17 623 entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi¹
Travail 434 interventions complétées par les services de médiation-conciliation¹ 10 672 avis produits par le Bureau d'évaluation médicale¹	Régime québécois d'assurance parentale 210 290 prestataires servis⁴ 2,07 G\$ prestations versées⁴	Registres de l'État 383 189 actes délivrés pour les naissances, les mariages, les unions civiles et les décès¹ 922 937 entreprises immatriculées⁵

¹ Exercice financier 2019-2020.

² Depuis septembre 2018, certains contenus de Portail Québec et du site d'Emploi-Québec sont transférés dans Québec.ca.

³ Sont compris : Centre de communication avec la clientèle, Centre de relations avec la clientèle de Services Québec, Directeur de l'état civil, Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale et Centre de recouvrement.

⁴ Année civile 2019.

⁵ Au 31 mars 2020.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et l'action bénévole;
- en simplifiant l'accès aux services gouvernementaux et aux registres de l'État.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis dans les 17 régions administratives. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité et afin d'en faciliter l'accès, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens ainsi que des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires.

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi, de solidarité sociale et de renseignements généraux, principalement par l'entremise de Services Québec. Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère met en œuvre la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) et le plan d'action gouvernemental qui en découle, coordonne l'application de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire et le déploiement de la Stratégie gouvernementale en action bénévole et pilote la campagne d'Entraide auprès du personnel et des personnes retraitées des secteurs public et parapublic;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- Le Directeur de l'état civil agit comme officier public notamment en inscrivant au registre de l'état civil les naissances, mariages, unions civiles et décès et en délivrant les documents officiels en découlant, ce qui permet aux citoyens d'exercer leurs droits civils et d'accéder à divers programmes et services;
- Le Registraire des entreprises contribue à la protection des entreprises, des associations et des citoyens dans leurs relations économiques et sociales en agissant à titre d'officier public et s'assure du respect des lois régissant les entreprises et leurs activités;
- Le Ministère assure les activités opérationnelles du Service d'immatriculation des armes à feu et, depuis le 18 janvier 2021, celles du Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables. Il poursuit également le déploiement d'un pôle d'expertise gouvernemental en gestion et en développement de registres;

- Le Ministère offre des services en matière de relations du travail. Il offre aussi des services en ce qui concerne la conception de politiques, la recherche, la production et la diffusion de l'information sur le travail. Le Ministère délivre des permis de service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Par ailleurs, il offre une expertise médicale par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation médicale;
- Le Ministère, par les Publications du Québec, agit à la fois à titre d'éditeur du gouvernement du Québec (l'Éditeur officiel du Québec) et de distributeur. Ainsi, il offre notamment aux ministères et organismes gouvernementaux des services d'édition et de commercialisation de leurs publications. À titre d'Éditeur officiel du Québec, il est responsable de la publication et de la distribution de la « Gazette officielle du Québec », du Recueil des lois et des règlements du Québec et des documents législatifs émanant de l'Assemblée nationale du Québec.

Le Ministère joue un rôle de coordination auprès de ses partenaires, dont la contribution est capitale pour le développement économique et social du Québec. À ce titre, il interagit avec différents organismes, dont la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'avec plusieurs organismes communautaires. Cette coopération vise à favoriser le dialogue social. Le Ministère s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, entre autres pour simplifier l'accès aux services, en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 4 559,4 M\$ en 2021-2022, soit 111,1 M\$ de plus que la dépense probable 2020-2021. En excluant de la dépense probable 2020-2021 un montant de 75,0 M\$, provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) afin d'être sur une base comparable, l'augmentation du budget de dépenses s'élève à 186,1 M\$. Cette variation est due principalement à une augmentation anticipée de la clientèle aux programmes d'assistance sociale, à l'indexation des prestations et à la bonification progressive des prestations accordées annoncées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

N'eut été d'une somme additionnelle de 20,7 M\$ versée en 2020-2021 à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 afin de combler des dépenses effectuées en lien avec les mesures sanitaires, la croissance aurait été de 206,8 M\$.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 41,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

PROGRAMME 1**Gouvernance, administration et services à la clientèle**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il assure l'administration de la CPMT. De plus, ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyennes et citoyens. Enfin, il permet de verser au Fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère et il contribue à financer le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme est de 571,6 M\$, ce qui représente une baisse de 29,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique notamment par l'ajout, en 2020-2021, d'un budget de 4,2 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI, d'une somme de 8,0 M\$ transférée de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances du Québec, et versée principalement au titre des activités de la Commission de la construction du Québec et de la CNESST en vue d'enrayer le travail non déclaré et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Enfin, une somme additionnelle de 20,7 M\$ versée en 2020-2021 à la CNESST dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 afin de combler des dépenses effectuées en lien avec les mesures sanitaires.

PROGRAMME 2**Mesures d'aide financière**

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme est de 3 113,7 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 154,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. Cette variation s'explique principalement par une augmentation anticipée de la clientèle des programmes d'assistance sociale, par l'indexation des prestations et par la bonification progressive des prestations accordées annoncées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Cette variation tient également compte de l'ajout d'un montant de 40,8 M\$, en 2020-2021, en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI. Cette provision s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2021-2022.

PROGRAMME 3

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2021-2022 de ce programme totalise 874,0 M\$, soit une diminution de 13,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2020-2021. En excluant de la dépense probable 2020-2021, un montant de 30,0 M\$, provenant de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI, laquelle s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2021-2022, le budget de dépenses de ce programme présente une hausse de 16,4 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par le financement du Programme de formation de courte durée privilégiant les stages de la CPMT et par l'impact de la hausse du salaire minimum sur les programmes d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	571 641,4	(29 569,5)	567 968,2	601 210,9
2. Mesures d'aide financière	3 113 740,4	154 289,5	3 009 600,9	2 959 450,9
3. Mesures d'aide à l'emploi	874 035,5	(13 599,0)	865 465,4	887 634,5
Total	4 559 417,3	111 121,0	4 443 034,5	4 448 296,3

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 41,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Budget de dépenses ¹ (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	570 941,4	(8 869,5)	567 968,2	579 810,9
2. Mesures d'aide financière	3 113 740,4	154 289,5	3 009 600,9	2 959 450,9
3. Mesures d'aide à l'emploi	874 035,5	(13 599,0)	865 465,4	887 634,5
Total	4 558 717,3	131 821,0	4 443 034,5	4 426 896,3

¹ Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 1,7 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 585,0	-	1 585,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 681,0	-	1 681,0
Total	3 266,0	-	3 266,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SERVICES ET EN AMÉLIORER LA QUALITÉ

Par cette orientation, le Ministère veut s'assurer que l'ensemble des services rendus à sa clientèle réponde adéquatement aux besoins de celle-ci. Ainsi, la simplification de l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services et la diversité de son offre sont autant de facteurs contribuant à offrir une expérience client de qualité. Le Ministère souhaite donc accroître le degré de satisfaction de sa clientèle au regard des services rendus.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.1. Faire connaître davantage l'offre de services de Services Québec	Degré de connaissance par les citoyens de l'offre de services de Services Québec	25 % d'augmentation

Les objectifs et leurs indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
1.2. Améliorer la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services	Ratio de plaintes relatives à la qualité de l'information sur les plaintes touchant la qualité des services	13,3 %
	Degré de satisfaction de la clientèle au regard de la qualité de l'information qui lui est transmise	Volet individu : 8,2/10 Volet entreprise : 8,2/10
1.3. Poursuivre le déploiement d'une offre intégrée de services multimodes et de proximité	Taux de réalisation des nouveaux projets numériques liés à l'offre de services rendus par Services Québec	60 %
	Nombre de projets de création ou de regroupement de registres réalisés	1 projet réalisé
1.4. Améliorer la satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus	Degré de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus	Volet individu : 8,2/10
		Volet entreprise : 8,2/10

Actions envisagées

- Faire connaître l'offre de services de Services Québec à la population desservie par les bureaux déployés, notamment auprès des populations vulnérables;
- Mettre en œuvre les actions prévues au plan d'action ministériel 2020-2022 visant à améliorer la qualité des informations rendues disponibles et transmises aux clientèles du Ministère et en effectuer le suivi;
- Poursuivre le déploiement du site Web sécurisé *Zone entreprise* en priorisant certains secteurs d'activités économiques;
- Proposer des solutions de simplification des démarches administratives et d'accompagnement de la clientèle;
- Poursuivre la mise en œuvre du pôle d'expertise en gestion et développement de registres;
- À la lumière des résultats des sondages effectués en 2020-2021, poser les actions pertinentes pour améliorer le degré de satisfaction à l'égard des services téléphoniques et numériques;
- Tenir des sondages pour mesurer le degré de satisfaction à l'égard des services en modes comptoir, numérique et téléphonique.

ORIENTATION 2**ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE**

Les caractéristiques et les besoins de la clientèle du Ministère ont évolué au cours des dernières années. Cette situation amène ce dernier à adapter ses interventions, à les diversifier, voire à les repenser. À ce titre, il intervient auprès des individus et des partenaires, auprès des entreprises, et enfin, auprès des milieux du travail.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
2.1. Augmenter l'intégration et le maintien en emploi	Nombre d'adultes prestataires réitérants de l'aide financière de dernier recours et sans contrainte à l'emploi, ayant bénéficié d'un accompagnement	4 000
	Proportion des personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi et qui ont occupé un emploi dans un délai de trois (3) mois	Ensemble de la clientèle : 53,5 %
		Clientèle de l'assistance sociale : 41,0 %
2.2. Augmenter la participation sociale des individus et la mobilisation des partenaires	Nombre d'adultes prestataires de l'assistance sociale rencontrés pour déterminer leurs besoins	34 000
	Proportion de territoires ayant une concentration élevée de pauvreté et mobilisés dans les Alliances pour la solidarité	100 %
2.3. Soutenir davantage les entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi	13 800
	Degré de satisfaction des entreprises quant aux mesures des services publics d'emploi	8,2/10
2.4. Contribuer à l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses	Pourcentage des conventions collectives conclues en conciliation sans arrêt de travail ni arbitrage	75 %

Actions envisagées

- Soutenir la requalification et le rehaussement des compétences des personnes sans emploi, dont celles ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie de la COVID-19;
- Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que de la clientèle de l'assistance sociale, notamment en leur offrant un accompagnement adapté et en recourant, au besoin, aux services spécifiques prévus pour ces clientèles, selon les besoins du marché du travail de chaque région du Québec;
- Favoriser l'amélioration de la participation sociale des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, qu'elles soient proches ou éloignées du marché du travail, en développant une offre de services axée sur le volet social, complémentaire à l'offre existante pour les mesures et les services d'emploi;
- Faire évoluer l'offre de service offerte à la clientèle de l'aide financière de dernier recours en bonifiant les activités d'accompagnement réalisées par le personnel;

- Poursuivre la sensibilisation des mandataires régionaux des Alliances pour la solidarité 2018-2023 à l'importance d'orienter la mobilisation vers les territoires ayant une concentration élevée de pauvreté, les soutenir dans la mise en place de leurs actions et s'assurer d'en retrouver les résultats dans la reddition de comptes annuelle;
- Agir de façon proactive auprès des entreprises, notamment lorsqu'elles éprouvent des difficultés, afin qu'elles améliorent leurs pratiques de gestion en ressources humaines, telles que le recrutement, la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée et le développement des compétences du personnel, et ce, pour soutenir l'augmentation de leur productivité;
- Faire connaître les services d'emploi, notamment auprès des entreprises du Québec, et faire évoluer l'offre de services en fonction des résultats des enquêtes post-intervention;
- Offrir des services novateurs en prévention et en amélioration des relations du travail et faire connaître les services en matière de relations du travail, notamment par le déploiement d'une démarche d'intervention proactive et par la mise en œuvre d'un plan de promotion et de visibilité.

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVANTES

Pour répondre aux défis technologiques actuels, le Ministère doit prendre le virage numérique, et ce, notamment pour soutenir la transformation de la prestation de services à la clientèle. Ce virage numérique doit, entre autres, s'appuyer sur l'évolution des processus. Par les avenues envisagées, le Ministère entend optimiser la gestion de ses ressources, une optimisation ayant comme résultante une uniformisation des processus et une saine gestion des deniers publics, le tout au profit de la clientèle et de la population en général.

Les objectifs et leurs indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022
3.1. Améliorer les services à la clientèle par la transformation numérique	Pourcentage des services offerts en mode numérique	41 %
	Degré de satisfaction de la clientèle lié à la mise en ligne des nouveaux services numériques	Au moins 7,5/10
3.2. Optimiser les processus par une approche d'amélioration continue	Taux de réalisation du <i>Projet d'amélioration de la transparence corporative des entreprises</i>	60 %

Actions envisagées

- Poursuivre la bonification de l'offre de services en mode numérique du Ministère;
- Effectuer une nouvelle mesure de la satisfaction de la clientèle quant à un nouveau service offert en mode numérique;
- Poursuivre la réalisation des actions du projet d'amélioration de la transparence corporative par une approche d'amélioration continue de l'information qui figure au registre des entreprises.

ORIENTATION 4**SE DÉMARQUER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX**

Par cette orientation, le Ministère vise à attirer la relève et à retenir le personnel actuel, deux incontournables au bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la livraison de ses services pour maintenir et optimiser la qualité de l'expérience client. À ce titre, le Ministère souhaite se démarquer comme un employeur de choix.

L'objectif et son indicateur

Objectif	Indicateur	Cibles 2021-2022
4.1. Offrir un milieu de travail inspirant	Indice de satisfaction au travail	Volet engagement : au moins 7,0/10
		Volet milieu de travail : au moins 7,0/10

Actions envisagées

- Mettre en œuvre les projets d'amélioration prévus dans la planification 2021-2022 du projet d'amélioration du milieu de travail, notamment en :
 - poursuivant le déploiement du télétravail;
 - poursuivant le déploiement de la téléphonie IP;
 - poursuivant l'implantation du WI-FI dans les sites du Ministère;
 - poursuivant la mise en place d'outils pour favoriser le virage sans papier;
 - mesurant le degré de satisfaction quant aux initiatives d'Agir pour notre milieu de travail.
- Mettre en place, sur la base des résultats du sondage réalisé en 2020-2021 quant au degré de satisfaction au travail, les actions prévues au Plan directeur en gestion des ressources humaines 2019-2023;
- Mesurer le degré de satisfaction au travail et l'engagement par la réalisation d'au moins un sondage auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus.

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2021-2022	2020-2021
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 737,0	2 903,5

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	29 312,0	29 312,0	28 474,0	28 474,0

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2021-2022		2020-2021	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	41 818,7	36 631,5	42 204,5	36 329,7
Investissements	-	-	-	-
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 276 643,9	974 448,8	1 305 959,6	967 416,0
Investissements	-	-	-	-
Fonds des biens et des services				
Dépenses	127 104,8	70 844,3	121 281,9	69 582,3
Investissements	1 000,0	-	665,4	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	23 785,5	19 986,4	22 275,9	17 626,1
Investissements	17 149,4	-	21 687,3	-
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Dépenses	82 240,7	5 403,1	78 388,3	6 034,3
Investissements	2 870,0	-	1 390,0	-
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	31 585,4	31 669,3	31 710,6	30 699,6
Investissements	-	-	-	-

